

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**LA FORMULE *RACISME SYSTÉMIQUE* ET LA POLÉMIQUE  
MÉTALANGAGIÈRE DONT ELLE FAIT L'OBJET DANS L'ESPACE  
PUBLIC QUÉBÉCOIS : UNE ANALYSE DU DISCOURS**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA  
MAITRISE EN LETTRES (AVEC MÉMOIRE – ÉTUDES LITTÉRAIRES)  
(3074)**

**PAR  
ISABELLE LÉVESQUE**

**NOVEMBRE 2025**

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

## RÉSUMÉ

Au Québec, le racisme systémique et l'expression *racisme systémique* qui le désigne font débat depuis plusieurs années. Cette recherche montre l'émergence de l'expression dans les discours médiatiques québécois, puis s'attarde au moment où elle atteint sa plus haute fréquence d'emploi, l'année 2020. À ce moment, l'expression *racisme systémique*, devenue une formule discursive, suivant la définition qu'en donne Krieg-Planque (2009), est au cœur d'une polémique métalangagière. Dans celle-ci, les différents acteurs tentent d'imposer leur définition de la formule, certains la prenant en charge et d'autres la refusant. Dans ce contexte, l'acceptation de la formule devient synonyme de la reconnaissance sociale du phénomène qu'elle désigne et son refus, de sa non-reconnaissance. Au regard de cette polémique, ce mémoire a pour objectif de relever les enjeux sociopolitiques portés par la formule en étudiant spécifiquement les discours médiatiques et politiques. Pour ce faire, l'analyse présente la genèse de la formule *racisme systémique* dans les médias et ses débuts comme objet discursif, ainsi que la polémique métalangagière dans laquelle elle est impliquée, avant de laisser voir son implantation au sein des différentes institutions politiques et les positionnements des différents acteurs politiques sur celle-ci. Cette recherche met ainsi en lumière les clivages et les enjeux qui demeurent dans la société à propos de cette formule et du phénomène qu'elle nomme.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier, en premier lieu, ma directrice, Geneviève Bernard Barbeau, pour sa patience, son empathie, ses relectures fines et ses encouragements, tout comme les professeurs ou chargés de cours qui m'ont inspirée pendant mon parcours universitaire, autant au baccalauréat qu'à la maîtrise. Les linguistes, tout d'abord, qui m'ont donné la pique de ce passionnant domaine ; Geneviève, bien sûr, mais aussi Marty Laforest, Anne-Sophie Bally, André Bougaïeff et Luc Ostiguy. Les littéraires, ensuite ; Patricia Powers, qui a coloré mon parcours universitaire de sa candeur et m'a confié un premier contrat d'assistantat, mais aussi Mathilde Barraband et Mélodie Simard Houde, dont les encouragements et les commentaires bienveillants m'ont amenée à croire en mes capacités. Merci aussi au *Département* de lettres et communication sociale pour la confiance et les opportunités d'emploi au fil des années.

En deuxième lieu, mes remerciements plus personnels vont à mes proches ; amis, famille, professionnels (qui se reconnaîtront sans que je les nomme), tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont épaulée et aidée à cheminer – mais aussi à me relever et à tenir debout – tout au long de mes études. Les dernières années ont été semées de réussites académiques et professionnelles, mais aussi d'embuches personnelles qu'il m'a fallu braver quand je ne m'en sentais pas toujours capable ; je n'y serais pas arrivée sans le soutien continu de mon précieux entourage.

De plus, j'adresse un remerciement tout particulier à deux personnes dont l'apport m'a été cher. Je remercie premièrement mon ami Nelson pour les multiples discussions ayant pour objet ce travail de recherche, tout comme ses relectures et ses suggestions. C'est uniquement grâce à lui que ce mémoire n'a pas les sous-titres et les

intertitres les plus ternes de l’histoire des travaux de recherche ! Deuxièmement, pour sa relecture de mon mémoire, je tiens aussi à remercier chaleureusement Samuel Rainville, dont les remarques constructives m’ont nourrie comme chercheuse allochtone, et qui m’a introduite au concept primordial d’humilité culturelle, qui « consiste à admettre que *l’un ne sait pas* et [qu’il] est prêt à apprendre [des autres] à propos de leurs expériences tout en étant conscient de son propre ancrage dans une ou plusieurs cultures<sup>1</sup> » (Lekas *et al.*, 2020, en ligne).

En dernier lieu, je tiens à préciser que j’ai bénéficié, pour cette recherche, du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), en plus d’obtenir des bourses d’excellence de la Fondation de l’Université du Québec. Je remercie donc tous les organismes qui ont contribué à mon succès en allégeant le poids financier de mes études.

---

<sup>1</sup> Nous traduisons.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	vii
Liste des graphiques.....	vii
Chapitre 1 Introduction.....	1
1.1. Mise en contexte.....	1
1.2. Problématique et objectifs.....	5
Chapitre 2 État de la question.....	8
2.1. Racisme et racisme systémique : éléments définitoires et recherches en sciences sociales.....	9
2.1.1. Définitions et émergence des termes.....	9
2.1.1.1. Le racisme et le racisme systémique.....	10
2.1.2. Les recherches sur le racisme systémique au Québec et au Canada.....	17
2.2. Nomination des problèmes publics et débats sur les mots.....	23
2.2.1. Nomination des problèmes publics.....	23
2.2.2. Débats de mots et mots polémiques.....	26
Chapitre 3 Cadre théorique.....	32
3.1. La notion de formule discursive.....	34
3.1.1. Éléments définitoires.....	34
3.2. Comment analyser une formule.....	38
3.2.1. Le figement.....	38
3.2.2. La dimension discursive.....	41
3.2.3. La fonction de référent social.....	42
3.2.4. Le caractère polémique.....	45
3.3. Les notions de polémique et de polémique métalangagière.....	48
3.3.1. La polémique.....	48
3.3.2. La polémique métalangagière.....	51
Chapitre 4 Méthodologie.....	54
4.1. Espace public et discours institutionnels.....	54
4.2. Constitution du corpus d'analyse.....	58
Chapitre 5 La genèse d'une formule discursive, ou l'évolution de l'emploi de <i>racisme systémique</i> dans les discours médiatiques.....	63
5.1. <i>Racisme systémique</i> : d'objet linguistique à objet discursif.....	65

5.1.1. Une première période d'usage sans turbulences .....	66
5.1.2. Aux prémices des débats sur <i>racisme systémique</i> .....	68
5.2. L'effervescence des débats sur le racisme systémique en 2020, une conjoncture propice à l'avènement de la formule discursive <i>racisme systémique</i> dans les médias.....	77
Chapitre 6 L'arène médiatique, ou la polémique métalangagière entourant la formule <i>racisme systémique</i> .....	84
6.1. La position du premier ministre Legault.....	86
6.2. L'affrontement métalinguistique.....	90
Chapitre 7 Imbroglia autour du choix des mots, ou la nomination du problème du racisme systémique dans les discours politiques .....	106
7.1. Usages et positionnements des différents gouvernements et des principaux partis politiques .....	107
7.1.1. Le gouvernement provincial caquiste de François Legault.....	107
7.1.2. Les principaux partis politiques au provincial .....	114
7.1.3. Le gouvernement fédéral libéral de Justin Trudeau.....	118
7.1.4. Les principaux partis politiques au fédéral .....	125
7.2. L'apport des commissions des droits de la personne .....	128
Chapitre 8 Conclusion.....	136
Références.....	143

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence des mots <i>racisme</i> , <i>systemique</i> et <i>racisme systemique</i> par année.....	79
---	----

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence de <i>racisme systemique</i> dans <i>La Presse</i> , <i>Le Journal de Montréal</i> et <i>Le Devoir</i> .....	4
Graphique 2 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence de <i>racisme systemique</i> dans les trois quotidiens étudiés .....	77

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Ce mémoire traite d'événements et de phénomènes sociaux importants qui concernent les personnes racisées, dont les peuples autochtones. Un chapitre entier est notamment consacré à des discours produits après le décès de Joyce Echaquan, membre de la nation attikamekw. Nous sommes consciente que selon le principe de souveraineté narrative, les personnes autochtones doivent pouvoir raconter leur(s) propre(s) histoire(s) et expériences et, jusqu'à un certain point, avoir un contrôle sur les propos des autres les concernant<sup>2</sup> (Subramaniam, 2025). Comme chercheuse allochtone, nous savons donc que notre parole se situe dans une perspective allochtone et que c'est aussi le cas de plusieurs locuteurs dont nous analysons les discours. Considérant cela, à travers nos multiples lectures, nous nous sommes sensibilisée à propos du racisme systémique et des réalités que vivent les populations racisées et autochtones. Consciente de notre position par rapport au sujet traité, nous espérons être parvenue à aborder le tout dans une posture de respect, d'ouverture et d'inclusion.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur ce principe, consulter <https://thelinknewspaper.ca/article/indigenous-narratives-sovereignty-and-narrative-sovereignty>.

## CHAPITRE 1

### INTRODUCTION

#### 1.1. Mise en contexte

Depuis quelques années, au Québec, mais aussi plus largement au Canada et dans les sociétés occidentales, la dimension systémique<sup>1</sup> des inégalités est de plus en plus abordée lorsque l'on traite des inégalités sociales, des discriminations, des violences ou, plus largement, du racisme dont sont victimes les personnes racisées<sup>3</sup>. En ce sens, l'année 2020 s'avère notoire quant aux discussions sur cette thématique. Le 25 mai 2020, aux États-Unis, George Floyd, un Afro-Américain de 46 ans, décède des suites de violences policières. Son arrestation, filmée par une citoyenne et diffusée en direct sur Internet, suscite l'indignation, entraînant des mobilisations contre le racisme

---

<sup>3</sup> Nous avons choisi de parler de personnes et de groupes racisés (plutôt que de minorités raciales ou ethniques) pour mettre l'accent sur la notion de « racisation », qui renvoie au « processus de signification, de production des catégories [des « races »] qui altèrent et minorisent – processus inscrit dans des rapports de pouvoir » (Bilge et Forcier, 2016, p. 13). Par des processus de racisation, « le racisme [...] crée la race » (Brun, 2024, p. 51). La race est donc un construit social et n'a aucun fondement biologique : « ce n'est pas l'existence de différences biologiques qui fait la race, mais la "naturalisation [...] d'une catégorie sociale par des pratiques discriminatoires" (Fassin et Fassin, 2009 : 259) » (Garneau et Giraud-Baujeu, 2018, p. 10).

Nous tenons néanmoins à préciser que dans ce mémoire, nous employons à quelques reprises le nom *race* et l'adjectif *racial*. Nous nous situons ainsi à contre-courant de plusieurs chercheurs (voir, entre autres, Cox, 2020 et Rainville, 2020) qui n'emploient pas ces termes pour éviter de légitimer le concept de « race ». Nous avons décidé d'employer ces termes lorsque nécessaire – et avec parcimonie – puisque, à l'instar de Garneau et Giraud-Baujeu, nous considérons plutôt que « refuser de nommer la race ou les rapports sociaux de race, c'est refuser de reconnaître les héritages du colonialisme et de l'esclavage et leurs effets déterminants sur les structures sociales comme sur les structures du subconscient » (2018, p. 9).

systémique<sup>4</sup> et les violences policières partout à travers le monde<sup>5</sup>. Peu après, au Québec, le 28 septembre 2020, Joyce Echaquan, une femme attikamekw de 37 ans, décède à l'hôpital de Joliette quelques heures après avoir mis en ligne une vidéo où deux membres du personnel soignant chargées de s'occuper d'elle lui proféraient des insultes racistes. L'année suivant le décès de Joyce Echaquan, la coroner M<sup>e</sup> Géhane Kamel révèle, dans son rapport sur les circonstances entourant sa mort, qu'elle « a bel et bien été ostracisée, [...] [que] son décès est directement relié aux soins obtenus lors de son hospitalisation en septembre 2020 et [...] [que] sa mort aurait pu être évitée » (2021, p. 19). Pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise, elle recommande que le gouvernement québécois reconnaisse officiellement l'existence du racisme systémique. Ces deux événements, hautement médiatisés, provoquent de vives discussions sur le racisme systémique, celui-ci devenant un objet de débats dans l'espace public québécois. La reconnaissance du racisme systémique comme enjeu social se trouve à la base du débat public, certains considérant qu'il existe du racisme systémique au Québec et d'autres, non<sup>6</sup>. Dans ce contexte, le racisme systémique, en tant que « [problème social] dont la formulation et dont la résolution sont des enjeux d'ordre public » (Cefaï, 1996, p. 45, cité dans Calabrese, 2018, p. 110), peut être considéré comme un problème public, soit un problème qui « naît de la conversion d'un

---

<sup>4</sup> Cette notion sera définie au chapitre suivant.

<sup>5</sup> À ce propos, voir notamment <https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20200606-manifestations-le-monde-entier-rend-hommage-%C3%A0-george-floyd>.

<sup>6</sup> La non-reconnaissance du racisme systémique n'est pas uniquement présente au Québec. À ce propos, Taher soutient qu'il y a un « déni public du racisme, au sens d'une incapacité à reconnaître son existence et sa nature systémique dans le discours public [...] qui se retrouve de façon transversale dans différents contextes nationaux » (Taher, 2021, p. 18), donnant quelques exemples récents (en 2020 et en 2021) de déclarations de politiciens niant le racisme systémique notamment aux États-Unis, en France et en Suisse.

fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d'action publique » (Neveu, 2022, p. 7).

En soi, la notion de racisme systémique n'est pas nouvelle, et elle est employée par des chercheurs ou des militants québécois depuis plusieurs décennies<sup>7</sup> (voir notamment, dès les années 1990, Potvin, 1997 et Bataille *et al.*, 1998). Toutefois, sa mobilisation dans l'espace public québécois est relativement récente. Une simple recherche sur la base de données *Eureka*<sup>8</sup>, qui recense la majorité des médias d'information québécois francophones, permet de constater que cette expression est depuis peu entrée dans le discours journalistique. Le graphique suivant, sur lequel nous reviendrons en détail dans l'analyse, en témoigne<sup>9</sup> : il montre l'évolution du nombre d'articles journalistiques contenant le syntagme *racisme systémique* dans trois quotidiens québécois<sup>10</sup>, *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir*, entre 1991, date de sa première occurrence sur *Eureka*, et 2024<sup>11</sup>.

---

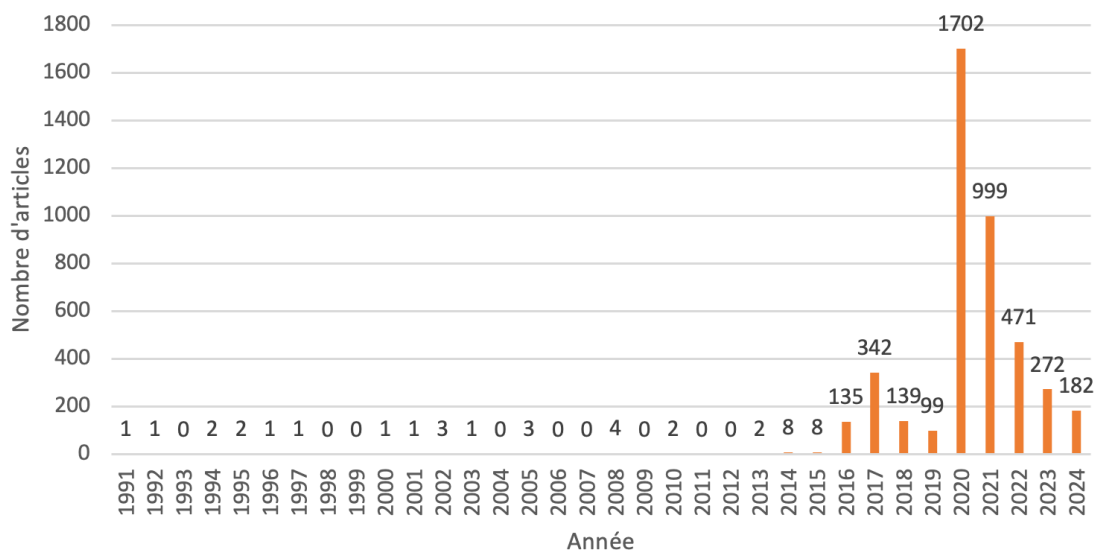
<sup>7</sup> La section 2.1. traite de cette notion, de son émergence et des travaux à son sujet.

<sup>8</sup> Pour plus d'information sur *Eureka* ou pour y accéder, consulter la page de la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) : <https://www.banq.qc.ca/plateformes-numeriques/eureka/>.

<sup>9</sup> Nous reviendrons dans l'analyse sur les données de 2016 et de 2017, qui montrent une première augmentation.

<sup>10</sup> Le choix de ces quotidiens est expliqué en méthodologie, à la section 4.2.

<sup>11</sup> Les données de 1991 à 2020 ont été récoltées en mai 2021, puis, une fois par année ensuite. Elles pourraient différer si une nouvelle recherche était effectuée, puisque la base de données n'héberge pas nécessairement tous les articles indéfiniment. Ceci explique d'ailleurs l'écart entre les résultats présentés dans le graphique 1 et ceux présentés dans le tableau 1 à la page 79.



Graphique 1 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence de *racisme systémique* dans *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir*

On constate que dans les discours médiatiques, le syntagme est à peine utilisé avant 2016, moment où son emploi augmente, et que celui-ci atteint un sommet en 2020. Ensuite, sa fréquence diminue, mais le syntagme ne disparaît pas pour autant, demeurant présent et visible dans l'actualité. À partir de là, on peut poser l'hypothèse que s'il se retrouve dans une si grande proportion dans les médias, il s'est aussi diffusé plus largement dans le discours courant.

Cette expression, pour emprunter les mots de Krieg-Planque, « prend un tournant, devient un enjeu, est repérée, commentée, cesse de fonctionner sur le mode “normal” des séquences qui nomment paisiblement et s'utilisent sans que l'on s'en rende compte » (2009, p. 85). Le syntagme et son usage, directement questionnés, commentés ou même refusés par les locuteurs, font alors l'objet d'une polémique métalangagière, où « un mot particulier émerge en tant que mot et devient l'objet même de l'affrontement » (Micheli, 2011, en ligne). Plus précisément, l'augmentation de l'usage du syntagme *racisme systémique* au Québec dans les dernières années et son

importance, tout particulièrement depuis 2020, font en sorte qu'on peut le considérer comme une formule discursive<sup>12</sup>, c'est-à-dire « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009, p. 7). La polémique métalangagière dans laquelle la formule *racisme systémique* est impliquée est donc révélatrice des enjeux sociopolitiques dont cette dernière est investie. Ainsi, et comme elle est imbriquée dans le débat concernant la reconnaissance du racisme systémique au Québec, la formule *racisme systémique* participe du problème public du même nom.

## 1.2. Problématique et objectifs

Dans cette perspective, ce mémoire a pour objectif général la mise en lumière des enjeux dont la formule *racisme systémique* et son usage sont à la fois investis et constitutifs dans le débat public sur le racisme systémique au Québec. Dans un premier temps, nous nous intéressons à l'évolution de l'expression dans les discours médiatiques entre sa genèse et l'apogée des débats qui l'impliquent pour voir à quel(s) moment(s) et dans quel(s) contexte(s) elle acquiert un usage politique. Dans un deuxième temps, toujours par une analyse des discours médiatiques, nous portons notre attention sur la polémique métalangagière dans laquelle la formule est impliquée pour relever les positionnements des différents acteurs par rapport à elle, leurs compréhensions de celle-ci et les enjeux dont ils l'investissent. Comment se donne à voir cette polémique métalangagière ? Qui sont ceux qui prennent en charge la formule

---

<sup>12</sup> Nous reviendrons en détail sur cette notion dans le cadre théorique.

et que souhaitent-ils faire voir ou revendiquer ? D'un autre côté, qui sont ceux qui la rejettent et pourquoi ? Enfin, dans un troisième temps, il s'agit aussi de relever les « lieux d'installation » et de « fragilisation » (Krieg-Planque, 2009, p. 58) de la formule *racisme systémique* dans les discours politiques et les traces des débats à son propos. Pour ce faire, nous nous concentrons sur les discours des principaux acteurs politiques québécois et canadiens dans les documents officiels et les sites web des gouvernements provincial et fédéral, des principaux partis politiques québécois et canadiens fédéraux, de même que des commissions des droits de la personne québécoise et canadienne. Comment se positionnent-ils face au racisme systémique et à la formule qui désigne ce problème ? Emploient-ils cette dernière et, si oui, de quelle façon ? Plus largement, comment abordent-ils publiquement le phénomène du racisme ?

Ce mémoire se divise en huit chapitres. Après cette mise en contexte, nous présenterons, au chapitre 2, un état de la question en deux temps. Nous intéressent en premier lieu au racisme systémique et à l'expression qui le désigne, nous nous attacherons à la définir tout en décrivant le phénomène du racisme systémique et en présentant les travaux qui s'y intéressent au Québec et au Canada. Puis, en deuxième lieu, comme c'est plus spécifiquement sur l'expression *racisme systémique* que porte ce travail de recherche, nous nous attarderons à la nomination des problèmes publics et aux mots comme objets de débats et de polémiques. Le chapitre 3 sera consacré à notre cadre théorique, où nous présenterons les notions de formule discursive et de polémique. Puis, au chapitre 4, nous exposerons la démarche méthodologique qui sous-tend notre analyse. Celle-ci fait l'objet des chapitres 5, 6 et 7. Finalement, nous

conclurons ce mémoire en revenant sur les principaux résultats de l'analyse et sur ses limites et en proposant quelques éléments de réflexion.

## CHAPITRE 2

### ÉTAT DE LA QUESTION

Le racisme systémique est un objet abondamment étudié dans plusieurs champs de recherche, notamment en sociologie et en sciences politiques<sup>13</sup>. Pour notre part, nous ne nous intéressons pas au phénomène du racisme systémique en tant que tel, mais bien à l'expression qui le désigne et à son emploi (polémique ou non) dans les sphères médiatique et politique. Nous proposons donc un état de la question en trois temps. Premièrement, nous établirons des éléments définitoires du racisme et du racisme systémique en présentant l'émergence du syntagme *racisme systémique* en sciences sociales. Deuxièmement, nous présenterons des travaux issus des sphères scientifiques québécoise et canadienne qui portent sur le racisme systémique lui-même, dont certains s'intéressent aux discours sur la question. Puis, troisièmement, comme l'expression *racisme systémique* fait débat, nous exposerons des travaux qui portent sur la nomination de problèmes publics et sur les mots comme objets de débats et de polémiques.

---

<sup>13</sup> Voir Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2021) pour une synthèse des plus importants travaux sur le racisme et le racisme systémique.

## **2.1. Racisme et racisme systémique : éléments définitoires et recherches en sciences sociales**

### **2.1.1. Définitions et émergence des termes**

La notion de racisme systémique, tout comme celle de racisme, est complexe. En tant que telle, la définition de larges concepts sociaux – comme ce que Taguieff appelle « l'indéfinissable » racisme (1984, p. 72) – peut poser problème puisque les notions et les réalités qui s'y rattachent sont nombreuses, autant sur le plan humain que scientifique (Taguieff, 1984). L'ambiguïté du mot *racisme* dans la langue commune et scientifique en est un exemple parmi tant d'autres (Taguieff, 1984 ; Sabbagh, 2022). Si le racisme lui-même peut être difficile à définir, la définition du racisme dit *systémique* n'en est pas moins ardue (CDPDJ, 2021). Bien que largement utilisé, ce concept ne fait pas nécessairement consensus dans le domaine scientifique<sup>14</sup>, notamment parce qu'il pourrait générer des malentendus (Sabbagh, 2022). Sabbagh dénonce aussi « l'usage du racisme comme catégorie “attrape-tout” » (2022, p. 57). Pour notre part, nous considérons que la principale difficulté quant à l'usage du concept de racisme vient du fait que ses différentes composantes, dimensions, niveaux, facettes ou manifestations font l'objet d'un nombre tellement important de travaux, issus d'approches presque aussi nombreuses, qu'il est difficile de nous arrêter sur l'une d'entre elles.

Considérant la complexité de ces concepts, et comme nous ne travaillons pas sur les phénomènes qu'ils sous-tendent en tant que tels, notre objectif, dans cette section, n'est pas d'en faire valoir la « bonne » définition ou la plus complète ; nous

---

<sup>14</sup> Ce n'est toutefois que dans une moindre mesure qu'il est remis en doute dans ce champ.

souhaitons plutôt les définir sommairement en en dégagant les principaux éléments de façon à permettre une compréhension optimale de l'analyse.

### **2.1.1.1. Le racisme et le racisme systémique**

Les travaux sur le racisme se classent généralement dans deux grandes approches, auxquelles correspondent deux façons de concevoir le phénomène (Dhume, 2024). La première, la plus classique et la plus courante, est celle qui est mise de l'avant dans la majorité des définitions lexicographiques du terme *racisme*<sup>15</sup> (Dhume, 2024). Elle consiste à voir le racisme comme une idéologie renvoyant à la supériorité inhérente de groupes humains sur d'autres<sup>16</sup>. La deuxième conception du racisme – et la plus répandue en sciences sociales de nos jours – consiste à le concevoir comme un processus, un rapport social de domination (Dhume, 2024) « fondé sur la race » (Brun, 2024, p. 51). Cette domination du groupe majoritaire (historiquement, les blancs) sur les autres groupes se traduit notamment par différentes formes de discrimination<sup>17</sup> (Eid, 2018) et par des préjugés raciaux (Fleras et Lock, 2001), souvent inconscients. C'est en cela que l'on considère le racisme comme un phénomène « systémique ». Selon cette perspective – qui est celle que nous adoptons également –, le racisme est donc

---

<sup>15</sup> Par exemple dans la suivante, tirée d'*Usito* : « Ensemble de théories et de croyances qui établissent une hiérarchie entre les races, les ethnies ; par ext. [,] [d]iscrimination, attitude d'hostilité envers une catégorie de personnes » (*Usito*, 2025).

<sup>16</sup> Ces groupes humains sont catégorisés selon des « différences phénotypiques ou culturelles essentialisées » (Brun, 2024, p. 51) comme la couleur de peau ou la religion, par exemple. À ce propos, le racisme « classique » est à différencier du néoracisme, celui-ci n'incluant plus uniquement les caractéristiques biologiques des personnes : « Le racisme, ainsi compris, prend non seulement comme objets la “race” ou la couleur, mais aussi l'origine (la figure racisée du “migrant” ou les personnes perçues comme telles), la religion (le juif, le musulman), la langue. [...] Comme l'affirme Balibar, le néoracisme consiste en “un racisme sans race” » (CDPDJ, 2021, p. 98).

<sup>17</sup> En cela, « le racisme est toujours discriminatoire, [mais] la discrimination n'est pas nécessairement raciste et peut englober simultanément d'autres motifs » (Mugglin *et al.*, 2022, p. 19, cité dans Liard, 2025, p. 10). Par exemple, une personne peut être discriminée en raison de son genre ou de sa langue.

plus d'ordre structurel qu'idéologique : « la société dans son ensemble et les relations entre ses différentes couches ou groupes sont [...] racialisées, y compris les modèles d'exclusion et de pouvoir dans lesquels certains bénéficient de la subordination des autres<sup>18</sup> » (Fleras, 2012, p. 39). Le racisme n'est donc pas simplement un phénomène individuel reposant sur une idéologie (il n'est alors pas nécessairement intentionnel), il prend plutôt racine dans le système social lui-même.

Les premiers à concevoir le racisme de cette façon sont des chercheurs afro-américains<sup>19</sup>. Dès les années 1940-1950, comme le souligne Feagin, Cox montre « que les intérêts politico-économiques centraux des Blancs dépendent du maintien d'un *système institutionnalisé* d'oppression qui travaille en leur faveur et contrebalance radicalement tout engagement théorique envers les idéaux de justice et de liberté » (Feagin, 2023, p. 77). Dans les années 1960, Carmichael et Hamilton (1967) proposent les concepts maintenant reconnus de *racisme institutionnel* et de *black power*. Puis, entre les années 1970 et 1990, les travaux critiques de plusieurs chercheurs afro-américains, notamment Bell, Delgado, Matsuda, Crenshaw (Delgado et Stefancic, 1998) s'inscrivent dans ce qui sera plus tard appelé la *Critical race theory*, une théorie sociale encore très utilisée aujourd'hui<sup>20</sup> visant la mise en lumière des problèmes de

---

<sup>18</sup> Nous traduisons.

<sup>19</sup> Leurs travaux répondent alors à ceux qui sont menés en sciences sociales par des chercheurs blancs (dont Park, Myrdal, Gordon, Glazer et Moynihan) issus d'universités dominantes (Elias et Feagin, 2016) s'intéressant aux groupes racisés surtout à partir des années 60 (Clair et Jeffrey, 2015). Pour plusieurs sociologues (entre autres Wingfield (2013) et Elias et Feagin (2016)), ces travaux influents seraient en fait basés sur des stéréotypes et tiendraient insuffisamment compte de l'étude macro de la société, soit du caractère *systémique* du racisme, ceci amenant les chercheurs racisés à s'intéresser, en parallèle, à cette dimension.

<sup>20</sup> Elle fait d'ailleurs controverse aux États-Unis depuis plusieurs années et a notamment été sévèrement critiquée par le président Trump en septembre 2020 (Lang, 2020). Depuis 2021, plusieurs États ont fait décréter des lois pour la bannir ou limiter son enseignement dans les écoles et universités publiques. À ce propos, voir <https://www.edweek.org/policy-politics/map-where-critical-race-theory-is-under-attack/2021/06>. Feagin souligne qu'en s'attaquant à la *Critical race theory*, on s'attaque en fait aux récits

racisme institutionnel dans les différents systèmes américains (par exemple, les systèmes de justice ou d'éducation).

De nos jours, les approches considérant le caractère systémique du racisme<sup>21</sup> prédominent dans les études contemporaines en sciences sociales, ce qui n'était pas le cas il y a une trentaine d'années<sup>22</sup>. À ce propos, Feagin parle d'un tournant conceptuel s'étant amorcé avec les travaux des chercheurs afro-américains, où le racisme est désormais perçu comme un élément central du système social des sociétés occidentales<sup>23</sup> :

Il y a plusieurs siècles, Nicolas Copernic a amorcé une révolution en astronomie en plaçant le soleil au centre de notre système solaire. De la même manière, grâce à des penseurs africains-américains et à des militants comme Frederick Douglass, W. E. B. Du Bois, Ida B. Wells Barnett et Oliver C. Cox, une révolution dans l'analyse conceptuelle et empirique du racisme aux États-Unis s'est progressivement mise en place et répandue, proposant de considérer le racisme comme central pour la société américaine en tant que telle. Cette tradition conceptuelle africaine-américaine séculaire a influencé ceux d'entre nous, chercheurs et activistes, qui ont plus récemment développé et documenté les concepts de racisme institutionnel et systémique. (Feagin, 2023, p. 77)

En soi, le concept de *racisme systémique* tire son origine de la théorie du racisme systémique (*systemic racism theory*), élaborée par Feagin (2000 ; 2006 ; Elias et Feagin, 2016) à partir des travaux de chercheurs afro-américains. Le phénomène du racisme systémique y est défini comme

a foundational, extensive, and inescapable hierarchical system of [...] racial oppression that has been devised by whites to subordinate people of color. Systemic racism is a concrete material and social reality, and thus is well embedded in all major institutions of [...] society. It involves racial oppression that unjustly enriches, materially and socially,

---

s'éloignant du cadrage racial blanc, soit, en d'autres termes, de l'histoire « officielle » écrite par les Blancs, donc à tous les discours « rendant compte du racisme systémique » (Feagin, 2023, p. 82).

<sup>21</sup> Nous les rassemblerons désormais sous l'appellation *perspective systémique* du racisme. À l'instar de Feagin et de plusieurs autres chercheurs, nous considérons que le concept de racisme systémique englobe tous les pans de la société : « some scholars depict systemic racism as a broader concept encompassing whole systems » (Mukhopadhyay *et al.*, 2025, en ligne).

<sup>22</sup> À ce sujet, voir les travaux reconnus de Bonilla-Silva (1997).

<sup>23</sup> Le Canada y compris. Pour Beagan *et al.*, « la suprématie blanche et le racisme systémique sont la norme, le *statu quo* des institutions et des structures sociales au Canada » (2023, en ligne (nous traduisons)).

the oppressor racial group (whites) and thereby unjustly impoverishes, materially and socially, subordinated racial groups (people of color). (Elias et Feagin, 2016, p. 258)

Par *systémique*, on entend donc que la « réalité raciste se manifeste dans toutes les grandes institutions » (Feagin, 2023, p. 78) et touche « chaque dimension principale de la société » (Feagin, 2023, p. 78).

En fait, les inégalités raciales sont multidimensionnelles, et le racisme également ; ses différentes facettes se superposent et s'intriquent (Fleras, 2014). Fleras souligne à ce propos qu'il s'agit d'une réalité complexe et évolutive ; il n'existe pas « un » racisme, mais bien « des » racismes :

Racism is neither a uniform concept that reflects a singular experience nor does it encompass a common reality. It is not just a matter of a few bigots with maligned attitudes; it is also institutionalized, structured, and systemic (Bolton & Feagin, 2004). Nor should it be considered a static and unchanging “thing” that is oblivious to wider political contexts, economic changes, and situational realities. Rather, racisms are both historical and contemporary insofar as they change over time, while building on history to exercise powers of domination or control. (Fleras, 2014, p. 123)

Puisque le racisme est une réalité complexe et mouvante, les différentes approches pour l'analyser sont multiples. Il convient, à ce propos, de distinguer la perspective « systémique » du racisme au sens large, celle-ci renvoyant à la conception théorique du racisme comme phénomène systémique, des notions ou concepts issus des différentes approches qui en relèvent, par exemple, les typologies du racisme. Celles-ci servent à analyser plus spécifiquement le phénomène et sont donc davantage opératoires.

Sans nous attarder trop longuement à les décrire puisqu'il ne s'agit pas de l'objet de nos travaux, rappelons sommairement que les approches pour analyser le racisme et les notions ou concepts référant à ses différentes dimensions ou manifestations renvoient généralement aux trois niveaux d'analyse des phénomènes sociaux, soit les niveaux micro (individuel), méso (au niveau des groupes sociaux, des

communautés, des organisations) et macro (à l'échelle sociétale ; systèmes, institutions, etc.).

Au niveau micro, on trouve le racisme individuel, ou interpersonnel, appelé communément le racisme « ordinaire » : il s'agit des attitudes, des comportements et des propos racistes que peuvent avoir les individus. Quand on pense à ce type de racisme, on imagine en premier lieu des comportements directs et malintentionnés comme des insultes racistes. Cependant, de nos jours, le racisme ordinaire ne se traduit plus aussi couramment par ce genre de comportements. Désormais, « les discours directs, les réflexions catégoriques et les paroles décomplexées s'avèrent plus rares, laissant leur place à des formes plus dissimulées, n'hésitant pas à composer avec les blagues, les plaisanteries, les allusions et autres ambiguïtés<sup>24</sup> » (Garneau et Giraudou-Baujeu, 2018, p. 15).

Les types de racisme qui se retrouvent aux niveaux méso et macro, le racisme institutionnel et le racisme structurel, respectivement, sont tous deux souvent désignés par l'appellation *racisme systémique* (Fleras, 2012 ; Braveman *et al.*, 2022). Le racisme institutionnel concerne les institutions et les organisations politiques et économiques. Le racisme y est présent notamment dans des politiques ou des procédures, ou dans des « “façons normales de faire” qui peuvent, directement ou indirectement, consciemment ou non, promouvoir, appuyer ou asseoir un privilège à impact différentiel pour

---

<sup>24</sup> Garneau et Giraudou-Baujeu précisent aussi que « [c]e racisme voilé (Bataille, 1997) peut parfois être plus violent et plus féroce que des formes flagrantes, pour des femmes et des hommes qui, victimes de blagues et d'allusions, ne peuvent être entièrement convaincus de l'intention raciste. Cet état d'incertitude est partagé par ceux qui se trouvent devant des formes encore plus sournoises et vicieuses parce que silencieuses, jouant sur le non-dit, le mépris et l'ignorance de l'être. Ces formes flottantes de racisme (Giraudou, 2007), qui se rapprochent du nanoracisme (Mbembe, 2016) ou du *everyday racism* (Essed, 2001), peuvent se révéler d'autant plus blessantes et humiliantes qu'elles s'appuient sur le traitement de l'absent, sur l'attribution d'un rôle contradictoire de “non-personne” (Goffman, 1973), sur le confinement à une “zone de non-être” (Fanon, 2015 [1952]) » (2018, p. 15).

certaines personnes et des désavantages pour d'autres » (Commission ontarienne des droits de la personne (CODP), 2005, p. 15). Le racisme structurel réfère, quant à lui, aux arrangements sociaux qui mènent les différents groupes à avoir des acquis et des accès inégaux aux différentes ressources (politiques, sociales, financières, symboliques, etc.) de la société (Beagan *et al.*, 2023).

Le racisme culturel (parfois appelé sociétal ou idéologique) est un autre type de racisme, que certains perçoivent comme une catégorie à part (CODP, 2005). D'autres (comme Beagan *et al.*) considèrent qu'il fait partie du racisme structurel puisqu'il agit sur les représentations sociales qui sous-tendent les structures sociales. Les valeurs et croyances dominantes dans la société s'en voient impactées, tout comme le cadre de référence du monde. Par exemple, Beagan *et al.* considèrent que la valeur occidentale de la méritocratie est constitutive du racisme canadien. Celle-ci implique la croyance que les différents avantages sociaux sont acquis au mérite alors qu'ils sont plutôt le fait de structures sociales qui avantagent certaines personnes aux dépens d'autres. Un autre exemple commun du racisme culturel se trouve dans la perception négative qu'ont les personnes blanches vis-à-vis des personnes racisées à cause de l'image que leur en donnent les médias ou la télévision (CODP, 2005). Ces pans idéologiques et culturels du racisme « supportent et justifient les inégalités<sup>25</sup> » (Beagan *et al.*, 2023, en ligne).

Ces différents concepts permettent de mieux comprendre la façon dont se construit et se manifeste le racisme (systémique). Au sens large, on peut alors concevoir le racisme systémique comme l'interaction de ces différents types de racisme, comme le fait de Rudder. Pour elle, le racisme systémique se trouve dans l'interaction du

---

<sup>25</sup> Nous traduisons.

« racisme ordinaire » et des règles « aveuglement inégalitaires » impliquées dans le fonctionnement de la société. Elle le définit comme

le point de rencontre entre des formes « interactionnelles » et des formes « structurelles » de racisme. Les premières sont constituées des « micro-iniquités » répétitives et corrosives, mais inattaquables juridiquement, les secondes par les règles et procédures de traitement aveuglement inégalitaires, l'une et l'autre étant incorporées aux règles éthiques et socioculturelles du fonctionnement ordinaire des organisations, des institutions, des États. (de Rudder, 1995, p. 120, citée dans Dhume, 2016, p. 36)

Ainsi, au-delà des différentes appellations ou typologies du racisme susmentionnées (et des autres existantes), nous estimons que les travaux sur le racisme institutionnel, systémique, structurel ou sociétal s'inscrivent dans une même perspective, celles considérant la dimension systémique (au sens large du terme) du racisme, et c'est celle-ci que nous retenons. L'intérêt de la perspective systémique du racisme vient du fait que, comme le soulève la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), elle « pose son attention sur les dynamiques entre les niveaux individuels (attitudes, décisions, propos, gestes), institutionnels (normes, pratiques) et sociétaux (organisation politique, économique, représentations sociales) qui sont façonnés à des degrés divers par le racisme » (CDPDJ, 2021, p. 147).

Considérer le racisme comme un phénomène systémique permet d'appréhender cette réalité non seulement comme un simple comportement humain (Bonilla-Silva, 1997), mais plutôt comme la réalité complexe, évolutive et multidimensionnelle qu'elle est, et ce, à travers les trois niveaux d'analyse des phénomènes sociaux (micro, méso et macro) et leur enchevêtrement, soit autant les comportements individuels qu'institutionnels ou sociétaux, tout comme les attitudes qui les sous-tendent :

Structural [ou *systemic*] racism pertains to the social structures of a society, the ways interconnected social arenas (e.g., media, education, health care, policing, legal system, politics) operate to produce racialized hierarchies. In short, racism is not about random acts by lone individuals, it is built into ostensibly 'neutral' institutions and social structures (Cabrera *et al.*, 2016), manifested in policies, procedures, belief systems and interpersonal interactions. (Beagan *et al.*, 2023, en ligne)

D’ailleurs, avant de présenter les travaux qui portent sur le racisme systémique au Québec et au Canada, précisons que la notion de discrimination systémique (fondée sur la race, l’origine, la religion, etc.) est proche de celle de racisme systémique. La CDPDJ soulève à ce propos que celles-ci sont parfois utilisées – à tort – de façon interchangeable. Ces concepts sont bel et bien distincts, la discrimination étant l’une des manifestations ou des actualisations du racisme (CDPDJ, 2021) :

[L]a notion de discrimination (systémique ou pas) renvoie à l’expression matérielle du racisme [...] [L]’unité conceptuelle du racisme suppose des liens mutuellement constitutifs – et ontologiquement insécables – entre ses faces idéale (catégorisation, préjugés, stéréotypes, discours) et matérielle (discrimination, ségrégation, exclusion) (Dhume, 2016 : 38). Bref, la discrimination est subsumée sous le racisme, et non l’inverse. (Eid, 2018, p. 133)

Ainsi, considérant la proximité de ces deux notions, nous prenons également en compte, dans ce bref état de la question, les travaux qui s’intéressent à la discrimination raciale.

### **2.1.2. Les recherches sur le racisme systémique au Québec et au Canada**

Le racisme et la discrimination raciale sont abondamment étudiés dans plusieurs champs de recherche au Québec et au Canada, particulièrement en sociologie, et le concept de racisme systémique prend une place de plus en plus importante dans la recherche (Capitaine, 2018). Les cas les plus documentés de racisme systémique au Canada se retrouvent dans le système de justice pénal, et ce, même si c’est dans une moindre proportion qu’aux États-Unis. Les populations noires, arabes et autochtones en sont les plus grandes victimes. Le cas de leur surreprésentation dans le milieu carcéral est bien étudié (Bentabbel et Guay, 2017 ; Clark, 2019). Notamment, les personnes racisées, particulièrement les personnes noires ou autochtones, sont plus à

même que les personnes blanches d’obtenir des peines de prison pour des crimes liés à la drogue (Moscou *et al.*, 2023). De plus, ces populations ont aussi davantage d’interactions avec la police que les autres (Charest, 2009 ; Guay, 2020). Des études démontrent en effet que les personnes racisées ont un taux d’implication plus élevé dans le système criminel que les personnes non racisées et, pour Guay, cette surreprésentation est le fait d’inégalités causées par le racisme systémique :

Les conditions sociales défavorables dans lesquelles vivent de nombreuses personnes appartenant à ces deux minorités racisées [les Autochtones et les Noirs], comme la pauvreté, le chômage ou la monoparentalité, peuvent contribuer à leur surreprésentation dans différents types d’activités criminelles. (Guay, 2020, p. 228)

Par ailleurs, le racisme systémique est aussi présent dans le domaine de l’emploi et de l’éducation. Des recherches récentes montrent que les populations racisées sont moins favorisées que leurs homologues blanches, notamment à l’embauche, dans le maintien de l’emploi et dans la qualité et la rémunération des emplois. Ces difficultés ne sont majoritairement pas en lien avec leurs compétences, mais bien dues à la discrimination des employeurs (Eid, 2012 ; Salamanca Cardonna, 2018 ; Munihiri-Kagive, 1999, Imboua, 2012 ; Helly, 2008).

Au Québec, plusieurs groupes travaillent sur le racisme, notamment, de 2004 à 2020, la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, comprenant l’Observatoire international sur le racisme et les discriminations (2012 ; 2015), et l’Observatoire québécois des inégalités, en partenariat avec l’Université de Montréal (voir, entre autres, Torres, 2022 et Boucher *et al.*, 2024). Depuis 2020, on constate d’ailleurs une augmentation de la recherche sur le racisme et les discriminations raciales (systémiques ou non), et ce, dans plusieurs champs, en concordance avec la place que prennent ces problèmes dans la société. En témoigne notamment le dossier

*Racisme et discrimination systémiques dans le Québec contemporain* (Pierre et Bosset, 2020), qui porte, entre autres, sur le racisme systémique dans l'emploi, sur la xénophobie dans l'accès au logement et sur le profilage racial. Par exemple, Cox (2020) s'intéresse aux décisions en matière de harcèlement psychologique à caractère raciste au Tribunal administratif du travail (TAT) du Québec. Elle révèle que dans de nombreux cas, des plaintes sont délaissées alors que du racisme est bel et bien impliqué. Otmani (2020) avance, dans un article sur la discrimination à l'embauche de médecins algériens à Montréal, que le « processus de recrutement des minorités visibles s'apparente à une logique raciste » (2020, p. 96). Le dossier *Race, racisme et islamophobie au Québec : défis théoriques, expériences et résistances* (Taher et al., 2024) est un autre exemple de ces travaux. Dans ce dossier, les chercheurs s'intéressent entre autres au déni de l'islamophobie et du racisme au Québec, y envisageant l'islamophobie et le racisme comme concepts théoriques, analytiques et politiques (St Louis et al., 2024). Notamment, Zoghلامي (2024) relève l'impact de la racialisation et du déni du racisme dans les pratiques affectives des porte-paroles engagés dans la lutte contre le racisme au Québec. Séguin et Arcand (2024), pour leur part, voient dans l'islamophobie (entendue comme « forme de racisation reposant sur la religion » (2024, p. 148)) une manifestation du racisme systémique. Plusieurs chercheurs s'intéressent également au racisme systémique dans le système de santé (Beauchamp, 2023 ; Kelly, 2021, en particulier) et d'éducation (Lefevre-Radelli, 2019 et 2021 ; Thésée, 2021 ; El-Hage, 2021 ; Magnan, 2023 ; Glaphyra, 2024). Les travaux de la

CDPDJ (2021), qui visent à définir la notion de racisme systémique et qui font partie de notre analyse<sup>26</sup>, sont aussi à mentionner.

### **2.1.2.1. Les travaux sur le discours et le racisme systémique**

Parmi les recherches récentes, plusieurs travaux ayant pour objet le discours portent sur le racisme systémique. Ceux-ci mettent tous en lumière, dans une plus ou moins grande mesure, la dimension conflictuelle, voire polémique de cet enjeu dans l'espace public. Brunette (2020) s'intéresse à l'évitement comme stratégie discursive dans les débats du Conseil des arts du Canada en lien avec l'appropriation culturelle et le racisme systémique<sup>27</sup>. Elle révèle que le Conseil des arts, au lieu de favoriser un débat public sur ces questions dans son propre organisme et dans la communauté artistique en général, renvoie plutôt les discussions vers des comités de pairs, des espaces privés et fermés ayant des processus décisionnels « opaques ». Pour elle, cela a pour conséquence d'exacerber les tensions sociales sur ces questions.

De leur côté, Potvin et Le Bourdais (2024) se penchent sur les discours de trois groupes populistes identitaires québécois (La Meute, la Fédération des Québécois de souche, Horizon Québec actuel) et du chroniqueur néoconservateur Mathieu Bock-Côté<sup>28</sup> dans des polémiques entourant la commission sur le racisme systémique<sup>29</sup> et la Loi 21 sur la laïcité de l'État entre 2017 et 2020. Elles montrent que les discours néoracistes, propagandistes et complotistes qui étaient réservés, il y a une quinzaine

---

<sup>26</sup> Voir l'analyse (p. 130) pour une présentation de ces travaux.

<sup>27</sup> Il arrive en effet que des prestations artistiques fassent controverse. C'est le cas, par exemple, en 2018, de *SLAV* et de *Kanata*, deux pièces de théâtre du dramaturge Robert Lepage, alors accusé d'appropriation culturelle. Voir à ce propos <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1651992/robert-lepage-entrevue-slav-kanata-controverse-appropriation-culturelle>.

<sup>28</sup> Ce chroniqueur fait d'ailleurs partie de notre corpus. Voir le chapitre 6.

<sup>29</sup> Nous aborderons cette commission au chapitre 5.

d'années, à des groupes populistes identitaires marginalisés se retrouvent désormais dans les médias traditionnels (notamment le *Journal de Montréal*), plus démarginalisés et légitimés auprès du grand public qu'ils ne l'étaient auparavant. La thèse *Déni du racisme au Québec : post-racialisme, injustices épistémiques et actes de discours* (Taher, 2021) s'avère aussi très pertinente dans le cadre de notre recherche. Taher étudie les discours de déni du racisme (notamment de son caractère *systemique*) au Québec en lien avec la polémique sur le « mot en n<sup>30</sup> » et avec les discours et les débats sur la laïcité au Québec. Elle postule que les discours de déni du racisme perpétuent, à travers des mécanismes linguistiques qu'elle nomme *déviations illocutoires*<sup>31</sup>, des injustices herméneutiques et épistémiques qui contribuent au maintien des structures racistes (Taher, 2024). Comme le soulève Taher, ces discours de déni portés par « des élites politiques, médiatiques et intellectuelles, [...] font pourtant face, dans l'espace public, à d'autres discours, déployés essentiellement par des acteur·rice·s de la société civile et des organismes publics dénonçant la reproduction du racisme » (2021, p. 3). Les locuteurs, en niant le caractère systémique du racisme à travers les déviations illocutoires, amènent souvent le débat sur l'enjeu de la définition du problème plutôt

---

<sup>30</sup> Le « mot en n » est souvent l'objet de controverses. Notamment, il a fait polémique à l'automne 2020 après qu'une chargée de cours de l'Université d'Ottawa a été suspendue temporairement pour l'avoir prononcé dans une classe. Voir, à ce propos, l'article suivant : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1741520/plainte-mot-en-n-universite-ottawa-suspension-professeure>.

<sup>31</sup> Les déviations illocutoires sont

le fait, pour l'auditeur·rice recevant un discours, de ramener la discussion à un autre enjeu que l'enjeu soulevé par le·la locuteur·rice pour dévier la discussion et la cadrer comme un autre enjeu. Par exemple, dans l'espace public québécois, lorsque des acteur·rice·s – essentiellement issu·e·s des groupes dominés – dénoncent le racisme systémique, ces discours se retrouvent déviés illocutoirement par des discours de déni du racisme, portés par les membres des groupes dominants. Cette déviation illocutoire peut se produire notamment en soulignant que le problème soulevé par les groupes minoritaires ne relève pas du racisme systémique, mais qu'il concerne un enjeu de liberté d'expression et de liberté académique [dans le cas du débat sur le « mot en n »], ou encore un enjeu d'affirmation de la souveraineté du Québec. (Taher, 2021, p. 54-55)

que sur le problème lui-même, ce qui permet de maintenir le *statu quo*. Les conclusions de Eid (2018), qui s'intéresse aux débats québécois de 2016 et de 2017 sur la commission de consultation sur la discrimination et le racisme systémique<sup>32</sup>, sont semblables. Il considère le refus des Québécois francophones d'accepter la notion de racisme systémique comme une manifestation de la « “fragilité blanche”, soit la difficulté qu'éprouvent certaines personnes blanches à supporter la moindre allusion au fait que, à titre de membres du groupe majoritaire, elles constituent les premières bénéficiaires d'un système de normes et de pratiques institutionnalisées leur assurant une distribution inégale des ressources et du pouvoir » (Eid, 2018, p. 131). S'appuyant sur Doane (2006), il explique que le refus de la conception systémique du racisme, en contradiction avec la conception idéologique « individualisante » – et la fragilité blanche en elle-même – sont le fait de « ramifications identitaires et symboliques », mais sont surtout « sous-tendu[s] par des enjeux éminemment politiques » (Eid, 2018, p. 131). L'acceptation de la conception systémique du racisme (et donc, de l'expression *racisme systémique*) amènerait, dans les sociétés occidentales, des « correctifs structurels » (Eid, 2018, p. 131) qui ébranleraient le *statu quo* et les bénéfices des personnes favorisées par le système actuel, ceci poussant ces dernières à refuser cette conception – ou encore, de façon plus détournée, si nous reprenons les conclusions de Taher, à dévier la discussion et à cadrer autrement le problème.

---

<sup>32</sup> Nous les évoquerons également au chapitre 5.

## 2.2. Nomination des problèmes publics et débats sur les mots

### 2.2.1. Nomination des problèmes publics

Dans une approche sociologique, Cerrato Debenedetti (2014) s'intéresse à un problème connexe, celui des discriminations ethnoraciales en France. Elle postule que « le processus de reconnaissance des discriminations comme problème public est resté inachevé » (2014, p. 156-157). Pour elle, le déni de ce problème a plutôt mené à sa dénégation :

lorsqu'un problème émerge, quel qu'il soit, les résistances s'organisent pour contrer soit la réalité du problème, soit la définition qui en est donnée. C'est cela la *dénégation* du problème. Les *dénégateurs* – ceux qui ne veulent pas s'appropriier le problème (*disowners* en anglais) – agissent pour ne pas se voir imposer un problème par d'autres. (Cerrato Debenedetti, 2014, p. 157)

Selon elle, l'absence de définition et de reconnaissance d'un problème mène à sa dépolitisation et à sa marginalisation (Cerrato Debenedetti, 2014), et « l'instabilité et la pluralité de la désignation du problème » contribuent à en faire un problème « indéfini » (Cerrato Debenedetti, 2014, p. 158). Le manque de « cadrage politique structurant » (Cerrato Debenedetti, 2014, p. 159) ainsi occasionné engendre un *statu quo* dans la gestion du problème, ce qui nuit, à terme, à l'avancement vers sa résolution. Force est de constater, en s'appuyant sur les constats de ces travaux, que les mots détiennent un pouvoir, comme le soutiennent aussi plusieurs chercheurs et penseurs de la langue qui mettent de l'avant la dimension agissante ou performative du langage<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Il s'agit là d'une idée récurrente à travers les siècles puisque le langage, en tant que moyen de communication humaine, est intriqué non seulement dans les actions, mais aussi dans les rapports de pouvoir (Boutet, 2016), et c'est précisément ce qui rend le sujet si riche. Mentionnons entre autres le psychologue et pédagogue Vygotsky, derrière l'approche socioconstructiviste de l'apprentissage, qui conçoit le langage comme un outil de « régulation de l'activité collective, [...] une forme particulière de l'activité technique et laborieuse de l'homme » (Firode, 2011, p. 97). Les philosophes du langage Austin et Searle, derrière la pragmatique linguistique, l'approchent aussi comme une action, notamment grâce aux notions de performativité et d'actes de langage (voir Austin, 2003 et Searle, 1996). L'idée que les mots ont un pouvoir d'action, voire une fonction agissante, a été explorée par plusieurs linguistes, mais

Notamment, le sociologue français Pierre Bourdieu s'intéresse au pouvoir des mots, et ce, principalement dans deux ouvrages phares, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* (1982) et *Langages et pouvoir symbolique* (2001). Pour reprendre l'un de ses propos souvent cités, « [n]ommer, [...] c'est faire voir, c'est créer, porter à l'existence [, et] les mots peuvent faire des ravages » (Bourdieu, 1996, p. 19). Pour la sociolinguiste Josiane Boutet, qui fait partie des nombreux chercheurs qui s'inspirent des travaux de Bourdieu et s'inscrivent dans sa lignée, « [p]arler [...] constitue une pratique sociale qui à la fois est déterminée par les situations et a des effets de transformation et d'action, qui est performative » (2016, p. 45). Selon elle, les mots ont un pouvoir non seulement sur les conceptions et sur les idées, mais aussi concrètement dans le monde puisque « [d]ans la réalité des interactions humaines, le langage est mêlé, enchevêtré avec des actions non langagières qu'il coordonne » (Boutet, 2016, p. 24). Le pouvoir des mots peut ainsi « s'exercer directement [...] dans et sur le monde physique, sur les êtres humains, sur les récoltes ou sur le bétail [...] [o]u s'exercer dans le monde des idées, des connaissances pour construire des opinions, modifier ou imposer des croyances, influencer et persuader » (Boutet, 2016, p. 37-38).

L'un des seuls travaux portant à ce jour spécifiquement sur l'expression *racisme systémique* au Québec<sup>34</sup> est évocateur à ce propos. Caceus et Vasquez (2024) s'intéressent à l'usage de *racisme systémique* en contexte organisationnel dans une recherche-intervention dans le cadre d'une initiative de gestion de la diversité d'une

---

aussi par des sociologues et par des philosophes : « Plusieurs courants en sciences humaines et sociales [...] ont convergé non seulement sur l'étude des interactions, mais aussi sur celle de l'action, au point que l'on a parlé d'un tournant praxéologique, d'un tournant actionnel ou d'un paradigme actionnel en sciences humaines et sociales » (Boutet, 2016, p. 42).

<sup>34</sup> Exception faite des nôtres (Lévesque et Bernard Barbeau, 2022 ; Lévesque, 2024) et de ceux d'Eid (2018) que nous avons déjà mentionnés.

institution financière. Rappelant que l'emploi de « formules discursives dites raciales » telles que *racisme systémique* est nécessaire afin d'ouvrir une discussion et de mener vers des transformations, elles dénotent l'évitement des termes polémiques et la prédominance de termes ambigus ou neutres pour « “nommer sans nommer” le racisme systémique » (Caceus et Vasquez, 2024, en ligne) dans l'organisation, ceci participant au maintien des structures problématiques des organisations. En fait, nommer permet non seulement de « prendre position, [d']actualiser certains sens dans un réseau interdiscursif, [d']exprimer un point de vue<sup>35</sup> » (Calabrese, 2015, p. 92), mais aussi d'« appréhender la réalité sous un certain nom » (Krieg-Planque, 2017, p. 90). Au contraire, donc, ne pas nommer peut contribuer à l'invisibilisation d'une réalité.

Selon Krieg-Planque, la nomination des événements ou des phénomènes a une fonction structurante puisqu'elle permet de les lier au problème auquel ils appartiennent, participant à leur « mise sous description [...] en tant qu'ils relèvent d'un problème public donné » (2017, p. 95). Nécessairement, cela a aussi des répercussions dans la façon dont le problème en question est géré, comme le relève également Cerrato Debenedetti. Krieg-Planque l'exemplifie dans le cas du syntagme *violence faite aux femmes* :

La reconnaissance de certains types d'événements comme relevant d'une « violence faite aux femmes », et la reconnaissance institutionnelle de la nécessité de lutter contre la survenue de ce type d'événements [...] a des conséquences multiples : création d'une documentation comportant cette expression, lecture des événements (paroles de victimes, survenue des faits...) selon cette catégorie dénomminative, modifications dans les statistiques et les indicateurs... Ainsi, des événements qui, auparavant, n'étaient pas catégorisés comme relevant de la « violence faite aux femmes », voire n'étaient pas catégorisés du tout, vont le devenir, et il va falloir changer certaines formulations et nomenclatures pour tenir compte de ces événements ainsi dénommés. (Krieg-Planque, 2017, p. 18)

---

<sup>35</sup> Ce que, souligne Calabrese, Siblot appelle le *dialogisme de la nomination*.

Dans le même ordre d'idée, Calabrese (2015) montre, dans ses travaux sur le mot *islamophobie*, que la nomination est au cœur de la constitution des problèmes publics, qu'on peut considérer comme des « entités a-référentielles » (Calabrese, 2015, p. 92) qu'il revient aux locuteurs de nommer<sup>36</sup> pour réussir à en faire « [des] entité[s] à part entière capable[s] d'agir dans le monde social » (Calabrese et Herman, 2020, p. 42). Ainsi, loin d'être un « acte anodin » (Boutet, 2016, p. 19), nommer sert à « construire la réalité sociale » (Calabrese, 2018, p. 110).

### 2.2.2. Débats de mots et mots polémiques

C'est bien parce que les mots détiennent un pouvoir qu'ils peuvent se retrouver au cœur de débats et de polémiques. Les débats portant sur les mots, puisqu'ils prennent une place importante dans la problématisation et le cadrage d'un problème (Charaudeau, 2017), sont constitutifs de cette « construction » ou « appréhension » du réel. Pour Calabrese, « les tensions lexicales et sémantiques nous permettent d'accéder à ce que les locuteurs croient être le réel social et d'observer leur tentative de le façonner en fonction de leur vision du monde » (2018, p. 109). Selon Labasse, « le contrôle du sens des mots (et de leur légitimité) est d'abord un enjeu de lutte, ensuite un outil de lutte » (2020, p. 336). L'ouvrage *Penser les mots, dire la migration* (Calabrese et Veniard, 2018), qui porte sur des mots circulant dans les débats sur

---

<sup>36</sup> Au sens où elles « n'existent que dans la mesure où elles sont nommées et mises en discours » (Calabrese et Herman, 2020, p. 42). Calabrese souligne que les objets a-référentiels sont des entités discursives puisqu'au contraire des référents matériels, qui s'appuient sur une réalité physique tangible, « les référents [et phénomènes] sociaux [...] s'appuient sur des constructions discursives » (Calabrese, 2018, p. 109). Ainsi, c'est le langage qui permet de les « dire ». Calabrese cite à ce propos Kauffman, qui soulève que « seul le langage permet de désigner des entités dénuées de tout support perceptible direct et de coordonner à distance les individus en communiquant sur des choses qui sont détachées du "ici et maintenant" » (Kauffmann, 2008, p. 88, cité dans Calabrese, 2018, p. 109).

l'immigration, traite justement de la circulation de termes, des conflits qu'ils provoquent et des transformations qu'ils opèrent dans les imaginaires collectifs. À ce propos, Calabrese montre, dans ses travaux sur les mots *migrant* et *réfugié* (2018), que le problème public de la crise des migrants est recadré par le débat lexicosémantique entourant ces mots, celui-ci contribuant en même temps à sa construction. Dans ce débat, les locuteurs, en optant pour un mot plutôt qu'un autre, « tentent de briser le consensus autour d'un certain usage des signes, en choisissant un autre mot, dans le but de représenter autrement la réalité sociale » (Calabrese, 2018, p. 106). Dans le même ordre d'idée, Krieg-Planque (2017) donne aussi l'exemple du terme *sans-papiers*, en Europe, qui a remplacé, sous les pressions de militants en 1996, le terme *clandestins*, permettant de renverser l'idée que ces individus sont délinquants vers l'idée qu'il s'agit d'individus privés de quelque chose, au même titre que les *sans-emploi* ou les *sans-abri*. Le cas des changements des appellations pour désigner les peuples autochtones, qui s'inscrit dans le processus de réconciliation des Autochtones avec les allochtones<sup>37</sup> et qui fait parfois polémique<sup>38</sup>, est aussi à mentionner. Elchacar s'intéresse au passage de *Amérindien* à *Autochtone* pour désigner les peuples autochtones au Québec. Elle montre que peu à peu, on voit les termes rejetés par les peuples autochtones (*Amérindien* et *Indien*, notamment) remplacés par ceux qu'ils privilégient (*Autochtone*, *Première nation*<sup>39</sup>). Le passage réussi de *Esquimau* (jugé péjoratif) à *Inuit* à partir des

---

<sup>37</sup> Nous abordons rapidement ce processus en 7.1.3.

<sup>38</sup> Cette revendication fait polémique à quelques reprises, notamment en 2018, quand le ministère de l'Éducation oblige la réédition et la réimpression des manuels scolaires québécois pour modifier, notamment (mais pas seulement), les différentes occurrences du terme *amérindien* et les remplacer adéquatement. Voir Elchacar (2022) à ce propos.

<sup>39</sup> L'usage des noms des nations spécifiques doit être privilégié pour désigner les différents peuples autochtones. Pour les connaître, consulter <https://tourismeautochtone.com/nations>.

années 1970 est un bon exemple de ce changement de désignation. Aujourd’hui, *Esquimau* est généralement absent dans l’usage (Elchacar, 2022). Ainsi, les premiers peuples revendiquent qu’on les désigne par des termes qu’ils ont choisis, et non par ceux qu’ont choisis des personnes extérieures au groupe, ce qui peut faire débat : « Par cette redénomination, les peuples autochtones souhaitent récupérer un certain contrôle sur la manière dont ils sont désignés, voire perçus » (Elchacar, 2022, p. 177) Elchacar montre d’ailleurs que « les appellations rejetées par les groupes autochtones connaissent une baisse de fréquence » (Elchacar, 2022, p. 197), même si « [l]es changements de dénomination se font à des rythmes différents selon le lieu et les locuteurs<sup>40</sup> » (Elchacar, 2022, p. 197).

À travers le temps, de nombreux autres travaux issus d’approches variées ont abordé les mots comme objet de débats, de polémiques ou de controverses<sup>41</sup>. Les recherches en lexicologie sociopolitique en sont un exemple parmi tant d’autres. Les mots y sont considérés comme des objets sociaux et politiques qui façonnent ou qui « gouverne[nt] » (Krieg-Planque, 2009, p. 17) la façon de voir le monde. On compte

---

Comme le spécifie Elchacar, « [l]e fait même d’avoir des appellations génériques pour désigner l’ensemble des peuples autochtones d’Amérique du Nord est imposé par le contexte colonial : il n’était pas nécessaire de nommer un “nous” englobant toutes les communautés d’Amérique du Nord avant d’avoir un “eux”, c’est-à-dire les allochtones » (Elchacar, 2022, p. 177).

<sup>40</sup> Le changement peut se faire plus rapidement quand il vient de directives officielles (par exemple, le ministère (voir Elchacar, 2022)) ou dans certaines sphères de la société comme les milieux scientifiques. À titre d’exemple, la revue *Recherches amérindiennes au Québec*, qui existe depuis plus de cinquante ans, a été rebaptisée, en 2022, *Revue d’études autochtones* après un processus de consultations avec des membres des Premières Nations (Jérôme, 2021).

<sup>41</sup> Plusieurs termes servent d’ailleurs à nommer les moments où un mot acquiert une charge conflictuelle et fait débat. Walton (2006) utilise l’expression *verbal dispute* pour nommer ceux où les locuteurs s’affrontent sur la définition des mots. Micheli (2013) aborde pour sa part les *querelles de mots*, type d’affrontement où l’usage ou le non-usage d’un mot par un acteur politique vient faire l’objet de désaccord. De son côté, Charaudeau, dans ses travaux sur le débat public, utilise le terme *lutte sémantique* en mentionnant aussi les *batailles désignatives* de Rennes (Charaudeau, 2017, p. 127). Plus récemment, Labasse propose le terme *agonistique lexicale* pour englober ces formulations qui désignent « toutes discussions, polémiques, querelles... autour de l’adéquation de l’emploi d’un vocable dans un discours donné » (Labelle, 2020, p. 2).

parmi eux les analyses en lexicologie diachronique, où l'on s'intéresse à l'histoire des mots et à leur parcours. Par exemple, les travaux de Rey (1989) sur le mot *révolution* et ceux de Piguet (1996) sur le mot *classe* montrent que ces mots, dans leur histoire, sont parfois devenus conflictuels et porteurs d'enjeux sociaux. On compte aussi les travaux en lexicologie synchronique où, cette fois, les chercheurs analysent le moment où « la “vie du mot” s'intensifie » (Krieg-Planque, 2009, p. 24). Les travaux de Tournier (1992) sur l'étymologie sociale, soit les mots qui entrent dans la politique à cause de leur perspective conflictuelle, en témoignent. C'est aussi le cas des travaux de Bonnafous (1992) et de Petiot (1990). S'intéressant respectivement aux mots *intégration* et *liberté(s)*, ces chercheuses font état de la diversification sémantique des mots et de la polémique que cette dernière peut engendrer.

La notion de formule discursive, qui constitue le socle de notre analyse et sur laquelle nous reviendrons dans le prochain chapitre, est aussi évocatrice à ce propos. Selon Krieg-Planque, qui a théorisé la notion (2003 ; 2009)<sup>42</sup>, la formule peut être considérée comme un domaine connexe de la lexicologie sociopolitique. Pour elle, les formules sont avant tout « agissantes » puisqu'elles « participent, dans des rapports de domination complexes que les discours organisent, d'un *procès d'acceptabilité* » (Krieg-Planque, 2009, p. 127), c'est-à-dire qu'elles tendent à faire accepter quelque chose ou à faire agir. Par exemple, la formule *totale Staat* (*État total*) étudiée par Faye (à qui Krieg-Planque emprunte la notion de formule) vise à justifier et à faire accepter l'État totalitaire nazi (Krieg-Planque, 2009). Dans sa thèse, Krieg-Planque (2000) montre aussi en quoi la formule *purification ethnique* agit à la fois comme descripteur

---

<sup>42</sup> Voir Amossy *et al.* (2014) pour d'autres travaux sur la question.

et interprétant pour certains commentateurs et acteurs des guerres de Yougoslavie, faisant, de ce fait, partie intégrante de l'histoire des conflits. De son côté, Amossy (2018) montre comment la formule *dé légitimation d'Israël* agit comme une arme dans une guerre de mots visant à défendre l'image de l'État hébreu. Molinari (2014) étudie quant à elle la façon dont l'usage de la formule *issu de la diversité* dissimule une réalité qui n'est pas acceptée de tous, la diversité, ce qui peut mener à une stigmatisation encore plus grande des personnes ainsi catégorisées<sup>43</sup>. Le procès d'acceptabilité de la formule est donc au cœur de son pouvoir : « C'est le procès d'acceptabilité accompli par la formule qui sonne la consécration du mot comme enjeu politique : c'est lui qui donne aux mots un de leurs pouvoirs les plus stupéfiants – agir » (Krieg-Planque, 2009, p. 46).

Ainsi, au même titre que les formules étudiées dans ces travaux, la formule *racisme systémique* est, elle aussi, agissante. Avant de poursuivre, nous tenons à rappeler que nos travaux ne portent pas sur le racisme systémique lui-même, mais bien sur la dimension discursive. Comme le souligne Maingueneau, « il n'est pas question de chercher le "vrai" sens de la formule, mais avant tout d'explorer une dispersion, une circulation » (2012, p. 10). Pour notre part, c'est donc à la lumière du sens des définitions des sciences sociales présentées en section 2.1.1. que nous envisageons le racisme systémique, sachant toutefois que la notion même de racisme systémique, notamment sa définition, ne fait pas consensus et fait polémique dans l'espace public. Comme d'autres avant nous l'ont fait avec d'autres mots ou expressions, c'est

---

<sup>43</sup> Sur le concept de diversité, voir aussi Findlay (2022), dont nous abordons les travaux à la page 124.

précisément dans le cadre de la polémique à laquelle elle participe que nous nous intéressons à elle.

## CHAPITRE 3

### CADRE THÉORIQUE

Notre recherche s'inscrit en analyse du discours puisque celle-ci considère le discours comme le « lieu où se construit la réalité sociale » (Maingueneau, 2012, p. 14) et comme un « systèm[e] d'explication politique et sociale » (Krieg-Planque, 2007, p. 66). Comme le soulève Maingueneau, « par sa démarche même, l'analyse du discours a une force critique » (2021, p. 50-51). En soi, le choix de travailler sur la formule *racisme systémique* nous situe en lui-même, et nous savons par ailleurs que « l'objectivité absolue [est] illusoire » (Amossy, 2018, p. 25). Toutefois, nous avons choisi de ne pas nous positionner dans la controverse entourant le racisme systémique et maintenons, pour ce faire, un effort de neutralité tout au long de ce mémoire puisque, comme le souligne Amossy,

en refusant de prendre position, le chercheur accomplit une tâche importante. Plutôt que de redoubler le discours des acteurs, il essaye de porter sur eux un regard analytique qui n'est pas *a priori* orienté vers certaines conclusions. Il se propose de dévoiler la nature des différends entre les groupes sociaux, d'exposer des soubassements doxiques et de donner à voir des modes de raisonnement divergents et souvent incompatibles. (Amossy, 2018, p. 25-26)

Nous empruntons, pour ce mémoire, la notion de formule discursive, développée par Krieg-Planque (2000 ; 2003 ; 2009), « éclairante pour l'analyse des discours contemporains et pour la mise en évidence de leurs enjeux » (Krieg-Planque, 2019, en ligne). L'analyse des formules, tout comme l'analyse du discours en général, est pluridisciplinaire puisqu'elle fait appel à plusieurs approches en sciences sociales,

notamment à la linguistique, mais aussi à la sociologie, à la science politique, aux sciences de la communication ou à l'histoire (Krieg-Planque, 2003). Pour emprunter une formulation de Krieg-Planque, les « approches formulaires des discours » rendent possible l'« identi[cation] [de] la structuration des arènes publiques » (2017, p. 110). Elles s'avèrent donc particulièrement utiles dans l'analyse des discours politiques, médiatiques et institutionnels (Krieg-Planque, 2017) puisqu'elles « permet[tent] de décrire le fonctionnement et les enjeux de certaines expressions dont, en général, les contemporains sentent intuitivement qu'elles jouent un rôle structurant : “devoir de mémoire”, “mondialisation”, “développement durable”, “crise de la dette”... » (Krieg-Planque, 2017, p. 110).

L'analyse des discours médiatiques, elle, est aussi pertinente puisque ces discours sont fondamentaux dans la construction des représentations publiques. Théâtre des débats publics (notamment de la constitution des problèmes publics) (Neveu, 2022) ou, pour emprunter une formulation de Charaudeau, « spectacle de la démocratie » (Charaudeau, 2011, p. 12), les médias sont le lieu où se forment et sont mis en lumière les enjeux sociaux : « le monde médiatique [...] reflète l'espace social et se trouve reflété par celui-ci » (Charaudeau, 2011, p. 10). Plus encore, dans une certaine mesure, il le crée : « on défini[t] la communication médiatique comme phénomène de production du sens social » (Charaudeau, 2011, p. 19). Ainsi, l'analyse des discours médiatiques sert notamment à décrire « le symbolique, cette machine à faire vivre les communautés sociales et qui témoigne de la façon dont les individus, êtres collectifs, régulent le sens social en construisant des systèmes de valeurs » (Charaudeau, 2011, p. 11). Les discours médiatiques sont très riches puisqu'au-delà des discours des journalistes mêmes, ils sont aussi traversés par des discours provenant d'un éventail

d'énonciateurs, qu'ils soient singuliers ou collectifs : politiciens, personnalités publiques, scientifiques, citoyens, etc. :

[L]e propre du médiatique c'est de jouer entre tous les discours. Comment situer dans une zone de la société ce qui ne cesse de la traverser ? Les médias sont à la fois une zone parmi l'ensemble des aires de production discursive d'une société et un ensemble de lieux où tous les discours viennent se réfléchir, y compris les médias eux-mêmes, qui se mettent de plus en plus en scène. (Maingueneau, 2021, p. 156)

En ce sens, les médias sont des « intermédiaire[s], le lieu de rencontre des communautés langagières qui construisent les mémoires collectives et discursives actuelles » (Moirand, 2007, p. 157).

### **3.1. La notion de formule discursive**

#### **3.1.1. Éléments définitoires**

C'est Jean-Pierre Faye qui aborde pour la première fois la notion de formule, en 1972, dans ses travaux sur la formule *totale Staat (État total)* (Faye, 1972a ; 1972b). En 1983, Pierre Fiala et Marianne Ebel reprennent les traces de Faye en travaillant sur les formules *Überfremdung (emprise et surpopulation étrangères)* et *xénophobie* (Fiala et Ebel, 1983a ; 1983b). S'inscrivant dans la lignée de ces chercheurs, Krieg-Planque soutient sa thèse sur la formule *purification ethnique* en 2000<sup>44</sup>, y élaborant la notion de formule telle qu'elle est aujourd'hui envisagée en analyse du discours. Nous l'avons mentionné dans la mise en contexte, la formule se définit comme « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent

---

<sup>44</sup> Sa thèse fait l'objet d'une publication en 2003 et, par la suite, elle approfondit ses recherches sur la question dans un second ouvrage publié en 2009.

dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009, p. 7). Dans son ouvrage de 2003, Krieg-Planque la décrit aussi ainsi :

À un moment donné du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une formule: un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin – à la fois envahissant et sans cesse questionné – à l'intérieur des discours. (Krieg-Planque, 2003, p. 14)

Selon Krieg-Planque, les formes qui sont les plus à même de devenir des formules sont celles qui ont un caractère relationnel. Ceci vaut autant pour les noms composés (comme *sans-papiers*) que pour les syntagmes composés d'un nom et d'une préposition (comme *droits de l'homme*), mais plus encore pour les syntagmes nominaux à adjectifs dénominaux (comme *racisme systémique* ou encore *purification ethnique*) et les nominalisations (comme *mondialisation*), « par laquelle sont effacées les structures de la prédication, laiss[ant] dans la sous-détermination l'identité des acteurs du procès dont pourtant elle tient lieu » (Krieg-Planque, 2009, p. 80). La formule peut donc être une unité lexicale simple (*immigration, humanitaire, intégration, exclusion, réforme*), mais aussi une unité lexicale complexe, composée de plusieurs mots (pensons notamment à *purification ethnique, à droit d'ingérence, à issu de la diversité* ou encore spécifiquement au cas qui nous intéresse, *racisme systémique*). En elle-même, la formule est une catégorie graduelle (Krieg-Planque, 2009), c'est-à-dire qu'elle s'inscrit sur un continuum. Pour être considérée comme une formule, une unité lexicale doit remplir, à plus ou moins fort degré, quatre propriétés constitutives, qui se retrouvent elles aussi sur un continuum (selon le cas, l'une ou l'autre des

propriétés peut être plus ou moins remplie)<sup>45</sup>. La première propriété de la formule, que Krieg-Planque emprunte à Faye, est son caractère figé, c'est-à-dire que la formule est « portée par une forme signifiante relativement stable » et qu'il « doit être possible de [la] suivre à la trace de sa forme » (Krieg Planque, 2009, p. 63). La formule comporte donc une forme syntaxique fixe, une « permanence du signifiant » (Krieg-Planque, 2009, p. 64) qui la rend reconnaissable, et c'est ce signifiant qui se voit circuler. La deuxième propriété de la formule est sa dimension discursive. Plus qu'une notion relevant de la langue, la formule est une notion qui relève avant tout du discours : « la formule n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » (Krieg-Planque, 2009, p. 84). C'est en regard d'événements politiques, sociaux, bref, historiques, que l'expression devient formule. Sa circulation se fait dans le sillage d'un événement, d'un débat, et dans un espace public donné. Les troisième et quatrième propriétés, soit la fonction de référent social et le caractère polémique de la formule, sont empruntées par Krieg-Planque aux travaux de Fiala et d'Ebel. Ces deux propriétés sont intimement liées, même indissociables. Une séquence a une fonction de référent social lorsqu'elle devient un « point de passage obligé » (Krieg-Planque, 2009, p. 100), qu'elle « s'[impose] avec une fonction de cadrage du débat » (2009, p. 100). Comme référent social, elle « évoque quelque chose pour tous à un moment donné » (2009, p. 95), mais elle n'évoque pas pour autant la même chose pour tous et ne fait pas pour autant consensus. Au contraire, la formule a une dimension polémique, c'est-à-dire qu'elle

---

<sup>45</sup> Pour Krieg-Planque, par sa nature, la notion de formule est toujours à affiner : « [l]e caractère continu de l'objet, et par conséquent la grande diversité des silhouettes et figures sous lesquelles on pourra le rencontrer, fait [...] de la notion de formule une notion heuristique, propre à être toujours reposée, revisitée, redéfinie. » (2009, p. 116)

fait l'objet d'un débat conflictuel dans la société<sup>46</sup> (Amossy *et al.*, 2014). Mayaffre, qui résume dans un article les propriétés de la formule, relève que « [d]errière une stabilité du signifiant [...] la formule cache – et a peut-être pour fonction de cacher – une instabilité et une polimicité [*sic*] du signifié. Derrière la formule se dissimulent en effet toujours des enjeux et souvent des questions essentielles, parfois tragiques, irrésolues » (Mayaffre, 2009, en ligne). En fait, la formule est toujours au cœur d'enjeux sociaux et politiques :

[E]lle met en jeu quelque chose de grave. « Grave » non pas nécessairement au sens dramatique du terme, mais au sens où elle met en jeu l'existence des personnes : la formule met en jeu les modes de vie, les ressources matérielles, la nature et les décisions du régime politique dont les individus dépendent, leurs droits, leurs devoirs, les rapports d'égalité ou d'inégalité entre citoyens, la solidarité entre humains, l'idée que les personnes se font de la nation dont ils se sentent être les membres. (Krieg-Planque, 2009, p. 103)

Se constituer en formule, c'est donc « [signifier] quelque chose pour tous en même temps [de devenir] l'objet de polémiques » (Krieg-Planque, 2009, p. 54). Ce faisant, la formule devient aussi inévitable dans le débat : « Quand bien même un locuteur refuserait ces formules, il se situerait encore par rapport à elle ; quand bien même il les dénoncerait, il participerait à leur circulation » (Mayaffre, 2009, en ligne). Mayaffre donne à ce propos l'exemple des formules *développement durable* et *énergie renouvelable*, désormais incontournables dans les discours sur la protection de l'environnement. On verra dans l'analyse que la formule *racisme systémique* agit de la même façon dans les débats québécois sur le racisme.

---

<sup>46</sup> Nous reviendrons sur la notion de polémique à la section 3.3.

## 3.2. Comment analyser une formule

### 3.2.1. Le figement

Une séquence figée « forme un tout indécomposable » (Pruvost, 2017, p. 136) (au contraire d'une unité décomposable ou *libre*) ; les mots qui la constituent perdent leur sens propre pour devenir plutôt une « nouvelle unité lexicale, autonome et à sens complet, indépendant de ses composantes » (Pruvost, 2017, p. 136) (par exemple, dans le cas de *pomme de terre*). Pour Krieg-Planque, « [l]a notion de “figement” permet de rendre compte de cette intuition selon laquelle des mots peuvent être amenés à fonctionner “en bloc”, à constituer des sortes d'assemblages “prêts à l'emploi » (2017, p. 98). Ainsi, le figement, en tant que « mouvement vers l'immobilité » (Pruvost, 2017, p. 133), intervient surtout dans le cas d'unités lexicales complexes (comme des syntagmes, par exemple *droits de l'homme*), d'unités lexico-syntaxiques (Krieg-Planque donne la formule *du pain et X* comme exemple) ou de séquences autonomes (Krieg-Planque donne la séquence *La France aux Français* comme exemple). La chercheuse souligne que dans le cas d'unités lexicales simples (composées d'un seul mot, comme *immigration* ou *mondialisation*), le figement est « tautologique » (Krieg-Planque, 2009, p. 64) ; il va de soi. Dans le cas des unités lexicales complexes, pour que le figement soit possible, il faut avant tout une certaine concision. Divers tests permettent de repérer le figement, que ce soit sur les critères sémantiques (non-composabilité du sens) ou syntaxiques (inséparabilité, notamment) de la séquence (Krieg-Planque, 2009). Mais au-delà de ceux-ci, il faut comprendre que le figement « s'inscrit sur un continuum dont les bornes (séquence totalement libre et séquence totalement figée) sont moins fournies que la zone intermédiaire » (Krieg-Planque, 2009, p. 67-68). Ainsi, une séquence peut être plus ou moins figée.

Pour attester du figement d'une séquence (ou, du moins, d'un certain degré de figement), il importe de s'attarder au contexte discursif dans lequel elle est située et au jugement du locuteur. Par exemple, comme le souligne Krieg-Planque, le syntagme *produit actif* utilisé par un pharmacologue dans un contexte spécialisé serait bel et bien figé, mais, dans un contexte autre qui ne serait pas lié à cette spécialisation, il pourrait en être autrement. Une formule est donc figée quand elle est liée à une « matérialité linguistique particulière » (Krieg-Planque, 2009, p. 69) et qu'elle est « perçue comme un tout [,] peut fonctionner comme une dénomination » (Krieg-Planque, 2017, p. 112). En outre, pour Faye, comme le souligne Krieg-Planque, c'est lorsqu'elle se fige qu'une séquence « acquiert son caractère “agissant” » (Krieg-Planque, 2009, p. 45). C'est donc le caractère figé d'une formule qui lui permet de circuler dans l'espace public et de devenir un référent social, puisque c'est la permanence de son signifiant qui lui permet d'être reconnue.

Mentionnons toutefois que dans l'analyse d'une formule, il ne faut pas négliger de s'attarder aux mots qui constituent la séquence dans leur matérialité propre et non seulement à la séquence figée en elle-même. Il faut « prendre au sérieux chaque lexème, en tant qu'il a un corps singulier irréductible, et en tant que ce corps ressemble à d'autres corps qui font penser à lui » (Krieg-Planque, 2009, p. 82). Les dimensions morphologiques, syntaxiques et sémantiques de la séquence et des mots qui la constituent sont importantes puisque « [l']appartenance morpho-syntaxique et lexicale des formules encadre et autorise ce qu'on peut leur faire dire », et que « c'est aussi parce qu'il est possible de passer outre cette matérialité que du sens est construit » (Krieg-Planque, 2009, p. 83). Un nom n'agit donc pas de la même façon qu'un adjectif, par exemple (notamment, un nom peut se suffire à lui-même, alors qu'un adjectif doit

être accompagné de ce qu'il caractérise (Krieg-Planque, 2017)). Un autre exemple se trouve dans la préfixation ou la suffixation. En effet, un mot ayant une même base, mais un affixe différent ne fait pas dire la même chose. Krieg-Planque donne l'exemple du mot *mondialisme* (en *-isme*), utilisé par des acteurs sociaux d'extrême droite aux dépens de *mondialisation* (en *-ation*) dans le but de catégoriser le phénomène désigné, à travers l'usage du suffixe *-isme*, comme une idéologie. Nous avons également vu le cas de *sans-papiers* plus tôt, dont le préfixe participe au sens et à l'action que ce dernier opère (légitimer les personnes ainsi désignées). La dimension sémantique est aussi à considérer puisque les mots possèdent tous plusieurs sens, en plus d'en évoquer d'autres. Il faut en effet tenir compte du fait que le sens se construit avant tout en discours, dans la circulation. Une séquence figée devient une séquence avec son sens propre, mais elle ne perd pas pour autant les différents sens qu'elle porte et les interprétations incalculables dont elle peut être l'objet : « le sens se construit en contexte et en situation, au fil du discours et en relation avec d'autres discours. [...] [U]ne unité lexicale acquiert une certaine signification dans le cours des énoncés successifs qui l'emploient et la déplacent » (Krieg-Planque, 2017 p. 86).

Enfin, Krieg-Planque met aussi en garde contre une approche d'analyse trop formaliste qui viendrait empêcher le chercheur de remarquer des séquences apparentées de la formule, des variantes ou des formulations concurrentes à prendre en compte dans l'analyse. La première mise en garde de Krieg-Planque concerne la paraphrase. Même si la formule n'est pas formellement repérable dans un énoncé, elle peut être présente à travers une paraphrase : « la formule existe aussi à travers les multiples paraphrases dont elle est la cristallisation » (Krieg-Planque, 2009, p. 69). L'autre mise en garde concerne les variantes de la formule, qui sont le résultat de

simples changements morphosyntaxiques (comme le pluriel, par exemple) ou encore « [d']opérations de commutation aboutissant à des syntagmes nouveaux » (Krieg-Planque, 2009, p. 71), par exemple *nettoyage ethnique* et *épuration ethnique*, variantes de la formule *purification ethnique*. Ces expressions, comme variantes d'une seule formule, agissent de la même façon et y sont donc équivalentes. Ainsi, il ne faut pas approcher le corpus sans prendre en compte la possible présence de variantes et de paraphrases de la formule puisqu'elles sont aussi utiles à l'analyse que la formule l'est elle-même.

### 3.2.2. La dimension discursive

Même s'il arrive que l'apparition d'une expression ou d'un mot concorde avec sa constitution comme formule, la plupart du temps, l'expression en elle-même (et les mots qui la constituent) fait l'objet d'un usage social ou politique avant de devenir une formule : elle a une genèse. En ce sens, il faut donc aussi tenir compte de la « préexistence formelle de la séquence à son statut "formulaire" » (Krieg-Planque, 2009, p. 87) pour identifier le(s) moment(s) où elle acquiert un usage politique :

Ce n'est plus alors une forme nouvelle que l'analyste doit repérer, mais un usage particulier, ou une série d'usages particuliers, par lesquels la séquence prend un tournant, devient un enjeu, est repérée, commentée, cesse de fonctionner sur le mode "normal" des séquences qui nomment paisiblement et s'utilisent sans que l'on s'en rende compte. (Krieg-Planque, 2009, p. 85)

À ce sujet, Krieg-Planque donne l'exemple de la formule *extrême droite*, expression en circulation depuis longtemps, devenue formule en 1996. Elle précise que « le syntagme [...] bien attesté par ailleurs depuis un siècle et demi, accède au rang de formule au moment où – mais ce n'est peut-être pas la première fois de sa vie – en juin et juillet 2016, il fait l'objet d'un débat public » (Krieg-Planque, 2009, p. 89). Elle

soulève alors l'importance de la dimension discursive d'une formule, qui se constitue ainsi par le discours et en regard du discours dans un espace public donné, à un moment donné de l'histoire et, plus spécifiquement encore, lorsqu'elle « se met à circuler dans l'espace public comme objet à questionner<sup>47</sup> » (Krieg-Planque, 2009, p. 90). Ce sont en effet les usages des locuteurs qui la construisent et qui l'inscrivent dans l'espace public – ce sont donc eux qu'il faut regarder : « Le caractère discursif de la formule est ce qui, dans la séquence, résulte d'une certaine utilisation, que celle-ci soit concomitante ou postérieure à l'apparition de cette séquence dans la langue » (Krieg-Planque, 2009, p. 93). La formule s'envisage donc selon ses usages et le lien qu'elle entretient avec les débats de société dans leur contexte social, politique et historique : « En cela, une formule se traite en discours, c'est-à-dire en pensant la tension réflexive entre le texte et le contexte socio-historique, le discours et les faits politiques » (Mayaffre, 2009, en ligne).

### 3.2.3. La fonction de référent social

Pour devenir un référent social dans l'espace public – un « signe connu de tous » (Krieg-Planque, 2009, p. 98) qui constitue un « passage obligé » (Krieg-Planque, 2009, p. 58) – la formule doit « être mise en circulation [...] au moyen d'une publicisation<sup>48</sup> » (Krieg-Planque, 2009, p. 121) qui est en grande partie faite à la fois

---

<sup>47</sup> Pour Krieg-Planque, « [l]a circulation [...] ne résulte pas d'une mécanique [...] linguistique, mais de pratiques langagières et de rapports de pouvoir et d'opinion qui s'observent dans le discursif. La formule circule à l'appui de certains usages qui lui donnent un caractère conflictuel ou problématique, et à l'appui d'événements ou d'autres discours qui motivent son utilisation, donnent des raisons aux locuteurs de recourir à elle d'une manière ou d'une autre » (2009, p. 43).

<sup>48</sup> La publicisation est à comprendre par le principe de publicité, « par lequel les acteurs mettent en commun leurs points de vue, portent leurs opinions sur la place publique et les rendent visibles pour autrui, offrant ainsi la possibilité d'un débat public et contradictoire de ces opinions » (Krieg-Planque, 2009, p. 119).

dans les médias et par les médias<sup>49</sup>, donc à travers le discours des journalistes. En tant que référent social, la formule évoque quelque chose pour tous, mais « ses significations sont multiples, parfois contradictoires » (Krieg-Planque, 2009, p. 93). C'est en analysant la « “notoriété” du signe » (Krieg-Planque, 2009, p. 95) qu'on peut le mieux appréhender la fonction de référent social d'une expression, en posant notre attention sur plusieurs critères qu'il convient de combiner. La fréquence à laquelle l'expression est utilisée est le premier : « Un indice du caractère notoire du signe peut être trouvé dans l'accroissement de la fréquence de ce signe, observée à travers le temps sur un corpus stable » (Krieg-Planque, 2009, p. 96). Sa circulation<sup>50</sup> – « changement de langue, changement de formation discursive, changement de sens, changement par dérivation ou composition » (Krieg-Planque, 2009, p. 47) – en est un autre. L'expression doit en effet être présente dans une multitude de discours (non seulement scientifiques ou journalistiques, par exemple, mais aussi citoyens) : « Dire que la formule est un signe connu de tous implique aussi que ce signe soit attesté dans des types de discours variés, oraux comme écrits, savants et ordinaires » (Krieg-Planque, 2009, p. 98). Ensuite, la productivité lexicologique (la production de mots ou d'expressions dérivées, par exemple la création de l'adjectif *révolutionnaire* à partir du nom *révolution* au 18<sup>e</sup> siècle) dont un signe est l'objet est un autre indice de sa

---

<sup>49</sup> Auparavant, la publicisation se faisait surtout dans les médias traditionnels (journaux, télévision, radio), mais de nos jours, les médias sociaux font aussi large part dans celle-ci (Krieg-Planque, 2009). L'appellation *médias* renvoie donc autant aux médias traditionnels qu'aux médias sociaux, qui regroupent, selon l'Office québécois de la langue française, les réseaux sociaux (par exemple, *Facebook* et *LinkedIn*), les plateformes de partage de vidéos (par exemple, *Youtube*) et de photos (par exemple, *Flickr*), les plateformes de microblogage (par exemple, *X* et *Bluesky*) et les encyclopédies collaboratives (par exemple, *Wikipédia*) (Office québécois de la langue française, 2019).

<sup>50</sup> Le concept de circulation est important parce qu'en plus d'intervenir, avec celle de publicisation, dans la fonction de référent social d'une formule, il montre qu'elle a un lien fort avec les discours dans lesquels elle s'insère.

notoriété. En s'adonnant à une manipulation lexicale, le locuteur suppose que l'expression originale est suffisamment connue pour qu'elle soit reconnue par le destinataire malgré le changement ayant eu lieu. Krieg-Planque donne l'exemple du défigement, qui consiste, comme son nom l'indique, à défiger une séquence figée pour en modifier l'un des éléments. Les expressions *totale Revolution*, *mobilisation totale* et *homme total*, qui ont toutes été créées à partir de la formule *totale staat* (*État total*) et ont circulé à ses côtés (Krieg-Planque, 2009), en sont des exemples. Que la création de différents termes à partir de la formule soit ou non intentionnelle, « [ses] proliférations lexicales [...] témoignent de sa mise en circulation dans le corps social » (Krieg-Planque, 2009, p. 56).

De plus, comme référent social, la formule doit référer, signifier quelque chose en regard d'une réalité du monde. L'un des indices qu'elle désigne quelque chose se retrouve dans les formes du présupposé, qui « permet de présenter une thèse comme étant soustraite à la contestation » (Krieg-Planque, 2017, p. 118). Ainsi, à certains moments, le référent est présenté comme étant implicitement clair et attesté de tous. Ce présupposé d'existence se manifeste notamment à travers l'introduction de la formule avec un déterminant article défini (*le, la, les*), « qui inscrit le syntagme dans le déjà su et le déjà connu : “la mondialisation”, “les sans-papiers”, “l'exclusion” » (Krieg-Planque, 2009, p. 101). Cet usage montre que la formule n'a plus besoin d'introduction, que sa simple occurrence est porteuse de son référent. Par exemple, comme le souligne Krieg-Planque, « dans “*La transition énergétique sera une priorité pour mon mandat*”, il est donné à voir comme allant de soi qu'il existe quelque chose que tout le monde connaît sous le nom de “transition énergétique” » (2017, p. 115-116).

Enfin, le fait que la formule fonctionne comme un référent social, « un dénominateur commun des discours [,] [...] un passage obligé » (Krieg-Planque, 2009, p. 99) amène une obligation de se positionner à son propos. Cette prise de position se manifeste notamment dans le fait qu'un locuteur demande explicitement à un autre locuteur de prendre position sur l'expression<sup>51</sup>. Elle se manifeste également dans les réfutations, des structures de type « P n'est pas Y, mais P est X » (par exemple, « La terre n'est pas une marchandise, c'est un bien commun à préserver » (Krieg-Planque, 2017, p. 210)). Comme le souligne Krieg-Planque, ces structures « repoussent un discours dont simultanément elles portent l'inscription » (2017, p. 210) et « sont le lieu de rapports de domination » (2017, p. 210). C'est en effet parce que le discours et le positionnement qui l'implique circulent et sont quelque part dominants qu'il s'impose au locuteur de les réfuter et d'affirmer les siens (Krieg-Planque, 2017).

#### **3.2.4. Le caractère polémique**

La formule, signe à la fois notoire et problématique, est chargée d'enjeux multiples. En conséquence, la polémique dont elle est à la fois le moteur et le sujet peut avoir plusieurs objets. La reconnaissance sociale de la formule est l'un d'entre eux. Dans ce cas, « [l']enjeu consiste [...] à imposer à l'ensemble de l'espace public l'usage d'un mot, généralement aux dépens d'un mot concurrent » (Krieg-Planque, 2009, p. 106). C'est ce qui arrive en 1996 en France quand, nous l'avons évoqué précédemment, le terme *clandestins* est remplacé dans l'usage par le terme *sans-papiers* sous les pressions militantes. La polémique peut aussi porter sur l'énonciation

---

<sup>51</sup> Ceci s'apparente à la première étape d'une querelle de mots, que nous verrons dans la section 3.3.2.

ou, au contraire, le refus d'énoncer la formule. Krieg-Planque donne à ce propos l'exemple de syndicats français qui, en 1995, revendiquent la prise en charge du mot  *négociation*  par leur gouvernement. Dans la même optique, l'appropriation d'une formule par un groupe ou, au contraire, le fait d'y être associé peuvent aussi être un enjeu :

L'enjeu peut provenir du fait que la formule est utilisée de façon monopolistique par une formation discursive adverse [...] ; du fait que la paternité d'une formule dont on voudrait se réclamer est revendiquée par l'adversaire [...] ; du fait qu'on se voit attribuer par l'adversaire – à tort ou à raison – la paternité d'une formule dont on ne veut pas [...].  
(Krieg-Planque, 2009, p. 105)

La polémique peut également porter sur le référent de la formule, qui se voit contesté. La réalité que la formule est censée désigner est alors remise en doute. Krieg-Planque donne l'exemple de la formule  *surpopulation étrangère*  (étudiée par Fiala et Ebel), qui a donné lieu à des débats sur l'existence de ce phénomène. Dans le cas où la polémique porte sur le référent, le débat se constitue surtout autour d'opérations de définition. Nous en reparlerons également dans la section 3.2.2., où nous verrons plus spécifiquement comment se manifeste la polémique. Mentionnons ici simplement que le fait que la formule soit l'objet de positions et de compréhensions antagonistes est un fort indicateur de son caractère polémique. Ce dernier se donne à voir notamment dans les métadiscours (les discours qui portent sur les mots et leurs usages) que les locuteurs entretiennent : « la polémique dont la formule fait l'objet s'opère pour une large part à un niveau métadiscursif » (Krieg-Planque, 2009, p. 108). Comme le souligne Rosier, « la dimension métalinguistique propre à la langue amène naturellement le locuteur à avoir une position réflexive sur les usages, les siens et ceux des autres » (2019, p. 44). Il convient donc d'analyser le métadiscours pour faire émerger les enjeux portés par la formule et voir comment les locuteurs argumentent en sa faveur ou en sa

défaveur : « tous les procédés discursifs et métadiscursifs sont susceptibles d’être mis à contribution pour faire en sorte que la formule serve le dessein politique que chacun s’assigne » (Krieg-Planque, 2009, p. 105). Par ailleurs, les polémiques sur les mots, comme le relève Krieg-Planque, témoignent de la « polysémie sociale » des mots sociopolitiques et du « caractère régional » des formations idéologiques, concepts que la chercheuse emprunte respectivement à Boutet (1986) et à Courtine (1981). Le premier réfère au fait que bien que les mots aient la même forme pour tous, ils n’ont pas le même sens ou la même valeur parce qu’ils sont « *le siège d’une pluralité d’“indices de valeur”* », *d’une pluralité d’“accents” contradictoires* » (Krieg-Planque, 2009, p. 107). Ainsi, et nous l’avons aussi évoqué plus tôt, même si le signifiant de la formule est stable (il est figé), selon celui qui l’emploie, sa signification et ses connotations varient. Le concept de caractère régional fait référence au fait que les locuteurs, selon où ils se situent idéologiquement, n’ont pas les mêmes conceptions : « à partir de formations idéologiques antagonistes, parler des mêmes “objets” (la démocratie, la liberté, le pluralisme...), mais en parler “différemment” » (Courtine, 1981, cité dans Krieg-Planque, 2009, p. 107). Cela amène ceux qui emploient une formule à agir différemment face à elle. Ces derniers, qui occupent pour de multiples raisons des positions antagonistes quant à une même expression, réagissent donc à la fois à celle-ci et en regard d’elle. Ils débattent généralement autour du référent social – qui se voit défini de façons diverses – et de l’unité lexicale elle-même, qu’ils peuvent juger adéquate ou inadéquate.

Concluons cette partie en mentionnant que les différents critères de la formule sont tous interreliés. Si en se figeant, la formule acquiert la matérialité linguistique particulière qui permet de la reconnaître et de l’investir de significations diverses, c’est

en circulant au regard d'événements et d'enjeux précis qu'elle devient un passage obligé et fait réagir : « c'est parce qu'il y a dénominateur commun, territoire partagé, qu'il y a polémique » (Krieg-Planque, 2009, p. 103). Enfin, en circulant et en se voyant débattue, la formule (mais aussi ses variantes, ses paraphrases et ses dérivés) permet aussi au procès d'acceptabilité de s'accomplir<sup>52</sup>. La formule, rappelons-le, est toujours investie par des enjeux importants : elle « contribue souvent à des effets de légitimation et à des effets de disqualification [...] [, et] [l]'existence de tels effets peut amener des locuteurs à revendiquer une formule, ou à la récuser » (Krieg-Planque, 2017, p. 117). Ainsi, comme le soulève Krieg-Planque, « en polémiquant autour d'elle, les acteurs-locuteurs ne polémiquent pas “pour rien” : ils polémiquent pour une mise en description du réel » (2009, p. 104).

### 3.3. Les notions de polémique et de polémique métalangagière

#### 3.3.1. La polémique

Puisque le dernier critère de la formule est son aspect polémique, il convient de revenir plus en détail sur cette notion. La notion de polémique a été maintes fois définie dans les travaux en sciences du langage<sup>53</sup>. Clavien, empruntant la formulation de

---

<sup>52</sup> On l'a évoqué plus tôt, la formule « engendre un procès d'acceptabilité, [...] [elle] a pour effet de rendre acceptable quelque chose » (Krieg-Planque, 2009, p. 45). Les travaux mentionnés dans l'état de la question en témoignent. La notion de « procès d'acceptabilité » est quelque chose de flou, selon Krieg-Planque, qui « au sens strict, ne se “démontre” pas », mais qui « est simplement plus ou moins vraisemblable » (2009, p. 47). L'exemple qu'elle évoque ensuite est éclairant : « Vraisemblable, par exemple, est le procès d'acceptabilité accompli par le mot “*völkisch*”. “*En substituant au mot tout ‘négatif’ qu’est antisemitisch le mot ‘positif’ par excellence dans la langue du nationalisme allemand : volkisch*”, c'est toute “*l'acceptabilité du discours nazi*” qui se prépare. Faire que “national” puisse signifier aussi “raciste”, voilà un tour de passe-passe qui rend possible bien des raisonnements et les actions qu'ils justifient » (Krieg-Planque, 2009, p. 47).

<sup>53</sup> Amossy, dans son ouvrage *Apologie de la polémique*, propose à ce sujet la bibliographie annotée du groupe ADARR (Analyse du discours, argumentation, rhétorique) (Amossy, 2014, p. 47).

Plantin, rappelle sa dimension « normative » de « mode de traitement privilégié de quelques grands problèmes permanents » (Clavien, 2003, p. 108). Dans son ouvrage *Apologie de la polémique*, Amossy la décrit comme un « débat autour d'une question d'actualité, d'intérêt public, qui comporte des enjeux de société plus ou moins importants dans une culture donnée » (2014, p. 51) et qui, à la différence d'un simple débat, est ancré dans le conflictuel. Pour elle, « on peut [...] définir la polémique comme *un choc d'opinions antagonistes* en marquant le caractère constitutif qu'y joue le conflit » (Amossy, 2014, p. 54). En faisant référence aux différents travaux de chercheurs en analyse du discours qui se sont penchés sur les modalités verbales de la polémique, Jackiewicz, quant à elle, conclut : « On en retiendra que la notion de polémique renvoie à un phénomène sociolinguistique multidimensionnel, dont les propriétés définitives relèvent de plusieurs ordres (social, politique, psychologique, linguistique, discursif...) » (2017, p. 141).

Si la polémique n'est pas nécessairement dialogale (dans le sens d'un dialogue entre deux personnes ou deux groupes), elle est toujours dialogique<sup>54</sup>. Elle suppose un autre qui possède un point de vue antagoniste – ou un tiers qu'on souhaite convaincre – dont le discours, s'il n'est pas directement identifiable, se situe dans l'interdiscours<sup>55</sup> :

Ce qui caractérise avant tout le phénomène, c'est qu'il s'inscrit dans un espace dialogique au sein duquel il constitue « un discours a contrario » (Marcellesi 1971 : 44), un anti-discours : la polémique est « un contre-discours » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 9), elle suppose « un contre-discours antagoniste » (Angenot 1982 : 34) qui se focalise sur le discours de l'autre pour le rejeter. Cela suppose deux traits marquants : un dialogisme

<sup>54</sup> À ce propos, Amossy mentionne que « la polémique publique se construit à partir d'une multiplicité de discours et d'échanges polémiques ; elle comprend en son sein des dialogues et des polylogues, des débats et des querelles électroniques – mais elle n'est pas elle-même structurée comme un dialogue. Son format propre est celui de la circulation des discours. Elle émerge et se consolide de la diffusion, dans l'espace public, d'un foisonnement de discours et d'interactions polémiques » (2014, p. 210).

<sup>55</sup> Qui est « l'ensemble des discours (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles [*sic*] un discours déterminé est en relation implicite ou explicite » (Krieg-Planque, 2017, p. 189).

marqué – même quand il n’y a pas de dialogue effectif, pas de réponse de la part de l’adversaire, le texte polémique est une réaction au mot de l’autre (Garand 1998 : 235) qui assure la visibilité d’une confrontation ; et un rapport conflictuel à l’autre, un affrontement de positions antagonistes : « Toute parole polémique est issue du conflictuel » (ibid. : 222). Dans cette perspective, la spécificité du polémique serait d’ordre structurel : il ne s’agit pas d’un échange vif entre interlocuteurs animés par des sentiments violents, mais d’une confrontation de positions radicalement opposées. L’antagonisme et la polarisation sont ici de règle. Les points de vue divergents sont représentés et défendus par des actants, le Proposant et l’Opposant, assimilables à des rôles que peuvent jouer plusieurs acteurs face à un troisième actant – le Tiers (Plantin 2003 : 383). (Amossy et Burger, 2011, p. 5)

Pour Amossy (2014), les traits constitutifs de la polémique sont la dichotomisation, la polarisation et la disqualification de l’adversaire. La dichotomisation est l’opposition de « deux options antithétiques [qui] s’excluent l’une l’autre » (Amossy, 2014, p. 56). Au lieu d’amener les participants vers un accord, la dichotomisation « radicalise » leurs opinions jusqu’à ce qu’elles soient inconciliables. La polarisation, pour sa part, agit au niveau social en regroupant les participants du débat dans leur camp respectif, et ce, face à un tiers dont ils veulent remporter l’adhésion. Ainsi, les participants, qui peuvent souscrire à des idéologies ou à des politiques différentes et avoir des opinions divergentes sur d’autres sujets, sont regroupés dans deux groupes adverses : « [La polémique] [pose] un “nous” face à un “ils” » (Amossy, 2014, p. 59), qu’on peut assimiler plus simplement aux « pour » et aux « contre ». Puisque la polarisation « suppose l’existence d’un ennemi commun » (Amossy, 2014, p. 60), soit l’individu de l’autre camp (voire le groupe entier), elle a pour effet de mener à la disqualification, le dernier trait définitoire de la polémique. Dans ce contexte conflictuel, les deux groupes s’affrontent et sont menés à rabaisser et à discréditer l’autre, à attaquer sa crédibilité. Plus que simplement les propos des individus, ce sont souvent les individus eux-mêmes et le groupe dont ils font partie qui sont visés par ce genre de discours. Comme « *mode particulier de gestion du conflit* » (Amossy, 2014, p. 56) permettant ce qu’Amossy appelle la « coexistence dans le

*dissensus* » (Amossy, 2014, p. 220), d'ailleurs fondamentale à toute démocratie, la polémique ne vise donc pas le consensus ; elle vise plutôt, à travers la disqualification de l'adversaire et de ses discours, l'adhésion du tiers à sa cause. C'est là l'une de ses principales fonctions sociodiscursives – la persuasion. Elle agit aussi sur le plan social en rassemblant les individus possédant les mêmes points de vue et, comme elle est constituée de la circulation des différents discours, elle évite qu'un « fossé infranchissable » se creuse sur le plan social entre les groupes qui, sans elle, ignoreraient les raisonnements de leur adversaire. Elle a également, évidemment, une fonction de protestation et, par le fait même, est un moyen d'action collective pour mener au changement ou à une « modification du *statu quo* » (Amossy, 2014, p. 224). Finalement, la polémique a une fonction de positionnement politique, qui « peu[t] à la limite [en] être l'objectif ultime, voire unique » (Amossy, 2014, p. 227). Puisqu'elle se traduit, sur le plan politique, « en termes de construction *d'ethos* et de pouvoir » (Amossy, 2014, p. 227), elle agit aussi de façon importante dans la promotion ou la mise en valeur des acteurs politiques.

### **3.3.2. La polémique métalangagière**

Micheli (2011) porte son attention sur un type particulier de polémiques dans lesquelles la réflexivité langagière est centrale, soit les polémiques métalangagières, où, rappelons-le, un mot est à la base de l'affrontement. Micheli n'étudie pas, comme plusieurs l'ont fait avant lui, les usages argumentatifs ou polémiques, mais bien « l'activité métalinguistique des locuteurs *en tant qu'elle est mise en œuvre dans la conduite de l'argumentation et dans la gestion des affrontements polémiques* » (2011, en ligne). Il relève les deux questions autour desquelles se cristallise la polémique

métalangagière, soit celle de la signification du mot et de l'attitude qu'il convient d'avoir face à lui (Micheli, 2011). Pour l'auteur, les dimensions constitutives de la polémique métalangagière sont l'autonomie<sup>56</sup> (qui « permet aux locuteurs de faire émerger le mot en tant que mot » (Micheli, 2011, en ligne)), les énoncés définitoires, l'inscription des définitions dans une dynamique argumentative et la gestion du dialogisme propre au mot (Micheli, 2011), celui-ci renvoyant à l'idée « que l'usage d'un mot dans un discours donné évoque inmanquablement d'autres discours au sein desquels il a été utilisé » (Micheli, 2013, en ligne).

Il propose également un modèle d'analyse des querelles de mots, des « affrontements médiatiques lors desquels un mot est érigé pour une durée limitée en objet du désaccord » (Micheli, 2013, en ligne) ou, pour Calabrese, qui paraphrase la notion, des « moments où les acteurs politiques cherchent à imposer leur lexique et donc leur vision de la politique » (2018, p. 109). Les querelles de mots relèvent généralement elles aussi de la polémique métalangagière. Pour Micheli, il y aurait trois processus constitutifs de la querelle de mots. Le premier est le cadrage médiatique, où les journalistes amènent les acteurs politiques à prendre position par rapport au mot. Celui-ci peut facilement être lié à l'obligation de prendre position face à la formule, dont on a traité précédemment. Le deuxième et le troisième processus, qui sont le fait des acteurs politiques, impliquent tous deux l'argumentation. Tout d'abord, l'acteur politique explicite, par la réflexivité langagière, sa position sur ledit mot en commentant les usages ; les siens, ceux des autres et ceux qui seraient idéaux. Ensuite, l'acteur politique justifie sa position face à ce mot. Pour Micheli, les trois composantes

---

<sup>56</sup> Nous renvoyons à ce propos aux travaux de Authier-Revuz (2012 ; 2003).

majeures dans la construction d'une argumentation pour ou contre un mot sont les questions du sens du mot, de son applicabilité référentielle et de sa charge dialogique. La justification de la position de l'acteur politique se fait de deux façons pouvant se superposer : par l'applicabilité référentielle ou par la charge dialogique. Dans le premier cas, le locuteur, en faisant intervenir la question du sens du mot, s'attache à le définir et à décrire le référent qu'il est censé désigner pour dire si ce mot est adéquat pour le désigner ou non. Dans le second, il met de l'avant les effets (positifs ou négatifs) que l'usage du mot a sur l'allocataire (par exemple, « ce mot fait peur ») pour en prescrire ou en déconseiller l'usage.

C'est donc à partir des différentes pistes d'analyse étayées ici que nous analyserons, dans un cadre d'analyse du discours, la formule *racisme systémique* et la polémique métalangagière qui l'implique dans l'espace public québécois.

## CHAPITRE 4

### MÉTHODOLOGIE

#### 4.1. Espace public et discours institutionnels

Nous commençons ce chapitre méthodologique en nous attardant brièvement à la notion d'espace public puisque s'y rattachent la formule et la polémique et puisqu'elle permet de mieux justifier le choix de notre corpus. Dans les dernières décennies, avec les changements du paysage médiatique et, notamment, l'essor du numérique, la conception de l'espace public a beaucoup évolué<sup>57</sup>, et les travaux sur la question se sont multipliés (voir, sur ce sujet, les travaux récents et moins récents de Miège, 2024 et 2010 ; de Dacheux, 2008 ; de Lits, 2014 ; de Dahlgren, 1995 et de François et Neveu, 1999). On parle désormais, en sciences sociales, plutôt que de l'espace public, « des » espaces publics, constitués des instances où ont lieu la communication et le discours publics en général : les médias traditionnels (les journaux, la télévision, la radio), mais également les médias sociaux et différents autres canaux (dont les sites web en général, les forums, etc.). Pour Miège, les médias, quels

---

<sup>57</sup> Dans la perspective classique issue des Lumières, l'espace public (à distinguer, traditionnellement, de l'espace *privé*) représente « le cadre social dans lequel s'effectue sans les entraves de la censure une communication libre, qui prend pour sujet tout ce qui concerne la culture et la collectivité et le met ouvertement en débat » et qui, « [a]vec les institutions du marché, des associations ou des partis, [...] peut être considéré comme la catégorie centrale de la société civile » (Birkner et Mix, 2014, p. 285). L'un des premiers théoriciens à s'attarder à l'espace public est Habermas au début des années 60 (1993). Il considère l'espace public comme le lieu où se constitue l'opinion publique ; plus spécifiquement, l'endroit où des individus privés s'expriment de façon raisonnée sur des sujets sociétaux pour arriver à un accord (Amossy, 2014).

qu'ils soient, « sont le moyen ainsi que le vecteur » (2024, en ligne) de l'espace public, qui est lui-même formé de tous les discours qui se retrouvent dans ces instances. Ce « nouvel espace public », comme le nomme Lits (2014, p. 79), est un espace fragmenté, fractionné ; c'est un lieu hétérogène, plus ou moins conflictuel et plus ou moins rationnel où circulent et se confrontent non seulement des informations, mais aussi différentes opinions et façons de voir et de percevoir le monde (des « toiles de significations », comme les nomme Neveu (2022, p. 16)). L'espace public contemporain, perçu par Neveu (2022, p. 178) comme une « mosaïque », est donc un espace « pluriel et mouvant » (Charaudeau, 2011, p. 98), « traversé par [des] mouvements de socialisation et de publicisation » (Charaudeau, 2011, p. 98) et dont les discussions et débats sont une composante centrale (Miège, 2024, en ligne) :

Cet espace symbolique [...] éclaté met en tension des discours d'acteurs sociaux souvent contradictoires, issus des mondes politiques, religieux, culturels, associatifs (Wolton, 1997). Il fait se rencontrer de multiples « discours circulants », pour reprendre l'expression de Patrick Charaudeau (1997), qui établissent des rapports de pouvoir et de contre-pouvoir. (Lits, 2014, p. 79-80)

Selon Dacheux, c'est dans l'espace public que vient s'affronter ce qui relève du politique, du symbolique et de l'économique, et se réguler les conflits étant liés à ces « ordres infrastructurels » (2011, en ligne). L'espace public ne vise donc pas le consensus ; c'est par celui-ci et à l'intérieur de celui-ci que s'entrechoquent et se négocient les points de vue, et que se construisent et se donnent à voir les débats et les polémiques. Considérer la pluralité de l'espace public demande de tenir également compte de la pluralité des discours qui le construisent et s'y constituent : « Les discours n'appartiennent pas à des zones de pratiques délimitées, ils sont plutôt [s]itués dans l'interdiscours, [...] espace de circulation dynamique et conflictuel » (Garric et Longhi, 2013, p. 65). Nous avons donc choisi de former un corpus hétérogène qui permet de

prendre en considération les différents « champ[s] d'intelligibilité où [le discours] prend sens » (Oger et Ollivier Yaniv, 2003, p. 136). Étant donné que, de près ou de loin, « toute parole est une “contre-parole”, la construction du sens exige de restituer l'ensemble des voix citées ou évoquées mais aussi plus généralement l'ensemble des “voix concurrentes ou convergentes qui circulent” » (Oger et Ollivier Yaniv, 2003, p. 142). Sans nous donner l'entreprise de restituer l'ensemble de ces voix, nous nous intéressons à deux sphères de l'espace public – ou espaces discursifs –, soit les discours médiatiques et politiques puisqu'ils s'avèrent particulièrement pertinents dans l'analyse de vocabulaire sociopolitique et puisqu'ils « affectionnent toutes les formes de l'ambiguïté, de l'implicite et du non-dit » (Krieg-Planque, 2002, p. 120).

Les discours médiatiques et politiques sont deux types de discours institutionnels, qui renvoient, selon une conception assez large de la chose, aux « discours autorisés » (Oger et Ollivier Yaniv, 2003, p. 128) d'institutions, publiques ou non. Le terme *institution* réfère ici à « tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciation légitimes pour un tel questionnement » (Maingueneau, 1991, cité dans Oger et Ollivier Yaniv, 2003, p. 128). En ce sens, les discours médiatiques sont des discours d'institutions

médiatiques qui sont régies par plusieurs contraintes, qu'elles soient énonciatives<sup>58</sup> ou d'un autre ordre<sup>59</sup>.

Cependant, l'appellation *discours institutionnels* a aussi un sens plus strict. Elle réfère aux discours « produit[s] officiellement par un énonciateur singulier ou collectif qui occupe une position juridiquement inscrite dans l'appareil d'État, qu'il soit fonctionnaire ou représentant politique » (Oger et Ollivier Yaniv, 2003, p. 127). Entrent donc dans cette catégorie les discours officiels d'acteurs politiques ou publics comme le premier ministre ou le gouvernement. On les retrouve dans des espaces comme l'Assemblée nationale ou, plus largement, les communications du gouvernement en général (dont son site web, ses politiques, etc.).

En fait, les discours institutionnels ont différents « cercles » d'énonciateurs et sont ainsi produits par une multitude d'institutions et d'acteurs de ces institutions dans différents espaces (Oger et Ollivier Yaniv, 2003). En plus des discours officiels des énonciateurs occupant une position dans l'État en tant que tels, se classent aussi comme discours institutionnels, plus largement, les discours de ces mêmes énonciateurs ou

---

<sup>58</sup> Les journalistes travaillent avec plusieurs types de contraintes, notamment celles d'espace, de hiérarchie organisationnelle et de temps, mais aussi celles liées à la ligne éditoriale du journal ou au genre de leur texte. À ce propos, l'objectivité attendue dans certains genres journalistiques est elle aussi conventionnée par les normes de rédaction journalistiques et ne provient pas, en soi, d'une neutralité réelle (Neveu, 2024).

<sup>59</sup> La question des médias est assez complexe : « le terme “médias” évoque à la fois des institutions (fréquemment des entreprises), des acteurs et des dispositifs techniques » (Landry, 2013, p. 24, cité dans Falardeau *et al.*, 2025, p. 229). En fait, les médias peuvent être considérés comme « des outils favorisant l'accès à l'information ainsi que l'expression individuelle et collective » (Landry, 2013, p. 24, cité dans Falardeau *et al.*, 2025, p. 229). En ce sens, ils ont des incidences commerciales, économiques, sociales et politiques importantes. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'institutions qui sont aussi sous le joug de contraintes diverses, notamment économiques. Parfois considérés comme le « quatrième pouvoir » (voir notamment Charaudeau, 2011 à ce propos), les médias, pour emprunter les termes de Charaudeau, « manipulent autant qu'ils se manipulent » (Charaudeau, 2011, p. 11), dans le sens où ils doivent intéresser le plus grand nombre pour survivre, ce qui les oblige à entrer dans une boucle où la transmission de l'information n'est plus nécessairement le but ultime. Ainsi, le divertissement et le sensationnalisme prennent une place considérable dans certains médias, souvent aux dépens de l'information (L'Italien-Savard, 2012). Ils ne transmettent donc pas « la réalité » en elle-même, mais bien une image parcellaire de celle-ci, ce qu'ils en « construisent » (Charaudeau, 2011, p. 11).

d'énonciateurs similaires (prenons, par exemple, les candidats d'autres partis que celui au pouvoir, ou encore d'anciens ministres ou fonctionnaires) dans des contextes non officiels ou moins contraints (par exemple, dans une entrevue). Notons que ces différents discours peuvent très bien se retrouver dans les discours médiatiques, mais il faut prendre en compte, à ce moment, qu'il s'agit de discours rapporté dans un autre type de discours institutionnel, lui aussi régi par des contraintes.

Ainsi, bien que cette définition des discours institutionnels soit assez large, elle permet de considérer l'emboîtement des différents discours (notamment politiques et médiatiques) dans un espace public fragmentaire et mosaïque. Par conséquent, elle « conduit à solliciter des corpus emboîtés, correspondant aux divers cercles du discours institutionnel, qui peuvent être confrontés les uns aux autres sans que soit oubliées les discontinuités entre les différentes positions énonciatives » (Oger et Ollivier-Yaniv, 2003, p. 128).

#### **4.2. Constitution du corpus d'analyse**

Notre analyse se divise en trois chapitres, chacun présentant son propre corpus. Le chapitre 5 montre la genèse de la formule *racisme systémique* dans les discours médiatiques et son émergence comme objet discursif et polémique dans ces discours en 2020. L'analyse de la genèse d'une formule, tout comme celle de son figement, de sa dimension discursive et de sa fonction de référent social, nécessitent toutes un certain recul dans le temps. C'est donc la base de données *Eureka* qui constitue la pierre d'assise du corpus d'analyse pour ce chapitre. Celle-ci permet la recherche, avec des critères multiples, dans des milliers de sources journalistiques, rendant possibles à la fois une vue d'ensemble du discours médiatique à un moment donné et la recherche

plus spécifique dans les articles qu'elle héberge<sup>60</sup>. Nos recherches se concentrent entre 1991, année de la première occurrence de *racisme systémique* sur cette base de données, et 2020, année de la principale augmentation de ses occurrences, et elles contiennent des mots-clés précis, soit *racisme systémique*, *racisme* et *système*. Au besoin, des précisions méthodologiques seront apportées au fil de l'analyse. Dans un souci de représentativité et de faisabilité, nous avons constitué notre corpus à partir du *Devoir*, de *La Presse* et du *Journal de Montréal*, les trois principaux quotidiens en termes de lectorat québécois, dont les lignes éditoriales se répartissent sur l'ensemble du spectre politique<sup>61</sup>. Nous avons décidé de les combiner et de ne pas nous arrêter à un seul d'entre eux pour plus de représentativité. Précisons que, tout comme c'est le cas d'Amossy dans ses travaux sur la formule *dé légitimation d'Israël*, nous ne faisons pas, ici, une recherche exhaustive, mais plutôt des « coups de sonde » pour lier les mentions de la formule à leur substrat événementiel (Amossy, 2018). Ces données servent donc à déceler dans quels contextes l'expression, venant des sciences sociales, passe dans le discours courant (et devient problématique) entre son apparition dans les discours médiatiques en 1991 et l'augmentation de ses usages en 2020.

Le chapitre 6 se concentre sur la polémique dans laquelle la formule *racisme systémique* est impliquée. Au Québec, c'est autour du décès de Joyce Echaquan que

---

<sup>60</sup> C'est là que réside l'intérêt de cette base de données, mais c'est aussi là une de ses limites, puisque les articles hébergés peuvent éventuellement être supprimés ou modifiés. Il faut donc prendre en considération que certains articles ne s'y retrouvent peut-être pas ou plus, ce qui peut donner un portrait moins réaliste qu'en cherchant directement dans les archives des quotidiens. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un problème pour nous puisque notre bassin de données permet tout de même une vue d'ensemble révélatrice des tendances sur le sujet.

<sup>61</sup> À l'exception du *Journal de Québec*, qui est le troisième en importance, mais dont le contenu reprend en partie celui du *Journal de Montréal*. Nous l'avons exclu de l'analyse afin d'éviter les doublons. Pour un aperçu du lectorat des quotidiens québécois, voir <https://www.cem.ulaval.ca/economie/propriete/presse-quotidienne>.

celle-ci semble s'être cristallisée. Ainsi, nous nous intéressons spécifiquement au moment discursif<sup>62</sup> (Moirand, 2007) entourant son décès, survenu le 28 septembre 2020. Les balises temporelles déterminées restreignent ce sous-corpus aux deux semaines postérieures à l'événement. À partir de la base de données *Eureka*, toujours en sélectionnant les quotidiens *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, nous avons collecté les articles contenant les mots-clés *racisme systémique* à l'intérieur de ces deux semaines, ce qui constitue un ensemble de 159 textes. Puisque « le métadiscours est un outil argumentatif [...] utilisé par les non-linguistes pour imposer un mot ou un trait sémantique » (Calabrese, 2018, p. 106), nous n'avons conservé que les articles contenant des énoncés métadiscursifs portant explicitement sur *racisme systémique*, pour un total de 59 textes (21 dans *Le Journal de Montréal*, 20 dans *La Presse* et 18 dans *Le Devoir*). Il s'agit de textes médiatiques autant à énonciation objective (des nouvelles, par exemple, ou des entrevues) qu'à énonciation subjective (des chroniques, des éditoriaux, des lettres ouvertes) (Moirand, 2007). Cet ensemble de données nous permet d'analyser la polémique métalangagière autour de la formule *racisme systémique* et de relever les différentes positions et compréhensions dont elle fait l'objet chez les acteurs du débat, tout comme les enjeux que sous-tend son usage.

Le troisième chapitre 7 porte sur les discours de différents acteurs politiques. Dans un premier temps, notre analyse se concentre sur les institutions qui ont le pouvoir de légiférer (les gouvernements) et sur les principaux partis politiques provinciaux québécois et fédéraux. Nous analysons donc les discours des gouvernements provincial

---

<sup>62</sup> La notion de moment discursif renvoie à « un fait du monde réel qui devient *par* et *dans* les médias un "événement" » (Moirand, 2007, p. 4). Ainsi, ce fait ou cet événement « donne lieu à une abondante production médiatique » dont « il reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements » (Moirand, 2007, p. 4).

québécois et fédéral, soit le gouvernement caquiste de François Legault et le gouvernement libéral de Justin Trudeau, ainsi que ceux des principaux partis politiques au niveau provincial (la Coalition avenir Québec (CAQ), le Parti québécois (PQ), le Parti conservateur du Québec (PCQ), le Parti libéral (PLQ) et Québec solidaire (QS) et, de façon plus synthétisée, au fédéral (le Parti libéral du Canada (PLC), le Bloc québécois (BQ), le Parti conservateur du Canada (PCC), le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Parti vert (PVC)). Dans un deuxième temps, nous nous intéressons aux commissions des droits de la personne provinciale québécoise et fédérale, soit la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) au Québec et la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) au pays. Même s'il ne s'agit pas d'acteurs politiques en tant que tels, nous considérons que, comme institutions publiques chargées légalement de la protection des droits de la personne, elles s'inscrivent sur le plan politique de façon périphérique. Pour ce chapitre, nous avons décidé d'analyser les discours institutionnels des institutions nommées directement à partir de leurs sites web<sup>63</sup>. Il est difficile d'effectuer un travail de recherche complet et durable dans le temps sur des sites web puisque ces derniers peuvent être mis à jour n'importe quand et les données, modifiées, déplacées ou effacées. Toutefois, il nous semblait pertinent de le faire puisque nous souhaitions examiner les discours présents sur les sites web au moment de l'analyse (à l'automne 2023), étant contemporaine de la polémique. Le corpus étudié dans ce chapitre porte donc sur les sites web des institutions nommées et les documents officiels qui s'y trouvent. Nous y cherchons en particulier les mots-clés *racisme*, *racisme systémique* et

---

<sup>63</sup> Nous sortons des sites dans quelques rares cas pour des apports contextuels ou des données plus spécifiques. Le cas échéant, nous le mentionnons dans l'analyse.

*systemique*. Les résultats obtenus par ces recherches donnent à voir des discours multiples sur les différents sites web, dont quelques plans d'action, les plateformes électorales les plus récentes des partis, des communiqués de presse et plusieurs pages ou sections diverses des sites<sup>64</sup>. Nous nous attardons spécifiquement aux discours officiellement produits par les partis ou les gouvernements ou les institutions qui relèvent d'eux (et non aux documents déposés sur leur site par une tierce partie, par exemple). Dans le cas où la recherche des mots-clés s'avère inefficace, nous parcourons aussi les sites web et documents officiels de ces institutions à la recherche de discours sur ces thématiques. Bien que récoltées à l'automne 2023, les données couvrent toutefois une période plus longue. Sans avoir la prétention d'étudier l'entièreté des discours produits sur la question, nous analysons des discours s'étendant de 2005 (date du premier plan d'action mentionnant le racisme systémique au fédéral, à notre connaissance) à l'automne 2023 (date correspondant à la fin de notre travail d'analyse). Concrètement, il ne s'agit pas de faire un relevé exhaustif ici, mais bien de relever de façon générale la façon dont ces institutions traitent du phénomène du racisme systémique et se positionnent quant à ce dernier et quant à la formule *racisme systémique*, dégageant par le fait même ses lieux d'installation et de fragilisation.

---

<sup>64</sup> Les liens des sites web et des documents officiels sont donnés en note de bas page à leur première mention dans l'analyse.

## CHAPITRE 5

### LA GENÈSE D'UNE FORMULE DISCURSIVE, OU L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DE *RACISME SYSTÉMIQUE* DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES

Comme nous l'avons précédemment expliqué, l'expression *racisme systémique* est issue d'un concept théorique qui a fait son émergence en sciences sociales il y a plusieurs dizaines d'années déjà et qui a, depuis, été redéfini à maintes reprises<sup>65</sup>. Pourtant, malgré cet usage de longue date dans la sphère scientifique, son sens semble demeurer ambigu dans l'usage courant, où l'expression est entrée plus récemment et où elle fait débat. Plus précisément, sa (ou ses) signification dans l'usage – son sens descriptif – n'est pas en harmonie avec son (ou ses) sens savant – son sens prescriptif. Cela s'explique peut-être par le fait que, d'un point de vue lexical, l'expression *racisme systémique* est un syntagme nominal à adjectif dénominal constitué du nom *racisme* et de l'adjectif dénominal *systémique*, lui-même issu du nom *système*. Ce type de syntagme, rappelons-le, fait partie des formes qui ont, selon Krieg-Planque, des « aptitudes particulières » (Krieg-Planque, 2009, p. 84) à devenir des formules discursives. La raison tiendrait en ceci : les adjectifs dénominaux « présentent tous une ambiguïté relationnelle (c'est-à-dire qu'ils ne font pas apparaître de façon univoque la relation qu'ils établissent entre le nom dont ils dérivent et le nom qui les régit dans l'énoncé) » (Krieg-Planque, 2002, p. 103). Dans ce cas précis, l'ambiguïté se trouve

---

<sup>65</sup> Voir section 2.1.

dans la relation entre *ystème*, le nom dont *ystémique* est dérivé, et le nom *racisme*, qui régit l'adjectif *ystémique*. Aussi, malgré la préexistence des définitions du terme *racisme systémique*, le sens se construit en discours, par des « phénomènes d'empilement, de sélection et de déplacement ». Le sens savant ou prescriptif de *racisme systémique* entre donc en concurrence avec le(s) sens descriptif(s) qui se construit dans sa circulation<sup>66</sup>. C'est le sens de l'adjectif *ystémique* qui pose avant tout problème<sup>67</sup>. Viennent se joindre aux interprétations que ce terme met en jeu celles des « corps qui lui ressemblent » ou qui l'évoquent (en particulier, et nous y reviendrons dans le prochain chapitre, celles du nom *ystème*, dont il est issu, et de l'adjectif *ystématique*, qui en est le paronyme). En ce sens, les interprétations entourant *racisme systémique* sont multiples et s'opèrent, en grande partie, par l'interprétation de l'adjectif *ystémique* et de sa relation par rapport au nom *racisme* auquel il est accolé<sup>68</sup>. Matérialisant par le fait même les concepts de caractère régional et de polysémie sociale évoqués plus tôt<sup>69</sup>, les locuteurs se positionnent donc différemment dans le débat selon qu'ils envisagent la formule *racisme systémique* dans son acception théorique ou qu'ils l'interprètent autrement. Dès lors, leurs compréhensions entrent en confrontation et, avec elles, leur vision du monde.

---

<sup>66</sup> Ceci rappelle la polémique métalangagière analysée par Micheli (2011) sur les mots *libéral* et *libéralisme* entre Ségolène Royal et Bertrand Delanoë, deux concurrents pour la présidence du Parti socialiste, en 2008, en France. Micheli montre que Delanoë s'appuie sur une définition prescriptive qui diffère de celle de l'usage courant pour tenter de réhabiliter le mot *libéralisme*, au contraire de Royal, qui s'appuie sur la définition descriptive (celle de l'usage) pour plutôt s'en distancier. Il s'agit d'un bon exemple où le sens « savant » ou prescriptif d'un terme entre en confrontation avec son sens courant (et sa charge dialogique), acquis à travers le temps et les usages.

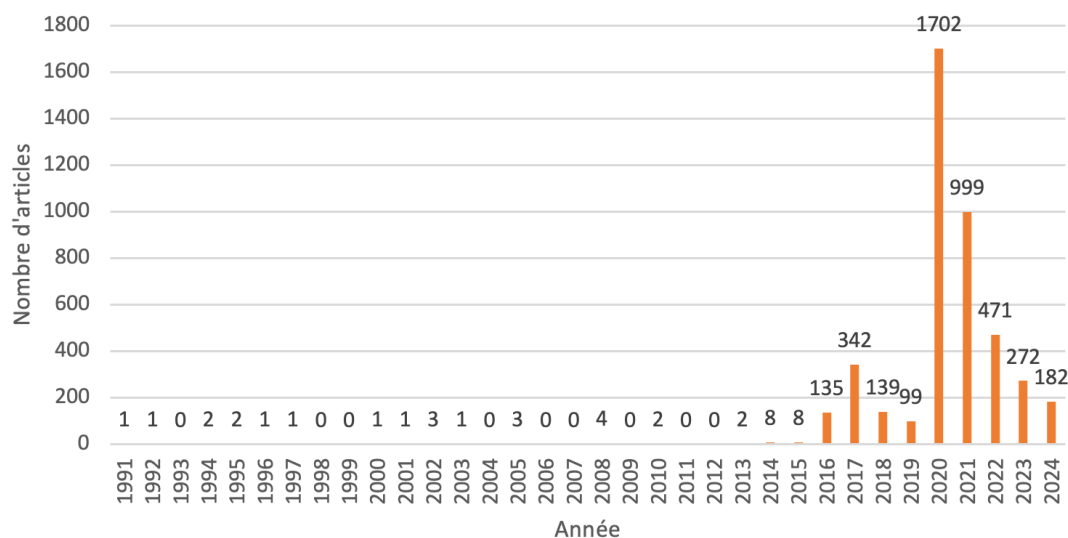
<sup>67</sup> L'exemple 22, d'ailleurs, en témoigne explicitement.

<sup>68</sup> Précisons qu'il va sans dire que le débat ne vient pas uniquement d'une possible « confusion » entre les différents termes. L'insistance que nous mettons sur cette question reflète son importance dans le discours des différents acteurs du corpus, particulièrement les chroniqueurs.

<sup>69</sup> Voir p. 47.

### 5.1. *Racisme systémique* : d'objet linguistique à objet discursif

La formule est une catégorie graduelle, ce qui veut dire qu'une expression – *racisme systémique*, dans ce cas-ci – peut être une formule à plusieurs occasions dans l'histoire, et ses critères (le figement, la dimension discursive, la fonction de référent social et le caractère polémique) peuvent être plus ou moins remplis à tel ou tel moment. En soi, comme le relève Krieg-Planque (2009), il n'est pas nécessaire de vérifier à quel instant précis une expression acquiert les propriétés d'une formule à proprement parler<sup>70</sup>, bien que sa fréquence d'emploi soit un bon indicateur de cet élément. Il s'agit plutôt de repérer les « périodes de turbulence » dans lesquelles elle est impliquée.



Graphique 1 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence de *racisme systémique* sur la base de données *Eureka* dans *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir*

<sup>70</sup> D'un point de vue purement théorique, il peut être intéressant de déterminer le moment où une expression devient une formule, mais cette information n'est pas nécessairement d'une grande utilité à l'analyse. Il importe plutôt de s'attarder aux périodes où la séquence entre dans une phase critique de son parcours pour vérifier si à tel moment précis, elle est bien une formule et, à ce moment, analyser ce qu'elle porte comme enjeux. Il peut être difficile, aussi, de délimiter la « période » formulaire d'une expression, surtout en étant contemporain de notre objet d'étude. Une séquence peut être formule pendant plusieurs années, voire plusieurs décennies; c'est le cas de *purification ethnique* qu'analyse Krieg-Planque (2003). En soi, ce n'est pas le caractère formulaire d'une séquence qui est le plus

Les données du graphique 1 (présenté dans la mise en contexte et reproduit ici) montrent la préexistence de la séquence *racisme systémique* dans l'espace public québécois à son statut de formule. Dans cette section, nous nous attardons précisément au parcours de l'expression, de son apparition dans l'espace public médiatique au début des années 1990 à son pic d'usage en 2020 pour voir à quel(s) moment(s) et dans quel(s) contexte(s) elle acquiert un usage politique.

### 5.1.1. Une première période d'usage sans turbulences

Avant la première augmentation de 2016, l'expression est peu utilisée dans les médias. Entre 1991 et 2015, elle est généralement le fait de locuteurs des milieux militants ou universitaires, qui l'utilisent surtout pour parler de la situation des personnes noires et, à partir du début 2000, des Autochtones au Canada, notamment dans le contexte du profilage racial à Montréal-Nord et de la Commission de vérité et réconciliation<sup>71</sup>, une enquête fédérale sur les pensionnats autochtones au Canada<sup>72</sup>, qui a lieu de 2008 à 2015. Ces locuteurs font un usage notionnel de l'expression figée (Krieg-Planque, 2009), c'est-à-dire qu'ils l'utilisent conformément à son acception comme notion scientifique, et ce, à une époque où elle est moins largement connue. Par exemple, dans le premier extrait, elle est attribuée au président de l'organisme *SOS-Racisme*, Gaby-Luonga Kondé, et, dans le deuxième, à un groupe militant :

1) Plus tôt cette semaine, il avait prétendu que les deux plus importants corps policiers du Québec (SQ et CUM) pratiquaient du « racisme systémique » dans leurs programmes d'accès à l'égalité. (Éric Trottier, *La Presse*, 9 décembre 1994)

---

évoque, mais bien ce qu'elle dénote. Ainsi, il pourrait aussi être intéressant d'analyser une séquence qui ne remplit pas tous les critères d'une formule – une séquence qui n'a pas « pris », pour emprunter les mots d'Amossy (2018) – pour voir les enjeux qu'elle porte et ce qu'elle révèle de l'espace public dans lequel elle est employée.

<sup>71</sup> Pour plus d'information à ce propos, visiter <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>.

<sup>72</sup> Nous reparlerons de cette enquête au chapitre 7.

2) Dimanche dernier, le groupe Jeunesse noire en action (JNEA) avait demandé une enquête publique sur cette affaire et sur le « racisme systémique parmi les agents de sécurité du métro ». La STM prend donc une mesure « exceptionnelle » en transmettant les rapports des agents de surveillance ainsi que la bande vidéo captée lors de cet incident. (En bref, *La Presse*, 28 février 2002)

À ce moment, l'expression est souvent mise à distance par les journalistes, puisqu'elle n'est pas encore entrée dans l'usage courant. C'est le cas lorsqu'elle est utilisée avec des marques de modalisation autonymique (Authier-Revuz, 2012) comme les guillemets, ceux-ci « signal[ant] la distance que prend l'auteur vis-à-vis du terme, ou le refus de le prendre en charge » (Rinck *et al.*, 2013, p. 5).

De plus, d'autres locuteurs l'utilisent pour faire référence aux États-Unis, l'attribuant par le fait même à une réalité étrangère. C'est le cas, notamment, du chroniqueur Patrick Lagacé (exemple 3) et d'un politologue (exemple 4) :

3) La grogne – éphémère – de Ferguson a été attisée par l'injustice d'un racisme systémique. (Patrick Lagacé, *La Presse*, 30 août 2014)

4) « N'empêche que, 50 ans plus tard, et malgré la reconnaissance obtenue au regard de la loi, les Noirs américains continuent d'être victimes d'**une espèce de racisme systémique** qui tient une part disproportionnée d'entre eux dans la pauvreté et aux marges de la société », affirme le politologue Donald Cucciletta, chercheur associé à la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM<sup>73</sup>. (Guy Taillefer, *Le Devoir*, 20 octobre 2005)

Ces extraits montrent le caractère peu connu et non partagé de l'expression à ces moments-là. Le premier auteur l'introduit avec le déterminant indéfini *un*, les déterminants indéfinis étant utilisés, en français, « pour introduire un référent en situation de connaissance non partagée alors que les définis [...] sont eux utilisés pour la référence aux entités mutuellement connues » (Ingold *et al.*, 2005, p. 107-108). Le deuxième introduit le syntagme avec le déterminant complexe *une espèce de*, qui (tout comme son synonyme *une sorte de*), « [s]e dit [...] d'une chose qu'on ne peut identifier

---

<sup>73</sup> Ici, comme dans tous les extraits cités, la mise en évidence en gras est de nous.

exactement, mais qu'on assimile à une autre par approximation<sup>74</sup> » (*Usito*, 2025). Ces usages montrent que les auteurs voient dans le terme quelque chose de peu commun, voire, dans le deuxième cas, d'imprécis, et qui n'est pas nécessairement partagé par leur destinataire.

Avant 2016, on remarque donc que l'expression est peu utilisée dans les médias, si ce n'est à quelques occasions par des militants de communautés racisées ou en référence aux États-Unis, et ce, sans commentaires métalinguistiques à son propos, bien qu'elle soit souvent mise à distance par les journalistes qui en rapportent l'usage, ce qui dénote la non-notoriété du signe à ce moment.

### **5.1.2. Aux prémices des débats sur *racisme systémique***

C'est à partir de 2016 que l'expression fait son entrée dans le discours courant alors qu'on assiste aux premiers débats concernant le racisme systémique dans les médias québécois. Ces débats relèvent de deux enjeux principaux, lesquels transparaissent dans toute l'analyse, soit le racisme systémique envers les populations autochtones, et, plus largement, le racisme systémique envers toute population racisée. Au Québec, c'est tout d'abord le racisme systémique envers les Autochtones qu'on dénonce. L'un des événements clés est la diffusion, en octobre 2015, d'un reportage où des femmes autochtones de Val-d'Or dénoncent les abus (notamment sexuels) qu'elles ont subis de la part de policiers<sup>75</sup>. Cet événement fait beaucoup réagir à la fin de 2015

---

<sup>74</sup> Le dictionnaire *Usito* est cité à quelques reprises en appui à l'analyse puisqu'il s'agit d'un dictionnaire descriptif de la variété standard du français québécois, qui est la variété que nous analysons dans ce mémoire. Il est d'ailleurs réalisé sous la direction de professeurs de l'Université de Sherbrooke. Voir <https://www.usherbrooke.ca/langue/le-francais-a-udes/le-dictionnaire-usito#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20le,et%20de%20la%20flore%2C%20etc..>

<sup>75</sup> Ce reportage est diffusé à l'émission *Enquête* (<https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebe>).

et au début de 2016, se produisant d'ailleurs dans la foulée des travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, une commission d'enquête fédérale qui a lieu de 2016 à 2019. En réaction à la diffusion du reportage, Carolyn Bennett, alors ministre fédérale responsable des affaires autochtones, inclut le cas de Val-d'Or au mandat de l'enquête. Interpelée dans les médias à propos de sa tournée de consultations, elle affirme que les relations entre les policiers et les femmes autochtones sont un problème systémique :

5) Le type de relations entretenues entre les corps policiers et les femmes autochtones « **est un problème systémique** », qui dépasse de beaucoup le territoire de Val-d'Or, a commenté la ministre Bennett, en point de presse. Elle a pointé du doigt la formation déficiente des policiers sur ces questions. « Nous voyons Val-d'Or comme **un symptôme d'un problème beaucoup plus important**, et nous voulons **nous attaquer à la racine de ce très gros problème** », a indiqué la ministre, qui doit terminer le processus de consultations d'ici la mi-février. Sa tournée se poursuit vendredi à Montréal. (Jocelyne Richer, *Le Devoir*, 21 janvier 2016)

La ministre n'utilise pas l'expression *racisme systémique*, mais l'adjectif *systémique*, qui en est le constituant central. En affirmant que Val-d'Or est un « symptôme » d'un « problème beaucoup plus important », un « très gros problème » qui dépasse ce territoire, elle vient expliciter le sens de *systémique*, reliant la ville de Val-d'Or à quelque chose de plus grand, au système dont elle fait partie. Cette déclaration fait réagir et propulse le terme *systémique* dans le débat public. Le ministre québécois de la Sécurité publique de l'époque, Pierre Moreau, ne partage pas l'opinion de Mme Bennett et nie l'existence d'une situation *systémique*. Ses propos sont rapportés dans l'exemple suivant, tiré d'un article mettant de l'avant la division des représentants du gouvernement sur le sujet :

---

Pour en savoir plus à ce propos, consulter la chronologie des événements ici : <https://lactualite.com/actualites/chronologie-des-moments-cles-du-dossier-des-femmes-autochtones-a-val-dor/>.

6) « On reconnaît qu'il y a du travail d'éducation à faire auprès de l'ensemble de la population. Mais **je ne suis pas prêt à dire qu'il y a une situation systémique, que les policiers sont des racistes.** » (Denis Lessard, *La Presse*, 22 janvier 2016)

Dans cet extrait, le ministre Moreau donne son interprétation du terme *systémique* en affirmant qu'il ne croit pas « que les policiers so[ient] des racistes », paraphrasant alors l'un des sens possiblement en circulation de l'expression *racisme systémique*, qui ne semble pas s'être encore figée à ce moment. Pour lui, accepter le terme *systémique* reviendrait à considérer que les policiers sont des racistes. Cette interprétation met de l'avant la composante individuelle du racisme<sup>76</sup>, et non sa composante systémique. Lorsqu'on parle d'une personne, le nom *raciste* réfère communément à quelqu'un « qui prône le racisme<sup>77</sup> » (Usito, 2025), ce qui est connoté négativement. La réponse du ministre Moreau montre donc que le terme *systémique*, qui, pourtant, n'est pas utilisé avec le terme *racisme*, y est déjà implicitement lié en plus de porter une certaine charge.

Dans ce contexte, l'expression *racisme systémique* est alors surtout présente dans des articles qui parlent du traitement des personnes autochtones, où l'on rapporte très souvent les propos de militants ou de membres de groupes de la société civile. L'exemple suivant en témoigne, alors que l'auteur rapporte les propos de Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, qui demande aux gouvernements de s'attaquer au phénomène du racisme systémique. Dans

---

<sup>76</sup> Pour Eid, le fait d'insister sur la dimension individuelle du racisme constitue un comportement typique dans une société reposant sur « l'idéologie *color-blind*, soit le mythe selon lequel nos sociétés seraient désormais postraciales » (2018, p. 130). Selon lui, les gens souscrivant à l'idéologie postraciale ont « congédié le racisme comme facteur explicatif des inégalités intergroupes » (Eid, 2018, p. 130). Bien qu'ils ne nient pas l'existence du racisme, ils « en ont en général une compréhension individualisante et pathologisante, dans la mesure où ils en attribuent la faute à une minorité d'individus déviants, déséquilibrés ou peu instruits » (Eid, 2018, p. 130-131).

<sup>77</sup> Insistons ici sur le fait qu'il s'agit de la définition descriptive du terme *raciste*, et non de sa définition scientifique. La question de ce qu'est ou non « un raciste », sur laquelle nous ne nous attardons pas, est complexe, comme la section 2.1.1. de notre état de la question en témoigne.

cet extrait, le chef Picard utilise l'expression figée *racisme systémique*<sup>78</sup> pour nommer le problème et, par rapport à celui-ci, il appelle le gouvernement provincial à l'action en disant qu'il « a des devoirs à faire », l'interpelant alors quant à son rôle comme chef du gouvernement :

7) Québec - Les Inuits qui sont incarcérés au Québec **sont victimes de « racisme systémique »**, a dénoncé hier le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard. [...] « [...] Pour moi, **le gouvernement du Québec a vraiment des devoirs à faire.** » (Martin Croteau, *La Presse*, 20 février 2016)

En parallèle, en 2016, à partir du mois d'avril, l'expression, déjà entrée dans les médias à propos de la situation des populations autochtones, est aussi utilisée pour parler du racisme systémique vécu par les populations racisées en général (incluant les Autochtones). Dans un texte intitulé « Montréal-Nord brûle<sup>79</sup> », une chroniqueuse de *La Presse* joint sa voix aux militants contre le racisme systémique en portant leur principale demande, la tenue d'une commission sur le racisme systémique<sup>80</sup> :

8) À quand une commission sur le racisme systémique ? Quand va-t-on s'intéresser réellement à ces enjeux, aux vies qu'on éteint à petit feu ? (Rima Elkouri, *La Presse*, 8 avril 2016)

Dans les semaines et les mois qui suivent, les militants sont appuyés notamment par des journalistes et des politiciens. Les discours de ces différents acteurs sociaux, qui réclament eux aussi la tenue d'une commission d'enquête sur la question, mettent

---

<sup>78</sup> Il réagit alors à la parution d'un rapport du Protecteur du citoyen en février 2016 qui révèle que les prisonniers autochtones sont détenus dans des conditions troublantes. Le rapport est disponible à cette adresse : [https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports\\_speciaux/2016-02-18\\_conditions-de-detention-Nunavik.pdf](https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/2016-02-18_conditions-de-detention-Nunavik.pdf).

<sup>79</sup> L'article paraît au lendemain d'une manifestation à Montréal-Nord ayant pour but de commémorer l'anniversaire du décès de Freddy Villanueva, un jeune homme noir abattu par les policiers en 2008. Pour plus d'information, consulter [https://plus.lapresse.ca/screens/f801cf33-dd51-45a8-8359-8d2ac64f7626%7C\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/f801cf33-dd51-45a8-8359-8d2ac64f7626%7C_0.html).

<sup>80</sup> Cette demande est faite par des organismes comme *Montréal Noir* et *Montréal Republik*, ainsi qu'à l'issue de la 3<sup>e</sup> édition du forum social *Hoodstock* (créé par des membres de populations noires et racisées de Montréal-Nord) (CDPDJ, 2021). Pour plus d'information, consulter <https://www.pressegauche.org/Discours-de-conference-de-presse-par-Montreal-Noir-Montreal-Nord-Republik>.

de l'avant la réalité du racisme systémique au Québec. Le problème est alors mis à l'agenda médiatique puisqu'il devient un sujet « prioritairement discuté dans l'espace public » (Blanchard, 2009, p. 24). On compte à ce propos la publication dans *La Presse* d'une lettre ouverte intitulée « Pour une commission sur le racisme systémique » (Suzie O'Bomsawin, Will Prosper, Haroum Bouazzi et Gérard Bouchard, *La Presse*, 4 mai 2016) et le dépôt, à l'Assemblée nationale, d'une pétition<sup>81</sup> par la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique, regroupant des dizaines de groupes et d'associations syndicales ou militantes<sup>82</sup>. Se ralliant à leur cause, les Jeunes libéraux, dans leur regroupement estival de 2016, appuient aussi cette demande<sup>83</sup>, tout comme le parti Québec Solidaire<sup>84</sup> ainsi qu'Alexandre Cloutier et Paul St-Pierre Plamondon, à ce moment tous deux candidats à la chefferie du Parti québécois. Ces pressions entraînent un débat public sur le racisme systémique, où l'enjeu de la reconnaissance du phénomène au Québec est central : la tenue d'une commission sur la question implique évidemment qu'on en reconnaisse l'existence<sup>85</sup>. Au cœur des débats,

---

<sup>81</sup> Site officiel de l'Assemblée nationale, disponible à l'adresse suivante : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-6081/index.html>.

<sup>82</sup> La coalition en question ne semble plus exister, son site internet étant désactivé. En février 2017, une journaliste dit à son propos : « la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique compte maintenant 65 organismes membres. Parmi eux, la CSN, la Ligue des droits et libertés, mais également des partis politiques, comme Québec solidaire, Projet Montréal et... le Parti libéral du Québec » (Lisa-Marie Gervais, *Le Devoir*, 9 février 2017).

<sup>83</sup> Voir, à ce propos, l'article suivant : <https://www.journaldemontreal.com/2016/08/10/les-jeunes-liberaux-veulent-sattaquer-au-racisme-systemique-au-quebec>.

<sup>84</sup> Notamment, Amir Khadir, à l'époque co-porte-parole du parti, dépose une motion à l'Assemblée nationale pour une commission sur le racisme systémique. Voir ce communiqué de presse à ce propos : <https://quebecsolidaire.net/nouvelle/amir-khadir-depose-une-motion-pour-instituer-une-commission-sur-le-racisme-systemique>.

<sup>85</sup> Dans un article d'opinion, un militant résume bien comment le problème public s'est constitué dans les médias : « Depuis plusieurs mois déjà, plusieurs groupes militants au Québec dénoncent le racisme systémique et demandent au gouvernement de mettre sur pied une commission sur ce phénomène. Du coup, ils ont permis d'attirer les projecteurs sur des faits qui méritent notre attention. Au cours des dix dernières années, la population carcérale autochtone a augmenté de 46,4 %. Celle des Noirs, de 90 %. Avec un même CV, un candidat au nom de famille québécois francophone a 60 % plus de chances d'être invité à une entrevue d'embauche qu'un candidat portant un nom à consonance

l'expression *racisme systémique* se met ainsi à circuler « comme objet à questionner » (Krieg-Planque, 2009, p. 90), comme en témoigne l'exemple suivant, tiré d'un texte collectif signé par des universitaires :

9) Selon nous, une commission d'enquête sur le racisme systémique ne représente pas la voie la plus stratégique à privilégier pour appréhender le phénomène de la discrimination raciale et de l'exclusion. L'idée d'une commission sur le racisme systémique soulève **la difficulté de circonscrire la portée exacte de la notion de « racisme systémique »**, avec le danger de se perdre inutilement dans plusieurs directions. (*Le Devoir*, 16 septembre 2016)

C'est notamment le caractère ambigu de l'expression que ces universitaires soulèvent. Le fait que l'enjeu soit fondamentalement linguistique est d'ailleurs remarqué par plusieurs locuteurs. C'est le cas de la chroniqueuse Lise Ravary dans l'extrait suivant, qui provient d'un article intitulé « Les mots » :

10) Tout seul, le mot « systémique » semble inoffensif. Voici comment le transformer en TNT. Une enquête publique sur le racisme, ça se discute. Exiger une enquête sur le racisme « systémique » au Québec et c'est kaboum ! Mal nommer les choses ajoute au malheur du monde », disait Albert Camus. Dire « Camus, cet humaniste de génie, avait raison » n'est pas une enflure langagière. (Lise Ravary, *Le Journal de Montréal*, 5 février 2017)

L'autrice compare le mot *système* (qui, « tout seul [...] semble inoffensif ») à de la TNT, une substance hautement explosive utilisée notamment dans les bombes, ce mot devenant apparemment explosif lorsqu'il est joint au mot *racisme*. Elle explicite son désaccord quant à l'expression *racisme systémique* en citant Camus, pour qui « mal nommer les choses ajoute au malheur du monde » (pour elle, ainsi, l'expression « nommerait mal »). Elle révèle ainsi la charge négative que possède l'expression tout en soulevant la question du pouvoir des mots.

Dans ce contexte, les pressions sont fortes et le gouvernement provincial est pressé de réagir. En ce sens, en décembre 2016, le premier ministre libéral, Philippe

---

étrangère. Leur activisme a produit ses effets, au point où le phénomène du racisme systémique fait régulièrement l'objet de débats dans la sphère publique. En août dernier, Philippe Couillard a même promis une réflexion sérieuse sur la question » (Fabrice Vil, *Le Devoir*, 17 février 2017).

Couillard<sup>86</sup>, reconnaît tout d'abord le racisme systémique envers les Autochtones en lançant<sup>87</sup> la « Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès<sup>88</sup> ». Puis, à la fin du mois de mars 2017, il amorce une réflexion sur la mise sur pied d'une commission sur la discrimination et le racisme systémique<sup>89</sup>. Cette annonce controversée propulse le racisme systémique au cœur des enjeux de 2017, dans le sillage, également, d'actes racistes posés à travers le Québec, entre autres l'attentat de la grande mosquée de Québec le 29 janvier 2017, qui cause six morts. La commission annoncée, après avoir fait beaucoup réagir, se voit finalement remplacée, en octobre 2017, par le « Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination », dédié en majorité à ces questions dans le monde de l'emploi. La question du racisme systémique est évacuée du nom du forum et de son mandat. Selon plusieurs acteurs du débat, ce changement de cap de la part du gouvernement serait dû à la polémique impliquant la commission, elle-même causée par les enjeux politiques liés à l'expression *racisme systémique* :

11) Les pressions étaient très fortes et les députés libéraux des régions ne se voyaient pas vendre **cette patente de racisme systémique** à leurs électeurs. Le résultat dévastateur de la partielle dans Louis-Hébert a fait le reste. Donc ce revirement de dernière minute n'a

---

<sup>86</sup> Philippe Couillard occupe la fonction de premier ministre du Québec de 2014 à 2018.

<sup>87</sup> Pour voir le communiqué de presse à ce propos, consulter <https://plq.org/fr/communiqués/commission-denquete-relations-entre-autochtones-certains-services-publics/>.

<sup>88</sup> Le rapport final de cette commission paraît en 2019. Présidée par le juge à la retraite Jacques Viens et aussi connue sous le nom « Commission Viens », cette commission s'intéresse aux relations entre les personnes autochtones et, principalement, les corps policiers, la protection de la jeunesse et les services sociaux. Le rapport de plus de 500 pages fait état des discriminations systémiques dont sont victimes les personnes autochtones, les nommant comme telles : « Au terme de l'exercice, il me semble impossible de nier la discrimination systémique dont sont victimes les membres des Premières Nations et les Inuit dans leurs relations avec les services publics ayant fait l'objet de l'enquête » (Gouvernement du Québec, 2019, p. 215).

<sup>89</sup> Cette annonce a lieu sur le site web du Parti libéral et n'est pas publicisée outre mesure. Le communiqué en question n'est plus disponible sur le site. Pour plus de détails, consulter <https://www.ledevoir.com/societe/494610/racisme-systemique-premiere-etape-vers-la-tenue-d-une-consultation-publique>.

rien d'une véritable « transformation ». Il y avait quelque chose de pathétique à l'entendre dire qu'il venait finalement de réaliser que le véritable enjeu de l'immigration était l'emploi. Vraiment ? Pourtant, il y a sept mois, en février 2017, c'est lui-même qui disait que le taux de chômage de 6,2 % (en décembre 2016), était beaucoup plus élevé chez les immigrants, jusqu'à 15 % durant les 5 premières années de leur arrivée. Et qu'a-t-il fait pour corriger cette situation alors qu'il est au pouvoir depuis trois ans et demi ? Rien. Et pour masquer son échec, il s'est lancé dans une fuite en avant avec sa consultation sur le racisme systémique, à un an de l'élection générale, **avant de changer de discours pour des « actions concrètes et structurantes »** en emploi. (Fatima Houada-Pepin, *Le Journal de Montréal*, 23 octobre 2017)

En utilisant le mot *patente* pour introduire le syntagme *racisme systémique*, l'auteurice de cet extrait relève le fait que le concept n'est pas, pour plusieurs, considéré comme un fait avéré, *patente* étant un mot familier ayant le sens d'« invention » (Usito, 2025). Pour elle, c'est la non-adhésion des électeurs à ce concept qui aurait poussé le premier ministre à ne plus en parler et à plutôt se concentrer sur des « actions concrètes et structurantes<sup>90</sup> » dans la lutte contre le racisme, un choix qu'elle considère être motivé par le jeu politique.

Après l'annonce de l'abandon de la commission d'enquête sur le racisme systémique, les usages de *racisme systémique* diminuent, en 2018 et en 2019, sans pour autant disparaître<sup>91</sup>. Des militants et certains groupes de la société civile font toujours pression et demandent des actions, insatisfaits du sort de la commission initiale. Certains organismes impliqués dans celle-ci, dont la CDPDJ, à qui le mandat avait tout d'abord été confié, décident de poursuivre leurs travaux<sup>92</sup> sans la participation du gouvernement<sup>93</sup>. Des militants déposent ainsi, en 2018, une pétition de 22 000 signataires pour une consultation publique sur le racisme et la discrimination

---

<sup>90</sup> Ce discours du premier ministre n'est pas sans rappeler le discours du premier ministre au pouvoir en 2020, que nous analyserons dans la section 6.1.

<sup>91</sup> C'est aussi le cas à la suite de la diminution des occurrences du syntagme après 2020, celui-ci étant désormais entré dans l'usage courant.

<sup>92</sup> Le fruit des travaux de la CDPDJ sur la question est le *Document de réflexion sur la notion de racisme systémique*, que nous analyserons dans la section 7.2.

<sup>93</sup> Certains d'entre eux font d'ailleurs une dénonciation collective à ce propos : [https://www.ledevoir.com/documents/pdf/10-11-17\\_LMG\\_LettreConsultation.pdf](https://www.ledevoir.com/documents/pdf/10-11-17_LMG_LettreConsultation.pdf).

systemiques à la Ville de Montréal<sup>94</sup>, commission qui a lieu en 2019. Le rapport, paru en juin 2020, comporte 38 recommandations à la Ville, dont la première est la reconnaissance du racisme systémique<sup>95</sup>. Donc, l'expression *racisme systémique* fait son entrée dans les discours médiatiques en 2016 et est utilisée – et débattue – entre 2016 et 2019 par des locuteurs divers (pas seulement des militants ou des scientifiques, comme avant 2016). Bien que l'augmentation de l'usage de *racisme systémique* qui a lieu entre 2016 et 2019, son figement et le fait qu'elle est l'objet de débats à ces moments soient un bon indice du fait que l'expression est en train de devenir une formule à ce moment<sup>96</sup>, de notre côté, c'est plus particulièrement l'augmentation de 2020, beaucoup plus importante<sup>97</sup>, qui nous intéresse pour l'analyse de cette formule.

---

<sup>94</sup> La pétition en question est disponible à l'adresse suivante : <https://montrealenaction.com/fr/petition>.

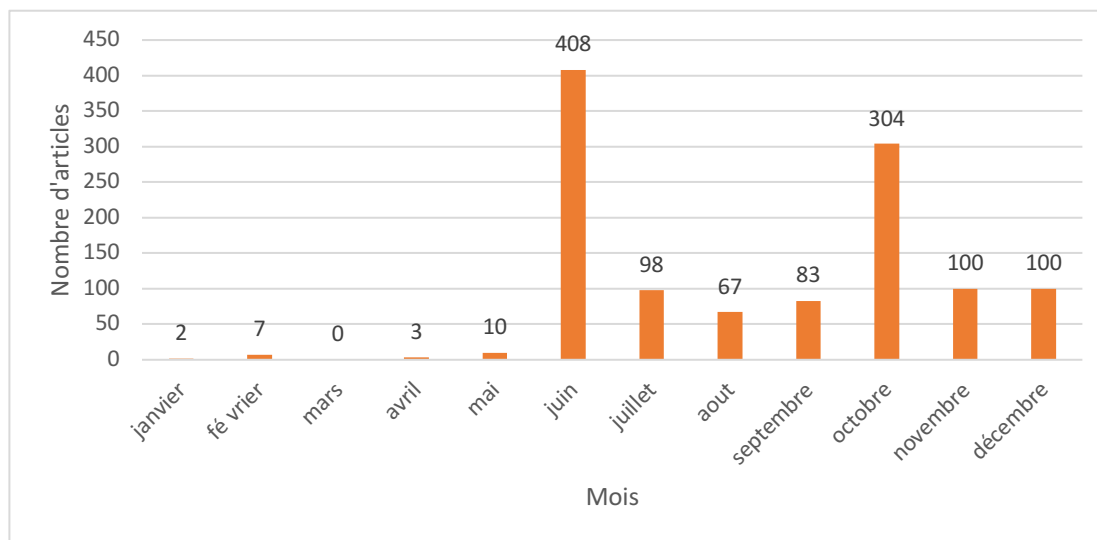
<sup>95</sup> « La commission recommande à la Ville de Montréal de reconnaître publiquement et dans les plus brefs délais, le caractère systémique du racisme et de la discrimination et de s'engager à les combattre. » Pour plus d'information ou pour consulter le rapport final, visiter le <https://ocpm.qc.ca/fr/r/%26ds>.

<sup>96</sup> Une analyse plus poussée pourrait être faite sur cette période pour voir si l'expression est, à ce moment, une formule discursive ou si elle ne l'est pas encore.

<sup>97</sup> Voir graphique 1, reproduit à la page 65.

## 5.2. L'effervescence des débats sur le racisme systémique en 2020, une conjoncture propice à l'avènement de la formule discursive *racisme systémique* dans les médias

En 2020, le débat entourant le racisme systémique prend une autre ampleur alors que l'usage de l'expression *racisme systémique* bondit dans les médias dans la foulée des décès de George Floyd et de Joyce Echaquan, passant de 99 occurrences en 2019 à 1702 en 2020<sup>98</sup>. Comme en témoigne le graphique 2, qui décline le nombre d'articles contenant au moins une occurrence de *racisme systémique* en 2020, et ce, par mois, dans les trois quotidiens étudiés, les deux augmentations marquées de l'usage de *racisme systémique* se produisent en juin et en octobre 2020, ce qui concorde avec le décès de George Floyd aux États-Unis, survenu le 25 mai, et celui de Joyce Echaquan au Québec, survenu le 28 septembre. En juin, en moyenne, environ 13 textes par jour sont publiés sur le sujet, et en octobre, une dizaine.



Graphique 2 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence de *racisme systémique* dans les trois quotidiens étudiés<sup>99</sup>

<sup>98</sup> Voir graphique 1, reproduit à la page 65.

<sup>99</sup> Ces données ont été récoltées plus tard dans l'année 2021 que celles du graphique 1. Le total n'est donc plus le même (il passe de 1702 dans le graphique 1 à 1182 dans le tableau 1, qui se retrouve plus

Après le décès de George Floyd, des images de l'altercation avec les policiers ayant causé sa mort circulent dans les médias à travers le monde entier, générant des manifestations importantes durant plusieurs semaines, et ce, un peu partout sur la planète. La mort de Joyce Echaquan, aussi très médiatisée, génère également des manifestations et des vigiles partout au Québec, entraînant une vague de sympathie envers les communautés autochtones et de l'indignation face à leur situation. Ces deux événements, ravivant les discussions sur le racisme et sur la discrimination, propulsent l'expression *racisme systémique* dans l'espace public, le problème du racisme systémique et l'expression y référant s'y voyant de nouveau débattus. L'expression *racisme systémique* acquiert à ce moment un pouvoir politique plus grand encore qu'en 2016 et en 2017. Elle est utilisée près de 5 fois plus (4,97) en 2020 qu'en 2017 et au-delà de 17 fois plus (17,19) qu'en 2019 (graphique 1, p. 2). En 2020, elle devient un passage obligé dans le débat sur le problème public du racisme systémique et se retrouve dans la majorité des discours liés au racisme et à la discrimination raciale en général. Le tableau 1 ci-dessous permet d'analyser plus précisément la fréquence d'usage des différents termes constituant l'expression. Il présente plus spécifiquement le nombre total d'articles sur *Eureka*, dans les trois quotidiens étudiés, contenant *racisme*, *système* et *racisme systémique* en 2019 (année précédant l'augmentation d'usage de ces différents termes) et en 2020 (année de cette augmentation).

---

bas à la page 79), certains articles n'étant peut-être plus hébergés par *Eureka* à ce moment. Malgré cela, les tendances qui se dégagent des résultats demeurent claires.

Année		
Nombre d'articles	2019	2020
racisme	1661	4929
systemique	350	2227
racisme systemique	99	1702

Tableau 1 : Nombre d'articles contenant au moins une occurrence des mots *racisme*, *systemique* et *racisme systemique* par année

Les données montrent qu'en 2020, dans 34,53% des cas où *racisme* apparaît, c'est au sein de la formule *racisme systemique*, soit un peu plus du tiers des occurrences, alors que c'est le cas dans seulement 5,96% des cas en 2019. En majorité (1702 fois sur 2227, soit dans 76,4% des cas), *systemique* est employé avec *racisme*, ce qui montre le caractère figé de l'expression, mais aussi l'importance du terme *systemique* en 2020, qui est 6 fois (6,36) plus utilisé qu'en 2019. Dans les articles en question sur *Eureka*, parmi les fois où *systemique* n'est pas utilisé avec *racisme*, il l'est souvent dans d'autres expressions relevant du même champ notionnel. L'adjectif *systemique* est aussi employé dans des expressions qui, dans une plus ou moins grande mesure, font également débat, comme *discrimination systemique*, *probleme systemique* et *violence systemique* employés à propos de la discrimination raciale<sup>100</sup>. Ces expressions constituent des variantes de la formule *racisme systemique*<sup>101</sup>. C'est aussi le cas dans d'autres expressions qui ne font pas débat ; l'expression *racisme systemique* fait alors l'objet de défigements (Krieg-Planque, 2009, p. 71) et de détournements, « un type spécifique de défigement qui s'applique à des unités lexicales et donne lieu à un

<sup>100</sup> C'était aussi le cas avant ; rappelons à cet effet qu'en 2016, le débat a été déclenché après l'utilisation de l'expression *probleme systemique* par la ministre Bennett, comme on le voit dans l'exemple 5.

<sup>101</sup> Par souci de concision, nous avons constitué notre corpus à partir de *racisme systemique* et n'avons pas inclus ses variantes, mis à part quand elles sont présentes dans les articles contenant *racisme systemique*. Toutefois, il serait pertinent de les inclure dans une recherche ultérieure.

nouveau sens » (Dekdouk, 2017, p. 142). Le procédé le plus courant dans le corpus est la création, à partir de *racisme systémique*, d'autres syntagmes nominaux avec l'adjectif *systémique*. On en retrouve plusieurs dans les titres d'articles d'opinion :

- 12) Favoritisme systémique (Michel Hébert, *Le Journal de Montréal*, 24 novembre 2020)
- 13) Un âgisme systémique révélé par la pandémie (Réjean Hébert et Yves Couturier, *Le Devoir*, 19 novembre 2020)
- 14) Malaise systémique (Konrad Yakabuski, *Le Devoir*, 4 juillet 2020).
- 15) Déni systémique (François Cardinal, *La Presse*, 06-10-2020)
- 16) Vite l'intégration systémique (Jean-Philippe Décarie, *La Presse*, 10 octobre 2020)
- 17) Le piège systémique (Mario Dumont, *Le Journal de Montréal* 10 octobre 2020)

Pour Moirand, les titres d'articles d'opinion

jouent à la fois sur la langue et sur la mémoire, sur la structure des formulations, [...] d'expressions semi-figées que l'on "défige" et donc de segments de discours antérieurs qu'on déconstruit, mais jamais totalement, afin que les lecteurs retrouvent la forme originelle qu'ils sont censés connaître, ou qu'ils l'infèrent après la lecture de l'article. (Moirand, 2007, p. 96-97)

En outre, l'usage récurrent du signe *systémique* dans des détournements évoque sa notoriété. Ces détournements témoignent donc du caractère de référent social de l'expression *racisme systémique* et de son figement puisque pour bien comprendre ces nouvelles expressions (ces défigements) et les discours dans lesquels elles se retrouvent, le lecteur doit connaître le contexte socioculturel de *racisme systémique*. En effet, « le défigement ne peut être repéré si l'interlocuteur ne reconnaît et n'effectue pas le lien avec la séquence figée qu'il "défige". Sans cet aller-retour entre les deux séquences, cet "excellent outil de création discursive" (Mejri, 2009 : 158) perd tout effet » (Dekdouk, 2017, p. 142). Ces détournements contribuent donc à assurer une dimension dialogique au tissu discursif dans lequel *racisme systémique* est impliqué : l'auteur, en plus de s'inscrire lui-même dans le débat sur le racisme systémique, vient aussi y inscrire son lecteur en considérant qu'il sera en mesure de décoder son message.

Par ailleurs, l'expression *racisme systémique*, en tant que référent social, est aussi présente dans une multitude de discours. Circulant déjà, à partir de 2016, au-delà des

discours militants et scientifiques dans lesquels elle se trouvait avant 2016, elle se propage dans une plus grande mesure en 2020. On la retrouve autant dans des articles d'information (nouvelles, entrevues) que dans des articles d'opinion divers (chroniques, éditoriaux, lettres ouvertes). Elle devient un objet dont on parle, et des personnes issues de différentes sphères de la société se mettent à l'utiliser. À titre d'exemple, elle est un sujet de discussion à l'émission grand public *Tout le monde en parle* où, comme en témoigne l'extrait suivant, l'auteur relate son emploi par le champion de boxe Ali Nestor :

18) Racisme systémique : l'expression divise, suscite le débat, crée le malaise. Mais c'est pourtant une évidence pour Ali Nestor, qui a trouvé les mots justes pour aborder le sujet de front, dimanche à Tout le monde en parle. (Richard Therrien, *La Presse*, 19 octobre 2020)

En fait, puisque l'expression agit comme un référent social, tous sont amenés à se positionner à son propos : « À un moment donné [...], tout le monde est contraint de se situer par rapport à ces formules, de les faire circuler d'une manière ou d'une autre en luttant pour leur imposer sa propre interprétation » (Maingueneau, 1991, p. 85, cité dans Krieg-Planque, 2009, p. 99). Les politiciens sont les premiers à être interpellés sur la question après les décès de George Floyd et de Joyce Echaquan :

19) Le premier ministre Justin Trudeau a dénoncé ce matin le racisme systémique qui a cours selon lui au Canada, dans la foulée des manifestations aux États-Unis. [...] Le discours du premier ministre canadien tranche avec celui de son homologue québécois François Legault. **M. Legault admet que le Québec vit des « problèmes de profilage racial », mais refuse de qualifier de systémique le racisme** vécu ici par les personnes de couleur. (Agence QMI, *Le Journal de Montréal*, 2 juin 2020)

20) Les élus du Parti libéral du Québec et de Québec solidaire reconnaissent la présence de racisme systémique au Québec. Les élus du Parti québécois attendent pour leur part l'élection d'un nouveau chef, vendredi, avant de prendre officiellement position dans le débat – ce qui n'empêche pas les élus d'avoir leur propre opinion. Le député Joël Arseneau n'a « aucune difficulté à utiliser le terme ». Véronique Hivon « le reconnaît ». Sylvain Gaudreault aussi. En revanche, Pascal Bérubé « n'y croi[t] pas ». Cela dit, les « actes racistes [...] méritent d'être combattus, dénoncés, jugés, condamnés », estime-t-il<sup>102</sup>. (Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui, *Le Devoir*, 8 octobre 2020)

<sup>102</sup> Cet exemple a été retranscrit tel qu'il apparaît dans l'article.

Ces exemples montrent par ailleurs le caractère problématique de l'expression pour certains locuteurs qui se positionnent contre son emploi ou nient son référent. C'est le cas du premier ministre du Québec, comme en témoigne l'exemple 19. L'antagonisme qui caractérise les différentes positions et compréhensions dont la formule est la cible en fait donc un objet polémique, point que nous aborderons dans la prochaine section. En outre, le caractère polémique de l'expression et son omniprésence en 2020 sont remarqués par les locuteurs eux-mêmes. Des chroniqueurs en font mention dans leurs bilans de fin d'année, ce qui évoque son importance au cours de cette période :

21) PARLEZ-VOUS LE 2020 ? MOTS ET EXPRESSIONS À LA MODE CETTE ANNÉE...

- Autrice
- Présentiel
- Racisme systémique (Richard Martineau, *Le Journal de Montréal*, 31 décembre 2020)

22) Il n'y a pas eu que la pandémie, en 2020. Il y a eu George Floyd, Joyce Echaquan, Black Lives Matter, la nation *wet'suwe'ten* : le combat pour la justice et l'égalité de ceux qui étaient faciles à ignorer prend de nouvelles formes, numérique-pratiques. [...] **Au Québec, le mot en N a eu son procès. Le mot en S, lui aussi, comme dans « racisme systémique ».** (Patrick Lagacé, *La Presse*, 31 décembre 2020)

Ces exemples sont évocateurs quant à l'appartenance de l'expression *racisme systémique* à la catégorie de formule discursive, « une unité qui signifie quelque chose – mais non pas la même chose – pour tous en même temps qu'elle [est] l'objet de polémiques » (Krieg-Planque, 2006, en ligne). En parlant de « mots et [d']expressions à la mode » et de « procès du mot en S » (*mot en S* faisant référence à *systémique*<sup>103</sup>), ces auteurs cristallisent les quatre critères définitoires d'une formule, *racisme systémique* étant alors perçue comme une expression « à la mode » (figée et agissant comme un référent social) liée à l'espace public québécois de l'année 2020

<sup>103</sup> Le « mot en n » a lui aussi fait polémique en 2020 (voir note 30). L'auteur, en substituant le *N* pour un *S*, vient corréliser les deux débats, qui sont d'ailleurs tous deux liés à la thématique du racisme.

(donc discursive) et, puisqu'on a « fait son procès », polémique. Alors qu'elle ne l'était pas il y a dix ans, l'expression constitue désormais une expression figée, employée par un nombre important de locuteurs, et ce, dans des articles de genres divers. Devenue un objet discursif (Longhi, 2008) d'importance au Québec, elle est investie d'enjeux sociaux et politiques et prend une place centrale dans les débats liés au racisme systémique et, plus largement, au racisme en général, où elle agit comme un passage obligé. Comme objet de débats, l'expression engendre des positionnements et des compréhensions antagonistes qui donnent lieu à une polémique métalangagière. C'est à celle-ci que nous nous intéressons spécifiquement dans le prochain chapitre.

## CHAPITRE 6

### L'ARÈNE MÉDIATIQUE, OU LA POLÉMIQUE MÉTALANGAGIÈRE ENTOURANT LA FORMULE *RACISME SYSTÉMIQUE*<sup>104</sup>

Au Québec, la polémique sur le racisme systémique comporte plusieurs aspects. Le premier est social ; il s'agit de la reconnaissance du racisme systémique en tant que telle. Le second, linguistique, porte sur la formule *racisme systémique* pour nommer le phénomène qu'elle désigne. La polémique métalangagière qui implique la formule *racisme systémique* – dont celle-ci est à la fois le moteur et l'objet –, bien qu'elle soit linguistique, s'inscrit aussi dans la polémique sociale plus large sur la reconnaissance même du phénomène du racisme systémique dans la société. Le débat est polarisé et les discours, dichotomisés : les différents acteurs se regroupent chacun dans un camp, et leurs positions sont irréconciliables. Deux principales positions sont en jeu : d'un côté, on reconnaît le racisme systémique et, par le fait même, on prend en charge la formule *racisme systémique* et, de l'autre, on le nie, refusant dans ce cas la formule. On retrouve ces deux positions dès 2016 dans les débats sur la commission sur le racisme systémique. Elles peuvent être assimilées aux actants de la polémique vus dans le cadre théorique, où le proposant correspond à celui qui reconnaît le racisme systémique et l'opposant, à celui qui le nie, ceux-ci tentant d'agir de concert sur le tiers pour remporter son adhésion. Au Québec, en 2020, le principal enjeu provient du fait

---

<sup>104</sup> Ce chapitre s'inspire en partie d'un travail de recherche ayant fait l'objet d'un article publié en 2022 dans la revue *Circula* (Lévesque et Bernard Barbeau, 2022).

que le premier ministre au pouvoir, François Legault, ne reconnaît pas le racisme systémique et s'oppose à la formule qui le désigne.

Nous avons choisi plus spécifiquement le moment discursif entourant la mort de Joyce Echaquan<sup>105</sup> pour analyser la polémique métalangagière impliquant la formule puisque, pour plusieurs, cet événement est un exemple concret de racisme systémique au Québec. Bien qu'aux lendemains du décès de Joyce Echaquan, le premier ministre ait présenté des excuses officielles à sa famille, il n'a pas pour autant reconnu le racisme systémique et s'est plutôt opposé à la formule, comme c'était déjà le cas en juin 2020<sup>106</sup>, ceci donnant lieu à un foisonnement de discours sur la question<sup>107</sup>. Le corpus médiatique de 59 articles qui nous sert à analyser l'affrontement linguistique est constitué, presque à parts égales, d'articles d'information (31) et d'articles d'opinion (28). Il témoigne, en majorité, d'un positionnement en faveur de la formule et de la reconnaissance du racisme systémique. Seulement cinq textes sont le fait d'auteurs qui se positionnent explicitement contre la formule, d'ailleurs tous des chroniqueurs du *Journal de Montréal*. En fait, généralement, quand il y a positionnement contre la formule dans le corpus, il s'agit de discours rapporté du premier ministre ou d'autres politiciens qui se situent comme lui. Au Québec, la position du premier ministre, à titre de représentant élu à la tête du gouvernement, fait office de discours d'autorité. Ainsi, il la partage avec une partie de la population. Toutefois, ce n'est généralement pas dans

---

<sup>105</sup> Nous tenons à spécifier que le tragique décès de Joyce Echaquan est un moment très chargé émotionnellement, particulièrement pour les personnes autochtones.

<sup>106</sup> Voir l'exemple 19.

<sup>107</sup> Puisque le positionnement du premier ministre sur la formule est à la base du débat, nous considérons que ce moment discursif constitue également une querelle de mots.

le corpus médiatique que cette dernière est présente<sup>108</sup>. L'affrontement social et la polémique en tant que tels ne se présentent donc pas de façon flagrante dans l'espace médiatique puisque la majorité des locuteurs se situent du côté de la reconnaissance du racisme systémique et de la prise en charge de la formule, et ne trouvent que peu d'opposition. Le corpus médiatique analysé, en plus de rapporter l'affrontement et les positions des différents acteurs du débat, sert aussi à y participer, se présentant majoritairement comme un discours commun du proposant, qui prend en charge la formule *racisme systémique* et appelle à la reconnaissance du phénomène qu'elle désigne. On observe donc au sein de la polémique une forme de dialogisme qui participe du débat public : la majorité des locuteurs répondent à un opposant et à un tiers non ratifié, soit le premier ministre et ceux qui partagent sa position.

### 6.1. La position du premier ministre Legault

Puisque la position du premier ministre Legault concernant la formule et la reconnaissance du racisme systémique est centrale dans le débat, nous nous y attardons avant de présenter l'affrontement métalinguistique lui-même. L'interprétation du premier ministre de la formule *racisme systémique* est souvent réitérée dans les médias, tout comme sa position sur celle-ci. Cela vient du fait que les journalistes l'interpellent souvent sur la question. Ceux-ci viennent ainsi cadrer le débat<sup>109</sup>, l'interrogeant parfois

---

<sup>108</sup> La population est plus présente dans d'autres espaces que l'espace médiatique traditionnel, notamment sur les réseaux sociaux, sur lesquels nous ne portons pas notre attention dans le cadre de cette recherche. En ce qui concerne notre corpus, le discours citoyen se retrouve majoritairement dans des lettres ouvertes, où il se joint généralement à ceux qui prennent en charge la formule.

<sup>109</sup> Et ce, pas seulement lors du décès de Joyce Echaquan. Nous avons tout de même décidé d'analyser la position du premier ministre avec le même corpus que le reste du chapitre puisqu'elle y est explicitée et reprise plusieurs fois. À quelques occasions, nous sortons exceptionnellement des bornes temporelles de notre analyse pour des apports complémentaires en notes de bas de page.

directement sur la question linguistique, un élément constitutif des querelles de mots en général.

Le premier ministre François Legault ne prend pas en charge la formule *racisme systémique*. Pour lui, la notion de racisme systémique n'est pas applicable à la réalité québécoise, mais plutôt à celle des États-Unis, comme il l'exprime textuellement dans l'exemple suivant :

23) « Pour moi, quand on parle de racisme systémique, c'est en relation avec les Noirs aux États-Unis, pour les raisons que nous connaissons », a-t-il affirmé en anglais. (Patrick Bellerose, *Le Journal de Montréal*, 2 octobre 2020)

À ses yeux, l'expression *racisme systémique* semble être synonyme de *système de racisme* ou de *système raciste*, entendus comme quelque chose d'organisé, voire de conscient<sup>110</sup> :

24) M. Legault a continué de marteler qu'il existait deux groupes de Québécois : un groupe qui reconnaît le racisme systémique et l'autre qui ne le reconnaît pas. [...] Ce serait une « erreur » de « se mettre à dos une bonne partie des Québécois qui pensent qu'**il n'y a pas de système de racisme au Québec**, comme le propose M. Trudeau », a poursuivi Legault. (Caroline Plante, *Le Devoir*, 13 octobre 2020)

À plusieurs reprises, Legault met de l'avant la composante individuelle du racisme, réfutant sa composante systémique. Pour lui, il y a des individus racistes dans le système social, mais l'existence du racisme systémique impliquerait que les Québécois participent à ce système raciste et qu'ils sont, par extension, eux-mêmes racistes<sup>111</sup>, ce qui s'apparenterait à du *Québec bashing*<sup>112</sup> (Bernard Barbeau, 2015) :

---

<sup>110</sup> Plus spécifiquement encore, ce système viendrait « d'en haut », comme l'affirme Legault en conférence de presse le 5 octobre 2021 : « [D]ans les réseaux qui relèvent de moi, comme la santé puis l'éducation, je ne pense pas qu'il y a un système qui part d'en haut puis qui fait de la discrimination à la demande des hauts dirigeants. [...] [C]'est qu'on ne peut pas prétendre que le système, dans son ensemble, est raciste. Ça voudrait dire, là, que tous les dirigeants de tous les ministères ont une approche discriminatoire qui est propagée dans tous les réseaux » (Assemblée nationale, 2021).

<sup>111</sup> C'est ce que relevait, déjà en 2016, le ministre Moreau (voir l'exemple 6).

<sup>112</sup> Le *bashing* est « le dénigrement répété, voire systématique, d'un groupe [les Québécois dans le cas du Québec *bashing*], le plus souvent en raison des prises de position politiques et idéologiques qui lui sont associées, et qui se manifeste par des actes de discours variés, participant ainsi à l'intensification des tensions entre différents groupes en opposition » (Bernard Barbeau, 2014, p. 116).

25) Malgré un débat sur la question, M. Legault a, de nouveau, refusé de conclure qu'il existe du racisme systémique au Québec. « **Il y a des gens qui sont racistes, mais le peuple québécois n'est pas raciste. Je pense que c'est important de respecter tout le monde et de concentrer nos efforts sur des actions et non pas sur un débat sémantique** », a-t-il une fois de plus répété lundi. (Fanny Lévesque, *La Presse*, 6 octobre 2020)

En fait, l'explication du premier ministre selon laquelle « il y a des gens qui sont racistes », mais que « le peuple québécois n'est pas raciste » n'explicite pas le caractère *systemique* du racisme, mais ce qui relèverait plutôt d'un racisme *systematique*. Les mots *systemique* et *systematique* ont des similitudes, autant sur le plan de la forme que du sens. Tous deux sont des adjectifs dérivés du nom *systeme*<sup>113</sup>. Toutefois, *systematique* se définit, lorsqu'employé à propos d'une attitude ou d'un comportement, comme ce qui est « radical, ou habituel, délibéré et sans défaillance » (*Usito*, 2025). *Systemique* se définit plutôt comme ce « qui relève d'un système, agit sur tout un système » (*Usito*, 2025). L'existence de racisme *systematique*<sup>114</sup> dans la société québécoise impliquerait bel et bien que les comportements racistes sont intentionnels chez les Québécois, et caractéristiques de ceux-ci, mais ce n'est pas ce que *systemique* veut dire, ce mot mettant plutôt l'accent sur des structures sociales qui vont au-delà des individus<sup>115</sup>.

---

<sup>113</sup> La banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française consacre d'ailleurs une fiche à ce propos : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/24257/le-vocabulaire/nuances-semantiques/difference-entre-systematique-et-systemique>.

<sup>114</sup> Fleras et Lock (2001) considèrent d'ailleurs le racisme *systematique* comme un type de racisme institutionnel, qu'ils décrivent comme suit : « systematic racism involve rules and procedures that directly and deliberately prevent minorities from full and equal involvement within society. [It] appears when discriminatory practices are legally sanctioned by the state and formalized within its institutional framework, thus reflecting the values and practices of the dominant sector » (2001, p. 38).

<sup>115</sup> De nombreux locuteurs du corpus rappellent d'ailleurs le caractère inconscient du racisme *systemique*, plusieurs utilisant le terme *insidieux* pour y référer. Dans cette optique, rappelons que des gens qui ne seraient aucunement racistes ne seraient pas à l'abri de participer à un système (ou de développer un système) qui, lui, le serait intrinsèquement, puisqu'il pourrait omettre des réalités inconnues ou incomprises de ses fondateurs.

Enfin, le premier ministre met de l'avant, dans son argumentaire, la charge dialogique du terme *racisme systémique* en nommant la division que crée la formule *racisme systémique*, comme le montrent les exemples 24 et 25. Comme chef du gouvernement, il souhaite « respecter tout le monde » (sous-entendant que l'emploi de *racisme systémique* peut être offensant) et éviter de « se mettre à dos » une partie des Québécois. Il insiste alors, tout comme plusieurs de ses ministres, sur l'importance du pragmatisme, l'une des principales valeurs de son parti (Boily et Lecours, 2023). Pour lui, les actions doivent avoir prépondérance sur le discours. Ainsi, dans la lutte contre le racisme, les « débats sémantiques » seraient à laisser de côté au profit de l'action, et ce, pour éviter la division que crée une expression avec laquelle une partie de la population et lui-même ne sont pas d'accord. C'est aussi la position de son ministre Ian Lafrenière, responsable des Affaires autochtones, qui affirme souhaiter une « guerre contre le racisme » plutôt qu'une « guerre de mots » (Marie-Michèle Sioui, *Le Devoir*, 10 octobre 2020). Ce genre de propos est typique des débats sémantiques. La chercheuse Laura Calabrese<sup>116</sup>, dont nous avons évoqué les travaux à plusieurs reprises, soutient à ce sujet qu'« [i]l n'est pas rare d'entendre dire que les discussions sémantiques ne sont qu'un divertissement par rapport aux “vrais” problèmes sociaux<sup>117</sup> » (2020, en ligne). Les polémiques métalangagières sur l'écriture inclusive,

---

<sup>116</sup> La citation est tirée d'un article de vulgarisation qu'elle consacre à ce sujet. Pour Calabrese, les débats sur les mots « ont la capacité de nous mettre la puce à l'oreille : dès que les métadiscours apparaissent dans la discussion publique, nous savons que quelqu'un veut modifier notre vision du monde, que ce soit par rapport aux racismes, aux féminismes, aux migrations ». Ainsi, pour elle, notre responsabilité à tous, face à ce qu'elle appelle les « mots injustes », est « de les identifier, de les freiner, de les signaler et d'y opposer des contre-discours » (2020, en ligne).

<sup>117</sup> Elle relève les deux postures principales quant à ce genre de débats, qui sont d'ailleurs également présentes dans celui sur la formule *racisme systémique* : ceux qui soutiennent que le monde ne se transformera pas en modifiant les pratiques langagières et ceux qui considèrent que de le faire est un pas vers le changement (Calabrese, 2020).

auxquelles s'est notamment intéressée Rosier (2019 ; 2025), en sont un bon exemple. Nombreux sont ceux qui arguent, à travers le « *topos* de la hiérarchie des combats féministes (se battre pour l'égalité des salaires plutôt que pour la question de la langue) » (Rosier, 2019, p. 51), que l'égalité ne se réalisera pas grâce à l'usage de points médians ou de termes inclusifs, mais plutôt avec des actions.

## 6.2. L'affrontement métalinguistique

En plus de la reconnaissance de la formule, d'autres aspects sociaux et politiques de celle-ci font débat, entre autres le refus du premier ministre et de ses ministres de l'employer. Ce « refus de dire » est soulevé par plusieurs locuteurs, thématiqué notamment dans les exemples suivants, dont le premier (exemple 26) est un éditorial intitulé « Dénier systémique » et le deuxième (exemple 27), le titre d'un article d'opinion de deux professeurs d'université appuyés par plus de 450 signataires :

26) Lors de son passage à Tout le monde en parle dimanche, la vice-première ministre Geneviève Guilbault a refusé ne serait-ce que de prononcer l'expression « racisme systémique ». (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

27) Ce mot que Monsieur Legault ne veut pas prononcer (Catherine Potvin et Jean Leclair, *La Presse*, 9 octobre 2020)

La dimension linguistique du débat est aussi mise de l'avant à plusieurs reprises dans le corpus. En plus de Legault, nombreux sont ceux qui qualifient le conflit de *guerre de mots*, de *bataille de mots*, de *débat sémantique* ou de *débat sur les mots*. Le discours médiatique, en plus de servir à rapporter l'affrontement et à y participer, sert aussi à le qualifier ; il agit comme lieu de dénomination du conflit (Calabrese, 2018) :

28) Au-delà du débat sémantique, ça n'a juste pas de bon sens que deux professionnelles de la santé comme vous aient jugé acceptable de traiter une patiente de la sorte – parce qu'elle était autochtone. (Isabelle Hachey, *La Presse*, 30 septembre 2020)

29) Épargnons-nous ce débat sémantique si cela permet de dénouer l'entêtement au sommet de l'État. Mais l'existence d'une discrimination systémique, elle, est impossible à nier sans mauvaise foi. (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

Le débat se focalise majoritairement autour du fait qu'il semble y avoir une incompréhension (réelle ou feinte) du sens de la formule chez ceux qui la refusent. Dans l'extrait 29, bien que le chroniqueur juge que le débat sémantique est moins fondamental que la réalité à laquelle il réfère (la dénonciation des injustices serait plus importante que la façon de nommer ces injustices), ses propos témoignent d'une opposition qui repose, du moins en partie, sur un malentendu ou sur une incompréhension autour des mots, entretenus notamment par le gouvernement Legault. Le danger de cette incompréhension provient du fait que, comme mentionné précédemment, l'interprétation du premier ministre devient de facto celle qui fait autorité pour une partie de la population. Ainsi, devant ce que certains nomment « l'entêtement<sup>118</sup> » du premier ministre à reconnaître le référent de la formule, de multiples locuteurs tentent de convaincre le tiers de l'existence de racisme systémique en réfutant l'interprétation que Legault fait de la formule. Le contre-discours élaboré par les locuteurs vise donc, en majorité, à expliquer le sens de *racisme systémique* ; ils tentent de cette façon d'en imposer leur définition plutôt que celle de Legault<sup>119</sup>.

Dans cet ordre d'idée, le corpus comprend un nombre important de définitions en discours (Amossy, 2021). Celles-ci permettent aux locuteurs d'argumenter en faisant intervenir la question du sens du mot et de son applicabilité référentielle<sup>120</sup>. Nombreux

---

<sup>118</sup> L'exemple 29 en témoigne, mais aussi le titre d'un article du *Devoir* : « Legault est “boqué”, selon l'opposition » (Marie-Michèle Sioui, *Le Devoir*, 8 octobre 2020).

<sup>119</sup> Bien qu'il s'agisse d'un événement qui a lieu hors des bornes temporelles de notre corpus d'analyse, soulignons qu'à l'automne 2021, François Legault nie de nouveau l'existence du racisme systémique au Québec après la recommandation de la coroner responsable de l'enquête sur la mort de Joyce Echaquan de le reconnaître. Il appuie cette fois sa position sur la définition de *systémique* retrouvée dans *Le Petit Robert* : « relatif à un système dans son ensemble ». Le premier ministre réitère alors que bien que des employés, des groupes d'employés et des dirigeants usent d'« approches discriminatoires », on ne peut affirmer que le système québécois est raciste dans son ensemble (Assemblée nationale, 2021) (voir note 110 pour la citation exacte). Il s'agit là d'un des très rares recours à un ouvrage lexicographique dans cette polémique.

<sup>120</sup> Voir p. 53.

sont ceux qui définissent le concept, l'expliquent ou l'illustrent pour mieux le faire comprendre. C'est le mot *systemique* qui est le nœud du problème, puisque le terme *racisme* et le phénomène en tant que tels ne sont généralement pas contestés, comme le relève d'ailleurs cette chroniqueuse :

30) Au Québec, le débat s'est cristallisé autour de ce mot : *systemique*. On peut admettre que le racisme existe dans la province, mais le racisme *systemique*... houla ! On se braque, on se crispe. On comprend mal la définition ou on fait mine de ne pas la comprendre. (Isabelle Hachey, *La Presse*, 6 octobre 2020)

L'accent, par conséquent, est surtout mis sur le sens de *systemique*. Les tentatives de définition se font de plusieurs façons. Le cas le plus courant est la définition spontanée, ou naturelle, « à savoir “formulée par les locuteurs eux-mêmes” » (Amossy, 2021, p. 186) et « construite en discours sans référence à un outil lexicographique » (Paveau, 2006, p. 153). Ce type de définition « répond à une vocation argumentative que les traités de rhétorique ont de longue date répertoriée. Elle s'inscrit dans une entreprise de persuasion plus ou moins exhibée, voire fournit un argument de poids » (Amossy, 2018, p. 108). Cette activité métalinguistique des locuteurs est donc « mise en œuvre dans la conduite de l'argumentation et dans la gestion des affrontements polémiques » (Micheli, 2011, p. 97). Les définitions spontanées ont diverses formes. Le cas des énoncés définitoires copulatifs, « où un mot de liaison assure la mise en relation des deux éléments de la définition » (Amossy, 2018, p. 109) est conventionnel, mais il n'est pas très fréquent dans le corpus. Dans les exemples suivants, les verbes *être* et *définir* jouent ce rôle :

31) « De mon point de vue, **le racisme systemique est** un phénomène insidieux qui persiste dans l'environnement social d'une population ou d'une communauté. À des degrés divers, ce phénomène induit des comportements empreints de préjugés négatifs à l'égard des personnes racisées. Ce racisme est aussi *systemique* parce qu'il perdure dans le temps et se reproduit », soutient le maire. (Taïeb Moalla, *Le Journal de Montréal*, 8 octobre 2020)

32) Le racisme systémique **ne signifie pas** que le peuple québécois est raciste. **Il se définit** plutôt par des pratiques et des politiques au sein d'une organisation qui entraînent des préjugés et des stéréotypes causant des discriminations et des inégalités dans les services publics. (Texte collectif. *Le Devoir*, 10 octobre 2020)

Plus souvent, les définitions sont présentées plus indirectement dans l'argumentation des locuteurs. Le cas le plus fréquent, dont l'exemple précédent témoigne, est la définition par la négative, qui vient faire état de ce que n'est pas le racisme systémique. Énoncer ce que « n'est pas » le racisme systémique permet de l'opposer à ce qu'il est et vise à lever l'ambiguïté sémantique entourant l'expression qui, rappelons-le, est au cœur du débat puisqu'elle est présumée nuire à la compréhension de certains locuteurs. Cela explique le fait que ce type de définitions soit fréquent dans le corpus. En utilisant la définition comme procédé argumentatif, les locuteurs opposent aussi leurs usages de *racisme systémique* à ceux des autres. Dans plusieurs cas, ils défendent leur définition de *racisme systémique* face à l'interprétation qu'en donne Legault, soit, comme on l'a vu, un racisme qui serait *systématique*. Ils relèvent ainsi la confusion entre *systémique* et *systématique* et expliquent les différences entre le racisme « ordinaire » et le racisme systémique. Très souvent, par ailleurs, les définitions – conventionnelles ou moins conventionnelles – sont accompagnées d'illustrations visant à expliciter ce qu'est le phénomène du racisme systémique, jouant ainsi le rôle d'argument par l'exemple et visant à prouver l'applicabilité référentielle de la formule. Les extraits suivants, qui reviennent sur les circonstances du décès de Joyce Echaquan, contiennent tous deux des illustrations et des définitions par la négative mettant l'accent sur le caractère non systématique du racisme systémique :

33) **Le racisme, c'est** une infirmière qui insulte une autochtone en raison de son origine. **Le racisme systémique, c'est** une infirmière qui continue d'insulter une autochtone même si des dizaines et des dizaines de plaintes ont été déposées pour des comportements

similaires par différentes personnes dans un même établissement. **Le racisme systémique, ce n'est donc pas un racisme « systématique »** ; ce sont plutôt des comportements, des politiques ou des pratiques qui font partie des structures d'une organisation – du système, autrement dit – et qui ciblent des minorités visibles ou des membres des Premières Nations. (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

34) Quand on relit ces témoignages qui datent d'il y a tout juste deux ans, quand on entend les propos dégradants du personnel de l'hôpital, on ne peut que se dire : **voilà, le racisme systémique, c'est ça. Cela ne signifie pas** que tout le personnel de l'hôpital soit **systématiquement** raciste. Mais ça veut dire que le « système » tolère des comportements intolérables. Ça veut dire qu'on peut se montrer insensible devant une Autochtone qui hurle de douleur, parce qu'on la croit responsable de son état et qu'on ne croit pas un mot de ce qu'elle dit. (Agnès Gruda, *La Presse*, 2 octobre 2020)

Dans d'autres cas, les illustrations peuvent aussi constituer des arguments par analogie, alors qu'on établit un parallèle avec une autre situation. Dans le corpus, plusieurs analogies sont faites entre la discrimination raciale et les discriminations de genre, comme dans l'extrait suivant :

35) Je tente ici une comparaison. Lorsque j'étais jeune féministe, j'ai appris les mots du féminisme. Le patriarcat. Le sexisme. J'ai vite compris que le problème était collectif, systémique. Dénoncer les machos ne suffisait pas. Il fallait extirper le mal à la racine. (Françoise David, *Le Devoir*, 10 octobre 2020)

L'autrice vient, ici, paraphraser le sens de *sexisme systémique*, l'idée étant de comparer la lutte féministe, mieux connue, mieux acceptée et qui importe, par ailleurs, à un certain nombre de locuteurs, à la lutte contre le racisme systémique. Pour elle, les « mots du féminisme » seraient, entre autres, *patriarcat* et *sexisme*, et *racisme systémique* ferait de son côté partie des mots de la lutte antiracisme. Les deux situations auraient en commun le caractère systémique du « mal ».

Enfin, dans quelques cas, les locuteurs rapportent les propos d'experts qui définissent ou expliquent le phénomène du racisme systémique, comme dans l'exemple 36, où l'autrice cite une professeure de droit. Ces définitions savantes, comme les nomme Amossy (2018, p. 121), constituent alors des arguments d'autorité.

36) Dans un texte paru dans *Le Devoir* en 2018, la professeure de droit Colleen Sheppard écrivait ceci à propos du racisme systémique : « Un problème est systémique lorsqu'il va au-delà des situations isolées et individuelles. Il se reflète plutôt à travers des problèmes

récourants et répandus, des politiques et pratiques institutionnelles qui excluent des personnes et des injustices dans plusieurs facettes de la société et à travers plusieurs générations. » (Michèle Rondeau, *Le Devoir*, 3 octobre 2020)

Dans l'extrait suivant, le discours d'autorité est aussi utilisé, cette fois, pour donner une piste de résolution du problème. Le chercheur, en plus de réfuter une interprétation commune de *racisme systémique* (voulant que « tout le monde [soit] raciste »), appelle à « nommer le racisme systémique ».

37) Pour Samir Shaheen-Hussain, il est grand temps « d'humaniser » le système de santé, d'en reconnaître les biais et **de nommer le racisme systémique – qui ne veut pas dire**, faut-il le rappeler, **que « tout le monde est raciste »**. (Marie-Michèle Sioui et Magdaline Boutros, *Le Devoir*, 3 octobre 2020)

En fait, de nombreux locuteurs exposent leur point de vue sur ce qui devrait être fait quant à la gestion du problème, ce qui matérialise les fonctions de protestation et de revendication de la polémique. Tout comme dans l'exemple précédent, ceux-ci prescrivent l'usage de la formule *racisme systémique* à travers un appel commun à « nommer le problème » (dans l'exemple 37, « nommer le racisme systémique »), intimement lié à la reconnaissance sociale du phénomène, qui constitue l'une des principales revendications dans le débat.

Parmi les nombreuses personnes qui font cette revendication, on trouve plusieurs acteurs politiques ou anciens acteurs politiques, comme l'autrice des exemples 35 et 41, Françoise David, qui a été co-porte-parole de Québec solidaire de 2006 à 2017<sup>121</sup>. C'est aussi le cas des locutrices citées dans l'exemple suivant, Manon Massé et Dominique Anglade, qui sont respectivement, en 2020, co-porte-parole de Québec solidaire et cheffe du Parti libéral du Québec. Elles sont jointes également par la vice-présidente de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ)

---

<sup>121</sup> Voir, à ce propos, <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/francoise-david>.

québécoise, Myrlande Pierre (citée dans l'exemple 39), qui participe aussi au débat, signe du poids social de la question :

38) « Son premier geste à titre de nouveau ministre des Affaires autochtones doit être de **reconnaître le racisme systémique**. Il en va de sa crédibilité. On a des ponts à rebâtir. »  
 - Manon Massé, cheffe parlementaire solidaire  
 « Un premier pas serait déjà de **reconnaître un concept de racisme systémique que tout le monde accepte**, sauf le premier ministre avec un entêtement surréaliste qui frise le déni. »  
 - Dominique Anglade, cheffe libérale (Geneviève Lajoie, *Le Journal de Montréal*, 9 octobre 2020)

39) « **Nommer un problème** au départ, c'est déjà proposer une réponse [...] ». (Hugo Pilon-Larose, *La Presse*, 8 octobre 2020)

Ces acteurs du débat se posent ainsi à l'inverse de Legault et de son équipe, qui souhaitent omettre cette étape pour plutôt « agir concrètement ». Certains s'adressent d'ailleurs directement à lui, comme c'est le cas dans deux lettres ouvertes cosignées par 37 femmes autochtones, pour la première, et 37 femmes allochtones, pour la deuxième. Ces femmes sont de tous âges et de tous les milieux de la société : culturel, scientifique, politique, etc. L'extrait 40 est tiré de la deuxième lettre, rédigée par une sociologue et une gestionnaire<sup>122</sup> :

40) Nous tenons à vous dire que nous n'interprétons pas votre refus de reconnaître l'existence d'un racisme systémique au Québec comme un refus de combattre le racisme, mais le problème, malgré votre bonne foi, c'est que ce combat en dépend. [...] **La question du racisme systémique n'est pas une bataille de mots**, Monsieur le Premier Ministre. Pour trouver des solutions, **il faut pouvoir nommer le problème**. (Monique Simard et Nicole Lacelle, *Le Devoir*, 13 octobre 2020)

Les autrices de ce texte affirment que la reconnaissance du racisme systémique n'est pas une simple bataille de mots et que la lutte contre le racisme en dépend. Elles relèvent ainsi le pouvoir des mots tout en déplorant le refus du premier ministre de nommer le problème. Dans la même lignée, d'autres mettent de l'avant le fait que de

---

<sup>122</sup> Consulter la lettre pour voir la liste des signataires : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/587700/libre-opinion-la-lutte-contre-le-racisme-elle-juste-reposer-sur-la-bonne-foi-des-individus>.

nommer le phénomène – et, plus largement, les injustices en général (dans l'extrait suivant, « nommer la réalité comme elle est »), constitue un devoir de société.

41) Mais **au regard de tout ce que nous savons maintenant, du mépris qui suinte de tant de regards, de gestes, de propos racistes**, nous avons **le devoir de nommer la réalité comme elle est : ici**, comme dans bien des pays ou territoires, **existe une pratique institutionnelle qui n'ose avouer son nom : racisme systémique**. Je ne verse pas dans la sémantique. Il est plus que temps d'**appeler un chat, un chat**. Ça aide à poser les bons gestes. (Françoise David, *Le Devoir*, 10 octobre 2020)

Cet extrait est empreint d'affectivité, celle-ci s'inscrivant notamment « dans les marques stylistiques – le rythme, l'emphase, les répétitions, dans lesquels l'émotion est censée non seulement se traduire, mais aussi se communiquer » (Amossy, 2021, p. 230). L'énumération « au regard de tout ce que nous savons maintenant, du mépris qui suinte de tant de regards, de gestes, de propos racistes » évoque l'indignation, une émotion qui « suppose qu'un agent soit désigné comme responsable de l'état de fait scandaleux » (Amossy, 2014, p. 155) et, de ce fait, implique un engagement ou un appel à l'action (Amossy, 2021). Dans ce cas-ci, le responsable désigné par l'autrice est la société québécoise (« ici »), tout comme « bien des pays ou territoires », et elle lui confère le « devoir » de « nommer la réalité », d'« appeler un chat, un chat », soit d'« appeler les choses par leur nom, dire les choses franchement, sans détour » (*Usito*, 2025).

Ainsi, une grande partie des locuteurs impliqués dans ce débat prescrivent l'usage de la formule parce que selon eux, et nous le verrons également au chapitre 7 en nous attardant aux discours politiques, nommer correctement le problème permet de trouver des solutions, ce qui ne relève pas simplement d'un « débat » sémantique comme le sous-entend le premier ministre Legault.

Toutefois, du côté des auteurs du camp adverse qui, rappelons-le, sont peu nombreux dans le corpus, mais tout de même représentatifs d'une partie de la

population, ils se situent contre l'emploi de *racisme systémique* parce que, notamment, ils considèrent que la notion est inadéquate pour nommer le problème :

42) Le concept de racisme systémique ne va pas de soi. Il éclaire moins la réalité qu'il ne l'embrouille. (Mathieu Bock-Côté, *Le Journal de Montréal*, 7 octobre 2020)

43) « Les définitions du racisme “systémique” sont innombrables. Le concept est plus ou moins élastique selon qui le définit. Que vaut une notion aussi difficile à cerner ? [...] Cette notion aide-t-elle à mieux comprendre la réalité en introduisant des nuances, ou est-ce que, au contraire, elle mélange tout, amalgame tout, et, donc, **embrouille au lieu d'éclairer** ? La notion de “système” fait du racisme une réalité absolue et englobante. Or, pour corriger, il faut cibler. » (Joseph Facal, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

Ces auteurs, qui soutiennent tous deux que la notion embrouille plus qu'elle n'éclaire, rejettent la notion de racisme systémique puisqu'ils la considèrent opacifiante et donc inutilisable. Pour eux, il n'existe pas de « système de racisme » au Québec. C'est, ici encore, la question du référent de la formule qui entre en jeu, ce dernier se voyant contesté par la remise en question du caractère systémique du racisme. La majorité considère que le concept s'applique aux États-Unis, mais pas au Québec, comme c'est le cas du premier ministre Legault. Pour certains, également, la responsabilité en matière de racisme systémique (que certains, comme le chroniqueur de l'exemple 44, appellent *racisme d'État* pour ne pas utiliser le terme *systémique*) incomberait plutôt au gouvernement fédéral puisque les Pensionnats autochtones et la Loi sur les Indiens seraient un exemple clair d'un « système » raciste :

44) S'il y a racisme d'État, il est infiniment plus canadien que québécois. (Joseph Facal, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020).

45) Puisque plusieurs promoteurs du recours à **la notion de racisme systémique** sont des admirateurs de l'approche multiculturaliste de Justin Trudeau, ils devraient regarder de ce côté. **Rien n'est plus systémique au Canada que les fondements et les effets de la Loi sur les Indiens.** (Mario Dumont, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

En fait, les quelques chroniqueurs qui se positionnent contre la formule *racisme systémique* perçoivent le discours commun des journalistes, des politiciens et des militants qui se situent à l'opposé d'eux comme une « campagne de harcèlement

médiatique » (exemple 47) et, tout en défendant le premier ministre, ils disqualifient ceux qui tentent de définir le concept et de le faire accepter. L'auteur de l'extrait 46 les accuse principalement de ne s'intéresser qu'aux mots :

46) MOTS

Quand on présente un problème comme massif, généralisé, incrusté, universel et largement inconscient, on encourage plus la colère et la frustration que la recherche de solutions concrètes, forcément pragmatiques et ciblées. Or, dans l'histoire, les réformes durables ont été faites par les gens capables de voir les nuances de gris. L'indigné, lui, est souvent un daltonien à deux couleurs : noir et blanc. **Son « gros » combat, c'est que Legault crache le mot « systémique ».** Après, il sera fier de lui : sa « job » sera faite. **Des mots, des mots, que des mots...** (Joseph Facal, *Le Journal de Montréal*, 13 octobre 2020)

47) **Les journalistes-propagandistes** de La Presse/Radio-Canada prétendent que le gouvernement du Québec « refuse de reconnaître le racisme systémique ». Faux. Il n'est tout simplement pas d'accord avec ce concept que certains **idéologues** cherchent à imposer par une **campagne de harcèlement médiatique**. (Mathieu Bock-Côté, *Le Journal de Montréal*, 7 octobre 2020)

Ces auteurs<sup>123</sup> parlent « d'idéologues » et de « propagandistes », de même que de « plumes exaltées du nouveau *Devoir* » (Joseph Facal, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020) pour désigner les journalistes qui, comme c'est le cas dans la majorité du corpus, tentent de démontrer l'existence du racisme systémique en expliquant le phénomène et en définissant l'expression<sup>124</sup>. Ce choix de termes n'est pas anodin puisque, comme le dit Amossy, « les vocables dont use le polémiste permettent tout à la fois d'exprimer son jugement et de marquer son indignation » (2014, p. 161). Ces désignations servent à disqualifier le discours de l'adversaire, mais également l'adversaire lui-même, dans ce qu'Amossy appelle un discours de « discréditation de l'Autre » (2014, p. 160). De la même façon, le chroniqueur évoque également, dans

<sup>123</sup> Nous avons mentionné plus tôt (dans la section 2.1.2.1.) le chroniqueur des exemples 42 et 47, qui fait l'objet des travaux de Potvin et Le Bourdais (2024). Celles-ci concluent, rappelons-le, que les discours néoracistes sont plus démarginilisés et légitimés qu'avant dans l'espace public, notamment dans *Le Journal de Montréal*.

<sup>124</sup> Ces exemples, tout comme l'exemple 54 à la page 103, où le chroniqueur accuse le premier ministre de faire de la « petite politique partisane », témoignent également de la présence de discours disqualifiant dans le corpus, caractéristique de la polémique (Amossy, 2018). Ce genre de discours n'est d'ailleurs pas uniquement le fait de ceux qui rejettent la formule.

l'exemple qui suit, « la théorie du racisme systémique », faisant circuler l'idée que le racisme systémique n'est qu'une simple théorie (donc potentiellement non avérée, au même titre que l'existence de Dieu, qu'il nomme ensuite), et non le phénomène social étudié et documenté qu'il est réellement. Il discrédite ainsi les discours de ceux qui cherchent à démystifier le sens de l'expression et, plus largement, ceux qui la prennent en charge en les désignant comme des « théoriciens du racisme systémique<sup>125</sup> », les assimilant, du même coup, à des croyants :

48) Elle [la théorie du racisme systémique] repose sur une thèse étrange : même si les individus québécois ne sont pas racistes, la structure sociale serait fondamentalement raciste. On le constaterait à travers les disparités statistiques présentes entre les communautés formant la population. **La théorie du racisme systémique** est donc paradoxale : même s'il n'y avait aucun raciste au Québec, il serait quand même raciste<sup>126</sup>. Le concept de « racisme systémique », chez ses promoteurs, relève de la foi. Comme les croyants voient Dieu partout, **les théoriciens du racisme systémique**, quelles que soient les circonstances, voient partout les preuves de son existence. (Mathieu Bock-Côté, *Le Journal de Montréal*, 7 octobre 2020)

En fait, pour les auteurs qui refusent la formule, l'acceptation de *racisme systémique* est envisagée comme une condamnation injuste et lapidaire des Québécois, voire comme un procès qui leur serait intenté. Une nouvelle composante de sens se greffe alors à la formule, et le refus de l'étiquette *système* devient politique : l'employer reviendrait, comme l'affirme François Legault le 5 octobre 2021, à juger les Québécois, ce qu'il « ne veut pas commencer à faire. » L'auteur de l'extrait suivant

---

<sup>125</sup> Cette stratégie de discrédit a été étudiée dans d'autres contextes. Notamment, Fracchiolla (2015) s'est penchée sur la façon dont la Manif pour tous s'est attaquée à la notion de genre en employant les expressions *théorie* ou *théoriciens du genre* il y a une dizaine d'années, en France.

<sup>126</sup> C'est en effet ce qu'implique le racisme systémique. Le sénateur Murray Sinclair l'exprime ainsi : « J'aime toujours à dire que le racisme systémique est le racisme qui reste après qu'on s'est débarrassé des racistes. Une fois qu'on est débarrassé des racistes dans le système judiciaire, par exemple, celui-ci continuera de faire preuve de racisme parce qu'il suit certains processus, règles, procédures, lignes directrices, précédents et lois qui sont par nature discriminatoires et racistes parce que [ceux-ci] viennent d'une histoire de la *common law*, qui vient d'une autre culture, d'une autre façon de penser » (Sinclair, 2017).

rejoint ce point de vue, critiquant le fait que seuls les Québécois blancs et francophones sont visés par des allégations de racisme :

49) Pourquoi les accusations [de racisme systémique] sont-elles uniquement proférées à l'encontre du groupe majoritaire ? Les autres sont sans taches ? (Joseph Facal, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

Ici, l'enjeu dépasse largement la polémique sur les mots et prend une tournure idéologique, alors que ce qui fait polémique, c'est l'attribution de la formule à un ou à des groupes. Les différents groupes (culturels, linguistiques, religieux, etc.) présents au Québec sont alors placés dans un rapport d'opposition et de lutte les uns contre les autres. Dans ce cas, le refus de *racisme systémique* est une prise de position en faveur du groupe majoritaire<sup>127</sup>, que l'auteur de l'extrait juge être l'objet d'une campagne de salissage, voire d'une forme de diabolisation. Dans le même ordre d'idée, on voit se dessiner, dans ce débat, une division entre les personnes qui se positionnent plus à gauche sur l'axe politique et celles qui se positionnent plus à droite. De manière générale, les auteurs qui refusent la formule attribuent ainsi son acceptation à ceux qui se positionnent du côté gauche sur l'axe politique (ce que l'auteur de l'exemple ci-dessous appelle lui aussi la « gauche multiculturaliste ») et ils la considèrent aussi comme une pente glissante :

50) Dans le cours des débats politiques, **l'expression est devenue le fer de lance de la gauche multiculturaliste** pour tiédir toutes les tentatives de défendre la notion d'identité. [...] **Accepter la notion de racisme systémique aujourd'hui signifierait un changement complet de paradigme en matière d'identité.** Dans les mois qui suivraient, le gouvernement serait attaqué sous prétexte que la loi 21 en matière de laïcité est incompatible avec une société qui dit combattre le racisme systémique. Et puis ce sera la politique linguistique. Imposer une langue aux nouveaux arrivants, leur restreindre le droit d'aller à l'école de leur choix, ne s'agit-il pas de gestes systémiques par lesquels la majorité impose sa volonté ? (Mario Dumont, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

---

<sup>127</sup> Cela rappelle la « fragilité blanche » dont parle Eid (2018) ; voir p. 22.

Pour le chroniqueur de cet extrait, qui est aussi l'ancien chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), la reconnaissance du racisme systémique menacerait les politiques identitaires du Québec, incluant la protection de la langue française et la laïcité, des acquis sociétaux qui sont, pour lui, « incompatibles avec une société qui dit combattre le racisme systémique ». La fonction politique de la polémique apparaît ici saillante puisqu'on sous-entend que ce débat mettrait en danger l'identité même de la société québécoise.

Cela mène les locuteurs refusant la formule – mais aussi quelques-uns du camp adverse qui, devant ces tensions, appellent à sortir du débat – à proposer d'autres formulations pour remplacer l'expression *racisme systémique*, comme *racisme*, *racisme institutionnel* ou encore *discrimination systémique* :

51) Il pourrait parler de « discrimination systémique » ou de « racisme en milieu institutionnel ». Il pourrait aussi choisir de laisser tomber les grands concepts et s'en tenir à agir énergiquement en collaboration avec les Premières Nations. (Mario Dumont, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

52) Le premier ministre pourrait en effet mettre de côté le mot « racisme », s'il le trouve trop chargé, et s'en tenir à la reconnaissance d'une « discrimination systémique » des minorités visibles et des Premières Nations au Québec. (François Cardinal, *La Presse*, 8 octobre 2020)

Le cas de *discrimination systémique* est intéressant puisque comme cette expression est constituée de *systémique*, elle fait débat en même temps de faire partie des formulations concurrentes proposées par les locuteurs<sup>128</sup>. Le premier ministre Legault lui-même ne la considère pas aussi problématique que *racisme systémique*, comme on peut le voir dans cet extrait, qui rapporte ses propos :

---

<sup>128</sup> Ce terme est déjà en usage au Québec, et ce, avant 2020. Le caractère systémique de la discrimination a été reconnu par la Cour supérieure en 1987 (CDPDJ, 2021) ; la loi sur l'équité salariale, adoptée il y a plus de vingt-cinq ans, en témoigne : elle visait alors à corriger les disparités salariales hommes-femmes causées par le sexisme systémique. De surcroît, le rapport Viens a aussi reconnu en 2019 la discrimination systémique envers les populations autochtones.

53) « Nous, on considère qu'il n'y a pas de racisme systémique, mais il y a du racisme, puis on va être le gouvernement qui en aura fait le plus pour lutter contre le racisme », a-t-il affirmé. [...] Il a cependant répondu par la suite qu'« il y a une différence » entre « racisme systémique » et « discrimination systémique », sans préciser sa pensée. (Fanny Lévesque et Tommy Chouinard, *La Presse*, 8 octobre 2020)

En effet, plusieurs locuteurs du corpus, et ce, sans distinction du camp dans lequel ils se situent, considèrent que l'expression *discrimination systémique* pourrait être utilisée plutôt que *racisme systémique*, comme en témoignent les exemples 51 et 52 (ainsi que l'exemple 29, présenté précédemment), arguant notamment qu'elle a déjà été démontrée et utilisée dans le rapport Viens en 2019. Ils la voient comme étant moins chargée et moins polarisante puisqu'elle ne contient pas le terme *racisme*, connoté plus négativement.

Enfin, plusieurs locuteurs relèvent la dimension politique du débat et, tout comme c'était le cas en 2017 à propos du premier ministre Couillard, accusent le premier ministre Legault de faire un choix partisan plutôt que d'accepter la responsabilité de la société dans le problème :

54) Il est temps que François Legault se remette en question et ouvre les yeux sur les conséquences de sa **petite politique partisane** qui le mène à un déni systématique et qui participe d'un déni systémique. Il est temps qu'il cesse de parler à sa base et de suivre bêtement les chroniqueurs qui prétendent à tort que reconnaître le racisme systémique revient à faire le procès des Québécois. (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

55) Que dirait-on si des villages entiers n'avaient pas accès à l'eau potable en France ? Que dirait-on si, par peur d'être insultées, des minorités n'osaient plus se rendre dans les hôpitaux en Grande-Bretagne ? Tous en chœur, sans nuances de gris, sans débat de sémantique, nous serions sans équivoque. Voici du racisme. Voici du racisme systémique. Mais, pas ici, pas chez nous. **Le nez trop près de la fenêtre, on n'arrive pas à nommer correctement le mal. Définir correctement la chose implique d'accepter notre part de responsabilité dans l'horreur.** François Legault refuse encore aujourd'hui la notion de racisme systémique, à l'image de bien des Québécois qui voient encore dans cette notion une autre occasion d'un procès du Québec. [...] La question, autrement dit : aime-t-on davantage son pays lorsqu'on interdit d'en dire du mal et qu'on ne « veut pas le juger », comme l'a dit François Legault lundi ? (Philippe Léger, *Le Journal de Montréal*, 7 octobre 2020)

Certains soulignent même que bien que Legault ne reconnaisse pas le racisme systémique, plusieurs de ses propos sur la question décrivent bel et bien ce

phénomène<sup>129</sup>. Du même coup, ils remettent en cause sa bonne foi et s'interrogent sur les motivations qui l'amènent à refuser la formule. C'est le cas, notamment, de l'autrice de la lettre ouverte au premier ministre dont provient l'extrait 56, cosignée par 37 femmes autochtones<sup>130</sup> :

56) Le 6 octobre, lorsque vous avez présenté des excuses au nom de l'État à la famille Echaquan, vous avez déclaré que « l'État a failli à son devoir ». Vous avez dit que « pendant des décennies, les peuples autochtones ont fait l'objet de discrimination par les différentes [sic] paliers du gouvernement » et que l'État « a le devoir d'offrir la même dignité, le même respect à tout le monde ». **Vos paroles décrivent le racisme systémique, donc pourquoi ne pas le reconnaître ?** (Sonia Bonspille Boileau, *Le Devoir*, 10 octobre 2020)

En somme, l'analyse des discours médiatiques entourant la polémique autour de la formule *racisme systémique* montre la division des différents acteurs du débat qui, pour la plupart, prennent position en faveur de la formule et de la reconnaissance sociale de son référent, le racisme systémique, relevant l'importance de l'adjectif *systémique* dans le débat. C'est autour de cet adjectif que se cristallisent les enjeux entourant la formule et son adoption. Même s'ils sont minoritaires dans le corpus, les discours de ceux qui rejettent la formule s'y profilent en filigrane, laissant entrevoir de vives tensions qui ont pour origine l'emploi de ces mots. Menant à son refus d'employer la formule et d'en reconnaître le référent, l'interprétation du premier ministre quant au sens de la formule, couplée à sa position sur celle-ci, sont au cœur du débat puisqu'en plus de faire office de discours d'autorité pour la population, elles ont une incidence sur la gestion gouvernementale du problème. Les locuteurs, percevant un malentendu sur le sens de la formule, tentent de la définir pour en imposer leur

---

<sup>129</sup> En effet, et nous y reviendrons également ultérieurement, le fait de parler de racisme dans les organisations ou dans différents paliers du gouvernement soulève bel et bien sa nature systémique, comme en témoignent les définitions à la fois théoriques et lexicographiques du mot *systémique*.

<sup>130</sup> Consulter la lettre pour voir la liste des signataires : <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-10-10/racisme/il-peut-y-avoir-un-quebec-meilleur-pour-nous-tous.php>.

propre signification dans le but de persuader le tiers de reconnaître le phénomène qu'elle désigne. Ils en prescrivent ainsi l'usage, à l'opposé de Legault et des quelques chroniqueurs qui partagent sa position dans le corpus, qui, de leur côté, considèrent qu'elle est inadéquate, voire irrespectueuse. Ceux-ci mettent plutôt de l'avant les effets négatifs que son emploi produit, ainsi que ceux que la reconnaissance sociale de son référent pourrait produire dans la société. L'antagonisme et la polarisation sont ici de mise, alors que se confrontent non seulement les positionnements et les compréhensions des différents acteurs sur la signification des mots, mais aussi leur vision de la réalité. La polémique, s'opérant largement à un niveau métalinguistique, comporte ainsi des enjeux éminemment sociaux et politiques.

En gardant en tête ce dernier point, nous nous intéressons, dans le prochain chapitre, aux positionnements quant à la formule et à son implantation dans les discours institutionnels politiques.

## CHAPITRE 7

### IMBROGLIO AUTOUR DU CHOIX DES MOTS, OU LA NOMINATION DU PROBLÈME DU RACISME SYSTÉMIQUE DANS LES DISCOURS POLITIQUES<sup>131</sup>

Au regard de la polémique que la formule *racisme systémique* a suscitée, nous analysons les discours des institutions politiques pour voir dans quelle mesure cette dernière est implantée chez les différents acteurs politiques, mais aussi dans quels contextes ils l'utilisent et comment ils se positionnent face à elle et face au problème qu'elle désigne. Les discours étudiés ici présentent des similitudes avec les discours médiatiques analysés au chapitre 6, que nous étayerons au fil de l'analyse, faisant ainsi état de l'emboîtement des différents discours de l'espace public et, par le fait même, de leur dimension dialogique.

Les premières institutions sur lesquelles nous portons notre attention sont les gouvernements. Nous verrons que la position du premier ministre provincial Legault (déjà abordée) et celle de son homologue au fédéral, Justin Trudeau, à la tête du gouvernement libéral du Canada de 2015 à 2025, sont aux antipodes, ce qui mène à une prise en charge différente du problème du racisme systémique. Ces divergences d'opinions s'inscrivent d'ailleurs dans le positionnement politique et idéologique<sup>132</sup> des

---

<sup>131</sup> Ce chapitre s'inspire en partie d'un travail de recherche ayant fait l'objet d'un article publié en 2024 dans la revue *Criminologie, Forensique et Sécurité* (Lévesque, 2024).

<sup>132</sup> C'est aussi le cas chez les différents partis en général, autant au niveau provincial québécois qu'au fédéral. La question des idéologies politiques est complexe et fait l'objet d'une multitude de travaux en sciences sociales et politiques. Comme il ne s'agit pas de l'objet de cette recherche, mentionnons simplement que dans le contexte contemporain, la question de l'immigration et des enjeux identitaires

deux partis au pouvoir. Nous nous intéressons plus particulièrement à la façon dont ils traitent de racisme (systémique), autant dans les discours gouvernementaux que dans ceux de leurs partis, tout comme à leur positionnement par rapport à la formule et au problème du racisme systémique. Nous faisons de même, ensuite, pour les autres partis au provincial et au fédéral. Nous nous concentrons finalement sur les discours des commissions des droits de la personne provinciale et fédérale, qui se situent, quant à elles, en dehors des jeux de pouvoir.

## **7.1. Usages et positionnements des différents gouvernements et des principaux partis politiques**

### **7.1.1. Le gouvernement provincial caquiste de François Legault**

La position caquiste sur *racisme systémique* a préalablement été mise en lumière dans l'analyse des discours médiatiques. Comme formule discursive, *racisme systémique* entraîne d'office une obligation à se positionner dans le débat. Le cadrage médiatique dont elle est l'objet explique que les acteurs politiques soient amenés à se positionner quant à elle, à l'employer dans les médias et, ainsi, à participer à la polémique qui l'entoure. Nécessairement, le contexte n'est pas le même dans les espaces où les institutions contrôlent elles-mêmes l'énonciation de leurs discours, par

---

constitue, selon Bélanger et Godbout (2022), l'un des principaux clivages idéologiques divisant les électeurs et les partis au Québec. En fait, généralement, les partis positionnés plus à gauche de l'échiquier politique sont plus ouverts à l'immigration et à la diversité que les partis qui préconisent la conservation des privilèges individuels et de l'identité nationale (quelle qu'elle soit), positionnés plus à droite (Paquet, 2021). Sans entrer dans une analyse fine de la question, précisons que dans le contexte canadien et québécois, certains partis sont plus ouverts que d'autres au multiculturalisme social. Les partis libéraux (provincial et fédéral), le Nouveau parti démocratique (au fédéral) et Québec solidaire (au provincial) s'inscrivent dans ce courant, à l'inverse du Parti québécois, de la Coalition avenir Québec et du Parti conservateur du Québec (au provincial) et, au fédéral, du Bloc québécois et du Parti conservateur du Canada. En témoignent notamment leurs valeurs et leurs priorités, qu'on retrouve sur leurs sites web respectifs et qui sont évoquées brièvement dans ce chapitre.

exemple, sur le site d'un gouvernement. Ainsi, en concordance avec le positionnement du gouvernement provincial quant à la formule *racisme systémique*, énoncé à plusieurs reprises dans les médias, la formule est absente des discours caquistes, que ce soit dans ceux du gouvernement ou du parti à proprement parler.

Le seul document relevant du gouvernement provincial caquiste où on la retrouve est le rapport du Groupe d'action contre le racisme (GACR). Celui-ci a été créé par le gouvernement en juin 2020, en réaction au décès de George Floyd et aux mobilisations citoyennes nationales et internationales à propos du racisme systémique. Ce groupe a alors été mandaté pour « établir une série d'actions efficaces afin de lutter contre le racisme, notamment en déterminant les secteurs nécessitant des mesures prioritaires<sup>133</sup> ». Puisque c'est sur le rapport du GACR, comportant une cinquantaine de pages<sup>134</sup>, que le gouvernement s'appuie majoritairement dans ses interventions concernant le racisme sur son site web, nous prenons un moment pour analyser sa position sur la formule.

Le GACR, constitué uniquement d'élus caquistes<sup>135</sup>, se positionne sur la notion de racisme systémique (et sur le débat ayant cours à son propos) dès l'introduction du rapport, y consacrant une page entière portant le sous-titre *Le groupe d'action et le « racisme systémique »*. D'emblée, ce sous-titre dénote une mise à distance du groupe avec la notion à travers l'utilisation de guillemets pour introduire *racisme systémique*. En fait, le GACR considère que la notion de racisme systémique (et plus

---

<sup>133</sup> Site officiel du Gouvernement du Québec, disponible sur <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/lutte-contre-le-racisme/mettre-fin-au-racisme>.

<sup>134</sup> Paru en décembre 2020, le rapport du GACR, *Le racisme au Québec : tolérance zéro*, est disponible à cette adresse : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques\\_orientations/Groupe\\_action\\_racisme/RA\\_GroupeActionContreRacisme\\_MAJ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/RA_GroupeActionContreRacisme_MAJ.pdf).

<sup>135</sup> Pour consulter la liste des membres du groupe, voir la page IV du rapport.

spécifiquement la formule *racisme systémique*) ne fait pas consensus et rappelle que de « clore le débat » sur le racisme systémique ne fait pas partie de son mandat. Il spécifie donc qu'il ne se prononcera pas sur la question :

57) Le Groupe d'action constate qu'**il n'existe pas de consensus**, au sein de la société québécoise, ni **sur ce que signifie l'expression « racisme systémique »**, ni sur les actions qui en résulteraient. [...] Sur le fond, **aucune définition claire et incontestée** du concept n'a été présentée. Le Groupe d'action constate également que, dans la plupart des cas, les positions exprimées sont tranchées, ne laissant pas la place à des compromis. [...] Le Groupe d'action rappelle que, comme sa dénomination même l'indique clairement, il a reçu **le mandat du gouvernement de recommander des actions concrètes, et non celui de clore le débat sur la question du « racisme systémique »**. Le Groupe d'action contre le racisme **ne se prononcera donc pas sur ce concept** ni sur son application à la situation du Québec. (GACR, 2020, p. 11<sup>136</sup>)

Toutefois, « en commentant le mot lui-même, les locuteurs donnent à voir un aspect de la position qu'ils occupent » (Krieg-Planque, 2017, p. 117). Ainsi, en avançant qu'il « ne se prononcera [...] pas sur ce concept ni sur son application à la situation du Québec », il vient tout de même participer au débat et se positionner dans celui-ci, ce qui montre l'ampleur du débat sur le sujet dans la société. En soi, le fait de ne pas utiliser un terme peut constituer une prise de position contre celui-ci puisque « la sélection d'un mot n'est jamais dénuée de poids argumentatif » (Amossy, 2021, p. 183). Mis à part dans cette section du document, aucune autre mention du racisme systémique ne se retrouve dans le rapport du GACR. Ainsi, compte tenu que le groupe a été mandaté à un moment charnière du débat sur le racisme systémique, son choix de ne pas employer le terme – ou, du moins, de n'en faire qu'un emploi métadiscursif – sous-entend qu'il ne prend pas en charge la formule. En ce sens, le

---

<sup>136</sup> Lorsque les énoncés présents dans les exemples numérotés proviennent d'un document paginé, il sera référencé ainsi : (auteur, date, page). Pour accéder au document en question, voir la note infrapaginale donnée à sa première introduction. Dans le cas des communiqués de presse, le lien est donné en note directement après l'exemple.

GACR fait montre du même positionnement que le gouvernement provincial et que son parti (la CAQ).

Quant à la CAQ, elle n'emploie le terme *racisme systémique* à aucun moment – ni dans ses documents officiels sur le racisme, ni sur son site web, ni dans ses communiqués de presse. Le gouvernement provincial et son parti lui préfèrent le terme *racisme*, employé seul. Le plus récent document lié au racisme, *Ensemble pour les prochaines générations : Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières nations et des Inuit*<sup>137</sup> (couvrant les années 2022-2027) est d'ailleurs à mentionner puisque dans la version antérieure de ce document, parue sous le gouvernement libéral de Philippe Couillard, on retrouve l'expression *racisme systémique* dès la première phrase du rapport<sup>138</sup>, alors qu'elle est absente de la version plus récente. La suppression du terme par la CAQ dans la nouvelle version du plan n'est pas banale puisqu'elle peut être considérée comme un choix stratégique lui permettant d'être en cohérence avec son positionnement sur l'expression.

Sur le site web officiel du gouvernement québécois<sup>139</sup>, les informations liées à la lutte contre le racisme se retrouvent sous la catégorie « grands dossiers gouvernementaux », côtoyant d'autres dossiers comme la langue française, la laïcité et les droits de la personne. Dans la section *lutte contre le racisme*, le gouvernement présente ses réalisations (ou « actions prioritaires », terme utilisé sur le site) à la suite

---

<sup>137</sup> Le plan d'action en question est disponible à l'adresse suivante : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpn/administratives/plan\\_action/2022-2027/PAGMSCPNI\\_22-27.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpn/administratives/plan_action/2022-2027/PAGMSCPNI_22-27.pdf).

<sup>138</sup> Le document en question est disponible à l'adresse suivante : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpn/administratives/plan\\_action/fr/Feuillet-PAS-orientations.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpn/administratives/plan_action/fr/Feuillet-PAS-orientations.pdf).

<sup>139</sup> Site officiel du Gouvernement du Québec, disponible sur <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/lutte-contre-le-racisme>.

de la publication du rapport du GACR. Ces réalisations, qui constituent vraisemblablement une partie des actions que promettaient le premier ministre Legault et ses élus dans les médias à l'automne 2020, comptent principalement la nomination d'un ministre responsable de la lutte contre le racisme, la création d'une campagne nationale de sensibilisation et de différentes bourses et événements (comme la semaine d'actions contre le racisme) liés à la lutte contre le phénomène. Les discours que l'on retrouve sur le site, notamment axés sur cette lutte (comme en témoignent les titres « mettons le racisme hors jeu » et « mettre fin au racisme »), ne laissent aucune place aux questionnements ou aux débats sur le racisme ayant cours dans d'autres espaces. En ce sens, ils présentent l'un des traits constitutifs des discours institutionnels, soit l'effacement de la conflictualité<sup>140</sup> :

[D]ans l'institution, les locuteurs, sommés de répondre à des exigences complexes voire contradictoires, obéissent à une injonction plus générale : organiser la polyphonie, réduire la dissonance, produire la cohérence. Dans ce mouvement, ils tendent à effacer les traces de la conflictualité et des tensions internes. (Krieg-Planque et Oger, 2010, p. 93)

Ainsi, dans les discours officiels du gouvernement caquiste sur son site web par rapport au racisme, on n'utilise pas l'expression *racisme systémique*, et on retrouve peu de traces du débat qui a cours à son propos.

Toutefois, si on sort des discours gouvernementaux et qu'on se concentre plus spécifiquement sur ceux du parti caquiste au pouvoir<sup>141</sup>, on voit que les tensions et les débats entourant la question du racisme systémique se profilent davantage dans les

---

<sup>140</sup> Pour Krieg-Planque et Oger, l'effacement de la conflictualité permet aux institutions d'« opérer la neutralisation de l'opposition entre posture d'expert et positionnement politique, la conciliation des intérêts entre partenaires publics et privés, la dénégation des divergences d'opinion, ou encore la légitimation du discours savant » (2010, p. 93).

<sup>141</sup> Rappelons que nous analysons ici le site web de la CAQ, précisément les documents officiels qui se trouvent sur son site web (dont la plateforme électorale de 2022) et ses communiqués de presse. Site officiel de la CAQ, disponible sur <https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2022/09/17-sept-caq-plateforme-coalition-avenir-quebec-2022.pdf>.

discours du parti que dans les discours institutionnels gouvernementaux. Face aux multiples critiques faites contre le gouvernement quant à son refus de reconnaître le racisme systémique, on devine dans ces discours une réponse où, tout comme c'était le cas dans les discours médiatiques, les élus caquistes personnifient le pragmatisme du parti en rappelant son choix de miser sur des « actions concrètes<sup>142</sup> ». Les exemples 58 et 59, tirés respectivement de la plateforme électorale 2022 du parti et de l'un de ses communiqués de presse (tous deux mis en ligne après la publication du rapport du GACR), en témoignent :

58) Peu importe l'origine, la couleur de peau ou la descendance, chaque citoyenne et chaque citoyen québécois a droit à la même dignité, au même respect. Le gouvernement de la CAQ s'est engagé à combattre le racisme sous toutes ses formes et s'engage à poursuivre ses efforts en ce sens. Il a choisi de le faire **de manière concrète, en misant sur ce qui nous rassemble** au lieu de **nous diviser et de débattre sur le sens des mots**. (CAQ, 2022, p. 51)

59) Nous sommes fiers de présenter **des actions concrètes** qui changeront véritablement la donne à court et à long terme. Le Québec est une société accueillante, engagée pour les droits de la personne ici comme à l'étranger. **L'heure n'est plus aux discours, mais à l'action et à la mobilisation**. Travaillons ensemble à concrétiser cet idéal d'un Québec encore meilleur : Un Québec sans racisme<sup>143</sup> ! (Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration)

Dans l'exemple 58, le parti vient regrouper l'action concrète et « ce qui rassemble » d'un côté, et, de l'autre, « ce qui divise » et les débats sémantiques. L'usage des antonymes *rassembler* et *diviser* n'est pas anodin ici puisqu'il évoque la polarisation caractéristique de la polémique. De plus, les mots ont tous, à des degrés variables, une connotation (Kerbrat-Orecchioni, 1980), « ils charrient toutes sortes de jugements interprétatifs “subjectifs” inscrits dans l'inconscient linguistique de la communauté » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 79). Par leur usage, ils peuvent

<sup>142</sup> Dans l'exemple 25 du chapitre précédent, le premier ministre tenait sensiblement les mêmes propos.

<sup>143</sup> Site officiel de la CAQ, disponible sur <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2020/12/14/le-racisme-au-quebec-tolerance-zero/>.

« conf[érer] [...] à l'énoncé une orientation argumentative » (Amossy, 2021, p. 184-185). Ainsi, en opposant le terme *rassembler* (lié aux actions), généralement connoté positivement, au terme *diviser* (lié aux débats), connoté plus négativement, l'auteur sous-entend que les débats sur les mots n'ont pas la même importance que les actions.

L'exemple 59 contient sensiblement le même propos, qui, dans l'extrait, passe entre autres par un présupposé. Comme le relève Krieg-Planque, « “avoir fait quelque chose avant” est contenu dans “cesser de” » (Krieg-Planque, 2017, p. 123). Dans le cas qui nous intéresse, le présupposé derrière « l'heure n'est plus aux discours » est qu'il y a eu une heure pour les discours. Quand la ministre affirme que cette heure est révolue et qu'elle doit être remplacée par l'action, elle laisse sous-entendre que lorsqu'on met l'accent sur les discours, on oblitère l'action et la mobilisation, renforçant encore l'idée que l'action y est préférable. Elle recourt ainsi une fois de plus à ce qu'on appellera, en adaptant une formulation de Rosier<sup>144</sup>, le *topos* de la hiérarchie de la lutte contre le racisme. Par ailleurs, dans ces exemples prototypiques, la CAQ oppose ces deux éléments (les discours ou débats liés aux mots et les actions) comme s'ils ne pouvaient aller de pair. Pourtant, ceux-ci sont bel et bien complémentaires, comme nous l'avons démontré dans l'état de la question.

Ainsi, le gouvernement provincial et son parti, tout comme le faisaient le premier ministre et ses ministres dans les médias, ne prennent pas en charge la formule *racisme systémique* ; ils lui préfèrent la notion de *racisme*. Toutefois, dans leurs discours institutionnels officiels, ils ne réfutent pas directement le caractère systémique du

---

<sup>144</sup> Voir p. 90.

racisme compte tenu qu'ils n'emploient pas la formule<sup>145</sup>. Sauf dans le rapport du GACR, qui est lié à la CAQ de par ses membres, elle est complètement absente des discours de la CAQ et du gouvernement québécois. Toutefois, malgré son absence dans les discours caquistes en général, les débats qui l'entourent se devinent dans les discours du parti et de ses élus, où l'on retrouve des propos similaires à ceux des élus caquistes dans les discours médiatiques.

### 7.1.2. Les principaux partis politiques au provincial

Certains partis québécois partagent la position du parti caquiste au pouvoir. C'est le cas, tout d'abord, du Parti conservateur du Québec (PCQ), qui ne fait mention, dans ses documents officiels, sur son site web et dans ses communiqués de presse, ni de racisme systémique ni de racisme. Son chef, Éric Duhaime, se prononce sur la question sur son compte Twitter en 2022, affirmant qu'« [i]l n'y a pas de racisme systémique, ni de sexisme systémique, ni d'homophobie systémique au Québec » et ajoutant qu'[i]l faudrait arrêter d'établir des politiques publiques qui tiennent pour acquis qu'il y en a<sup>146</sup> ».

La position du Parti Québécois (PQ), ensuite, ressemble elle aussi à la position caquiste. Le chef du parti, Paul St-Pierre-Plamondon, soutient dans les médias qu'il

---

<sup>145</sup> Par ailleurs, c'est aussi le cas de la notion de discrimination systémique. Nous l'avons évoqué, en octobre 2020, le premier ministre Legault semble ouvert à l'idée de reconnaître la discrimination systémique à l'égard des peuples autochtones, comme le laisse présager l'exemple 53 (page 103 du présent mémoire). L'article suivant porte sur cette question spécifiquement : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-10-07/autochtones/quebec-ouvert-a-reconnaitre-la-discrimination-systemique.php>.

Toutefois, ceci semble n'avoir eu aucune suite ni aucun impact sur les discours institutionnels comme tels, puisque tout comme le racisme systémique, la discrimination systémique n'apparaît pas dans les discours de la CAQ, et elle n'a jamais été officiellement reconnue par le parti.

<sup>146</sup> La publication se trouve sur le compte *Twitter* (désormais *X*) d'Éric Duhaime : [https://x.com/E\\_Duhaime/status/1517120989620060163](https://x.com/E_Duhaime/status/1517120989620060163)

préfère la notion de *racisme institutionnel* à celle de *racisme systémique*<sup>147</sup>. Pour lui, la source du problème est avant tout l'État canadien puisque les affaires autochtones relèvent du fédéral<sup>148</sup>. Malgré cela, l'expression *racisme institutionnel* s'avère elle aussi absente des documents officiels du PQ et de son site web. Le PQ et le PCQ, tout comme la CAQ et son gouvernement, refusent donc la formule puisqu'ils considèrent que l'appellation *racisme systémique* est inadéquate pour désigner le problème. Cependant, même si le PQ et la CAQ ne reconnaissent pas le racisme systémique en tant que tel, nous pouvons tout de même avancer, au même titre que certains locuteurs le font dans les médias, que ces deux partis traitent du racisme systémique dans leurs discours. Au PQ, dans le *Projet national* – document d'une trentaine de pages faisant état du projet d'indépendance du Québec – on ne parle pas de dimensions systémiques (ou institutionnelles ou structurelles) du racisme, mais on rappelle l'existence de racisme dans l'accès à l'emploi et au logement, de profilage racial et de racisme envers les personnes autochtones. C'est aussi le cas dans le rapport du GACR, qui traite en profondeur de ces éléments. Ainsi, comme le soutient la CDPDJ dans son rapport sur la notion de racisme systémique<sup>149</sup> en citant le professeur Victor Piché :

« Parler de racisme systémique permet de sortir de l'idée que quelques individus sont responsables » des discriminations [...] Mais [...] en évoquant les problèmes à l'embauche des minorités visibles, [on] « cherche une solution à un problème qu'on appelle le racisme systémique » ... cela, sans le dire<sup>150</sup> (CDPDJ, 2023, p. 11).

---

<sup>147</sup> En 2016, comme on l'a vu dans le premier chapitre d'analyse, il n'a pas la même position, le député Alexandre Cloutier et lui étant alors en faveur d'une Commission sur le racisme systémique : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/475534/parti-quebecois-alexandre-cloutier-favorable-a-une-commission-sur-le-racisme-systemique>.

<sup>148</sup> Il dit plus spécifiquement : « Le choix des mots est important. C'est d'abord un racisme d'État, un racisme institutionnel qui découle du régime fédéral, et il faut le nommer, ce problème-là ». Consulter l'article suivant à ce propos : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-10-11/parti-quebecois/paul-st-pierre-plamondon-veut-combattre-le-racisme-d-etat.php>.

<sup>149</sup> Nous analyserons ce rapport au chapitre 7, section 7.2.

<sup>150</sup> Cette citation a été retranscrite telle quelle ; les modifications sont de la CDPDJ.

Le Parti libéral du Québec (PLQ) et Québec solidaire (QS), quant à eux, occupent la position opposée de la CAQ, du PQ et du PCQ. Pour leur part, ces deux partis prennent en charge la formule *racisme systémique*, et ce, même avant 2020<sup>151</sup>. Comme nous l'avons abordé au chapitre 5, la formule *racisme systémique* commence à faire débat dès 2016, alors que le Parti libéral de Couillard est au pouvoir. À ce moment, les Jeunes libéraux demandent, avec des groupes militants, la tenue d'une commission sur le racisme systémique. Bien que peu après le premier ministre Couillard reconnaisse publiquement le phénomène et annonce la tenue d'une telle commission (qu'il annule ensuite), son gouvernement se fait sévèrement critiquer pour son inaction en la matière. Le Parti libéral reconnaît tout de même la notion depuis et en fait usage ; elle figure notamment, comme nous l'avons évoqué plus tôt, dans le plan d'action pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits paru en 2017 sous le gouvernement libéral<sup>152</sup>.

Du côté de QS, il s'agit du parti qui traite le plus de racisme et de discriminations sur son site web. En 2016 et en 2017, il répond aux requêtes des militants (entre autres ceux de la *Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique*) en revendiquant à son tour la tenue d'une commission sur le racisme systémique<sup>153</sup>. D'ailleurs, dans son programme paru en 2019, il reconnaît que des « discriminations structurelles [notamment liées à la « race »] traversent la société québécoise<sup>154</sup> » et utilise également

---

<sup>151</sup> Cela peut s'expliquer par le positionnement de ces partis sur l'axe politique. Voir, à ce propos, la note 132.

<sup>152</sup> Voir note 137 pour la référence.

<sup>153</sup> Voir, à propos de la motion déposée par QS et des demandes de militants : <https://quebecsolidaire.net/nouvelle/amir-khadir-depose-une-motion-pour-instituer-une-commission-sur-le-racisme-systemique>.

<sup>154</sup> Site officiel de QS, disponible sur <https://api-wp.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2024/02/programmeqs-2019.pdf>.

la notion plus large de *discrimination systémique*. Trois ans plus tard, en 2022, il fait aussi de la lutte contre le racisme systémique l'une de ses promesses électorales :

60) Combattre les discriminations et le racisme systémique, parvenir à l'inclusion, favoriser l'égalité de tout le monde et promouvoir la diversité québécoise. (QS, 2022, p. 27)

L'exemple 60 témoigne aussi d'un engagement à faire les choses autrement que le gouvernement en place. Pour Neveu, « on [peut] définir le sens de l'action politique comme la revendication d'une capacité à résoudre des problèmes publics » (Neveu, 2022, p. 84). En tant que partis de l'opposition, le PLQ et QS mettent donc de l'avant les divergences qu'ils ont avec le gouvernement et ce qu'ils feraient pour gérer le problème dans l'éventualité où ils seraient élus pour le remplacer. L'exemple 38 vu dans l'analyse des discours médiatiques le montrait déjà, exposant la position des femmes à la tête du PLQ et de QS.

On retrouve le même genre de propos sur les sites web des deux partis (en particulier dans leurs communiqués de presse), ceux-ci dénonçant la position du gouvernement caquiste et considérant que la reconnaissance du racisme systémique est la première action à prendre – une action « structurante », comme le soulève la députée Maccarone dans l'exemple 62 – pour lutter contre le problème :

61) « Encore une fois, M. Legault a passé la moitié de sa conférence de presse à refuser de nommer le racisme systémique. Je peux déjà lui prédire ce qui va être dit dans les rencontres privées du groupe d'action : **pour régler un problème, la première action à poser, c'est de reconnaître le problème**. En restant bloqué sur les mots, le premier ministre empêche ses collègues de gagner la confiance des Québécoises et des Québécois issus des minorités visibles. Des résultats, on en veut tous, mais il n'y aura pas de résultats si M. Legault n'est pas capable de faire embarquer les gens qui vivent le racisme systémique dans son action », affirme Manon Massé. (QS, 15 juin 2020)

62) [L]e ministre refuse encore de reconnaître le racisme systémique et se contente de mesurette **plutôt que d'actions structurantes pour lutter à la base du problème et**

changer considérablement les choses. Clairement, il ne comprend pas les enjeux. (Jennifer Maccarone, députée libérale de Westmont-St-Louis<sup>155</sup>)

En outre, dans leurs plateformes électorales de 2022<sup>156</sup>, QS et le PLQ s'engagent à adopter le Principe de Joyce (dans lequel la reconnaissance du racisme systémique est enchâssée), qui « vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle » (Bureau du principe de Joyce, s. d.). De surcroît, ils s'engagent à poser des actions pour lutter contre le phénomène : du côté du PLQ, à mettre en place un plan d'action contre le racisme systémique dans la première année de son mandat, et du côté de QS, à faire une commission d'enquête sur le racisme systémique, une requête de longue date des militants. Ainsi, en prenant en charge la formule et en revendiquant la reconnaissance du racisme systémique, ces deux partis participent au contre-discours des acteurs qui, dans le débat, s'inscrivent à l'opposé du gouvernement et de ceux qui partagent sa position, au contraire du PQ et du PCQ, qui se positionnent avec eux. En ce sens, la formule n'est installée, au provincial, que dans les discours du PLQ et de QS.

### **7.1.3. Le gouvernement fédéral libéral de Justin Trudeau**

Au fédéral, la position du gouvernement libéral en place contraste avec celle du gouvernement provincial québécois puisque le problème du racisme systémique est reconnu par le gouvernement canadien depuis plusieurs années, et ce, même avant que

---

<sup>155</sup> Site officiel du PLQ, disponible sur <https://plq.org/fr/communiqués/le-role-du-ministre-de-la-lutte-contre-le-racisme-une-simple-parure/>

<sup>156</sup> Les plateformes électorales de QS et du PLQ sont respectivement disponibles sur <https://2022.quebecsolidaire.net/plateforme> et [https://plq.org/wp-content/uploads/2022/11/b7399d\\_31340cb6514d4533982877caeab69069-1.pdf](https://plq.org/wp-content/uploads/2022/11/b7399d_31340cb6514d4533982877caeab69069-1.pdf).

la notion ne fasse polémique dans l'espace public. Par rapport à cet enjeu, la réalité au fédéral est différente de celle au provincial, ne serait-ce que, en premier lieu, sur le plan historique. Dans le contexte de la colonisation européenne, l'État canadien est né de l'appropriation des territoires des peuples autochtones. Le gouvernement canadien reconnaît que les populations autochtones ont été « victimes d'un gouvernement qui a cherché à réécrire leur histoire distincte, à éradiquer leurs langues et leurs cultures en imposant plutôt des traditions et des modes de vie coloniaux<sup>157</sup> » (Justin Trudeau, cité dans Hirsch et Moisan, 2022, p. 5). Plusieurs rapports gouvernementaux se penchent sur la question depuis quelques décennies<sup>158</sup>, dont celui de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), pour ne citer que celui-là, où, déjà en 1996, l'on nomme « l'oppression et [le] racisme systémique dont ils ont été l'objet pendant des générations » (CRPA, 1996, p. 143). Dans ce contexte, la notion de racisme systémique est l'objet d'une popularisation et d'une circulation dans les discours gouvernementaux fédéraux et dans ceux des institutions qui en relèvent.

---

<sup>157</sup> La Loi sur les Indiens de 1876, toujours en vigueur aujourd'hui (elle a été modifiée de façon importante en 1951 et en 1985, en particulier), encadre l'administration des peuples autochtones. C'est elle qui, en 1876, instaure les réserves autochtones et le statut d'« indien ». Celle-ci est aujourd'hui considérée hautement problématique, voire carrément raciste : « The Indian Act is, by nature, a racist document, designed to eradicate First Nation peoples out of existence » (Phillips-Beck *et al.*, 2020, en ligne). L'Encyclopédie canadienne la décrit comme un « document évolutif, rempli de contradictions, qui a engendré plusieurs générations de traumatismes, de violations des droits de la personne et de perturbations sociales et culturelles chez les peuples autochtones » (Encyclopédie canadienne, s.d.). La question spécifique du racisme institutionnel envers les peuples autochtones et, plus largement, du génocide culturel ou structurel à leur endroit, est complexe et ne fait pas l'objet de ce travail, dans lequel nous ne faisons qu'effleurer le sujet. À ce propos, voir notamment Mudde (2018) et Matheson *et al.* (2022). Par rapport au nom de la Loi, notons aussi que pour Elchacar (2022), le maintien de l'appellation *Indien*, terme rejeté par les nations autochtones pour son caractère péjoratif (voir section 2.2.2), dans la Loi sur les Indiens et les différents noms propres employés par le gouvernement sont « des freins à l'élimination de l'appellation *Indien* dans les textes de loi et ailleurs » (Elchacar, 2022, p. 188).

<sup>158</sup> Ces rapports portent sur les enjeux vécus par les personnes autochtones. Nous ne les analysons pas dans ce mémoire puisqu'il ne s'agit pas de notre objet d'étude. Pour une liste non exhaustive des rapports sur cette question, consulter <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1470140972428/1534526770441#chp2>.

Dès le début des années 2000, le Canada est amené à s'impliquer dans la réconciliation avec les peuples autochtones. L'un des faits marquants de ce long processus réside dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007, soit le plus important recours collectif de l'histoire canadienne<sup>159</sup>. La Commission de vérité et réconciliation (qui a lieu de 2008 à 2015) s'inscrit dans celui-ci. De plus, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui a lieu, par après, de 2016 à 2019, « se pench[e] sur les causes systémiques de toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle, à l'égard des femmes et des filles autochtones<sup>160</sup> ». Comme nous l'avons vu au chapitre 5, en 2015, c'est une déclaration de la ministre fédérale Carolyn Bennett dans le cadre de cette enquête qui est à la base du débat public québécois sur le racisme systémique<sup>161</sup>.

Les gouvernements libéraux utilisent ainsi la notion depuis plusieurs années, et ce, pas seulement en lien avec les populations autochtones. Déjà en 2005, le gouvernement libéral de Paul Martin mobilise la notion à plusieurs reprises dans son *Plan d'action canadien contre le racisme*<sup>162</sup>. En 2019, le Gouvernement Trudeau adopte sa stratégie de lutte contre le racisme 2019-2022, où il reconnaît l'existence du phénomène. La formule est donc plutôt bien installée dans les discours du gouvernement et de son parti. Sur le site du gouvernement canadien, la recherche des mots-clés *racisme systémique* génère plus de 2000 résultats. Ceux-ci présentent des

---

<sup>159</sup> Bisping déplore d'ailleurs l'attitude du gouvernement canadien dans ce processus de règlement : « the Canadian government repeatedly sought to strike the proceedings, appealed every decision that reinstated the case, delayed progress by withholding access to key documents, and generally attempted to keep the matter out of the courts » (2024, p. 317).

<sup>160</sup> Site officiel de l'Enquête, disponible sur <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/mandate/>.

<sup>161</sup> Voir l'exemple 5.

<sup>162</sup> Site officiel du Gouvernement du Canada, disponible sur <https://publications.gc.ca/collections/Collection/CH34-7-2005F.pdf>.

publications gouvernementales, des communiqués de presse, des sections ou des pages du site (comme la page « La lutte contre le racisme systémique et la discrimination au Canada<sup>163</sup> ») ou des hyperliens menant vers des sites d'institutions relevant du gouvernement qui traitent du racisme systémique. Citons en exemple la Gendarmerie royale du Canada, le département de la Défense nationale, le système de justice<sup>164</sup> et l'Institut de recherche en santé (IRSC). Ceux-ci reconnaissent tous la présence de racisme systémique dans leurs institutions et s'engagent à le contrer, comme en témoigne notamment la page web de l'IRSC « Éliminer le racisme systémique dans le système de financement de la recherche en santé au Canada<sup>165</sup> ». Depuis une dizaine d'années, le racisme systémique dans les institutions canadiennes a aussi été l'objet de quelques rapports d'importance produits par des comités consultatifs du gouvernement fédéral<sup>166</sup>. La multitude et la diversité des discours sur le racisme systémique au gouvernement et chez les institutions qui en relèvent témoignent de l'installation de la formule dans ces discours, où elle se présente comme un référent social (notamment à

---

<sup>163</sup> Site officiel du Gouvernement du Canada, disponible sur <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/lutte-racisme-discrimination.html>.

<sup>164</sup> Notons à ce propos qu'en 2021, des propositions de modifications législatives au *Code criminel* et à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* sont faites, visant notamment à « rétablir[e] la capacité d'un juge à imposer des peines appropriées qui répondent aux faits de l'affaire dont il est saisi, y compris l'expérience de la personne avec le racisme systémique » (Site officiel du ministère de la Justice du Canada, disponible sur <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/rs-sr/index.html>).

<sup>165</sup> Site officiel de l'Institut de recherche en santé au Canada, disponible sur <https://cihr-irsc.gc.ca/f/52547.html>.

<sup>166</sup> Notamment, en 2018, le rapport du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes, *Agir contre le racisme systémique et la discrimination religieuse, y compris l'islamophobie* (1) ; en 2021, le rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, *Racisme systémique au sein des services policiers au Canada* (2) et, en 2022, celui du Groupe consultatif du ministère de la Défense nationale sur le racisme systémique et la discrimination (3).

1. Site officiel de la Chambre des communes, disponible sur <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CHPC/rapport-10>.

2. Site officiel du Gouvernement du Canada, disponible sur [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2021/parl/xc76-1/XC76-1-1-432-6-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/xc76-1/XC76-1-1-432-6-fra.pdf).

3. Site officiel du Gouvernement du Canada, disponible sur <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/2022-rapport-final-racisme-systemique.html>.

travers son introduction avec le déterminant défini *le*) et n'est, en grande majorité, pas débattue.

Derrière cette variété de discours se devine toutefois la prévalence de critiques quant à la persistance du racisme systémique au Canada et quant à la gestion du problème par le gouvernement. À ce propos, nous dénotons dans plusieurs énoncés du gouvernement ou de ses institutions une volonté de changement ou d'avancées. En attestent, par exemple, les titres des séances sur le racisme systémique offertes aux employés de la fonction publique, « Faire avancer la discussion sur le racisme systémique<sup>167</sup> » et « Le racisme systémique et la fonction publique : aller de l'avant<sup>168</sup> ». En témoigne aussi le plan de modernisation de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui est, comme le soutient le ministère de la Sécurité publique, « un élément important de la réponse de la GRC aux préoccupations soulevées par le public, les médias et le gouvernement concernant le racisme systémique dans l'organisation<sup>169</sup> ». Dans l'exemple suivant, la GRC réitère l'existence du racisme systémique dans ses rangs et s'engage à en faire plus dans la gestion de ce problème :

63) Nous reconnaissons que le racisme systémique présent à la GRC a des effets sur nos employés et les diverses communautés que nous servons. C'est pourquoi **nous cherchons à apporter des changements fondamentaux à notre façon de travailler en accordant plus de place à l'inclusivité et au respect**. Le travail de nos policiers ne se limite pas à faire respecter la loi, il est aussi de protéger les collectivités et les personnes que nous servons. Nous reconnaissons que nous jouons un rôle important dans l'élimination du racisme systémique au Canada, et ce travail doit commencer dans nos rangs<sup>170</sup>.

---

<sup>167</sup> Site officiel du Gouvernement du Canada, disponible sur [https://catalogue.cspsefpc.gc.ca/product?catalog=INC117&cm\\_locale=fr](https://catalogue.cspsefpc.gc.ca/product?catalog=INC117&cm_locale=fr).

<sup>168</sup> Site officiel du Gouvernement du Canada, disponible sur <https://www.cspsefpc.gc.ca/events/rebroadcasts/systemic-racism-fra.aspx>.

<sup>169</sup> Site officiel du ministère de la Sécurité publique, disponible sur <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20211207/13-fr.aspx>

<sup>170</sup> Site officiel de la Gendarmerie royale du Canada, disponible sur <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/changement-a-grc/contrer-racisme-systemique>.

En effet, en soutenant qu'elle veut « apporter des changements fondamentaux [...] en accordant plus de place à l'inclusivité et au respect », la GRC sous-entend qu'auparavant, la place qu'elle accordait à ces éléments était insuffisante. Cela mène la GRC à ériger le fait de « Contrer le racisme systémique<sup>171</sup> » au sein des cinq grands piliers de son plan de modernisation.

En somme, la formule est installée depuis plusieurs années dans les discours gouvernementaux fédéraux, et le phénomène qu'elle désigne y est reconnu depuis longtemps. Si l'on se fie uniquement à ses discours sur la question, le gouvernement canadien semble fort investi dans la lutte contre le racisme systémique. Toutefois, il nous paraît important de mentionner qu'il existe un décalage entre le portrait que peignent les discours du gouvernement et la situation réelle. En outre, dans un article récent intitulé « Broken Promises: Racism and Access to Medicines in Canada », Moscou *et al.* (2023) rappellent qu'il y a un écart significatif entre la reconnaissance de la discrimination systémique et les mesures efficaces pour l'éradiquer au Canada, et ce, malgré la présence de protections constitutionnelles et législatives pour l'égalité de tous. Elles révèlent notamment que bien que le système de santé canadien se présente comme un modèle de soins universels (et qu'il soit perçu ainsi à l'international), l'expérience des personnes racisées ne correspond pas à cet idéal. De plus, l'absence d'accès à des services essentiels comme l'eau potable ou les services sociaux dans les réserves autochtones est encore alarmante<sup>172</sup> (Zambrano-Alvarado et Uyaguari-Diaz, 2024 ; Bisping, 2024 ; Sinha *et al.*, 2021). Cela étant dit, Findlay considère que « le

---

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> Zambrano-Alvarado et Uyaguari-Diaz soulignent que « l'inaccessibilité à l'eau potable au Canada est un reflet des structures institutionnelles de marginalisation qui persistent dans le pays » (2024, en ligne (nous traduisons)).

discours relatif à l'équité est crucial à [l']image de marque » (2022, p. 40) de Trudeau. Plus encore, la « diversité » – un concept souvent critiqué pour son instrumentalisation – est au cœur des considérations du parti libéral (Findlay, 2022). En ce sens, l'égalité de tous dans la société canadienne et, plus largement, l'absence de discrimination, fait théoriquement partie des priorités du premier ministre libéral. Or, Findlay soutient qu'en réalité, il « place systématiquement le symbolisme au-dessus de l'égalité réelle<sup>173</sup> » (Findlay, 2022, p. 49). Selon elle, ses politiques et ses discours sur la diversité reconduisent les disparités sociales en invisibilisant le racisme et la « race », ce qui participe au maintien de ce que nous nommons, en traduisant la formulation de Findlay, un « racisme poli typiquement canadien<sup>174</sup> » (2022, p. 44). Le manque d'actions structurantes et efficaces dans la gestion du racisme systémique par le gouvernement Trudeau est d'ailleurs critiqué par plusieurs<sup>175</sup>. Ainsi, même si le gouvernement canadien reconnaît le racisme systémique et utilise largement la formule, le problème en lui-même est encore bien réel dans la société canadienne et au sein de ses structures.

---

<sup>173</sup> Nous traduisons.

<sup>174</sup> « Critics have delved into the limits of liberal nationalism in attending to race and racialization in Canada (Abu-Laban and Gabriel 2002 ; Bakan 1997 ; Bannerji 2000 ; Dhamoon 2009 ; Mackey 1999) and the ways in which the language of multicultural diversity sustains a distinctly Canadian “polite racism” (Das Gupta 1999, 187). Such uses of diversity, which continue to be omnipresent, serve to simultaneously reify and make invisible race and racism. Trudeau’s discursive strategy takes this erasure even further, where diversity’s equation with race is vacated and supplanted with a “colour-blind” version that sidesteps power relations and restricts substantive citizenship claims » (Findlay, 2022, p. 44).

<sup>175</sup> La Commission canadienne des droits de la personne le relève notamment dans l'exemple 72. Consulter aussi <https://canadanewsmedia.ca/canadas-ongoing-struggle-with-systemic-anti-black-racism-in-the-public-service> et [https://www.reuters.com/world/americas/why-canada-is-jailing-more-indigenous-people-despite-trudeaus-promises-2025-03-08/?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.reuters.com/world/americas/why-canada-is-jailing-more-indigenous-people-despite-trudeaus-promises-2025-03-08/?utm_source=chatgpt.com).

#### 7.1.4. Les principaux partis politiques au fédéral

En faisant un bref portrait de l'usage de la formule *racisme systémique* chez les principaux partis au fédéral, nous sommes à même de constater que la majorité d'entre eux acceptent la formule. La position du Bloc québécois (BQ), du Nouveau Parti démocratique (NPD) et du Parti conservateur du Canada (PCC) sur la question est énoncée dans un rapport complémentaire au rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale : *Racisme systémique au sein des services policiers au Canada*<sup>176</sup>. Le NPD et le PCC y utilisent tous deux la formule *racisme systémique* en réitérant l'existence du phénomène<sup>177</sup> :

64) **Nous reconnaissons que le racisme systémique s'est infiltré dans les systèmes policier, judiciaire et correctionnel au Canada** d'une façon telle qu'il n'est pas suffisant d'effectuer un changement dans les politiques et la pratique mais aussi dans la culture de ces institutions. (rapport complémentaire, NPD, Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2021, p. 105)

65) Le racisme existe au Canada. Il doit être éliminé. Le racisme n'a pas sa place au Canada, mais l'expérience montre clairement qu'**il existe un racisme systémique** dans le système de justice pénale, qui entraîne des disparités. Cela nuit à la confiance du public envers nos institutions comme le système de justice, ainsi que des endroits comme la fonction publique. **Le racisme systémique est présent** dans l'héritage institutionnel. (rapport complémentaire, PCC, Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2021, p. 95)

Toutefois, le BQ laisse entrevoir certaines réserves quant à l'utilisation de la formule *racisme systémique* dans d'autres contextes que celui des Premières Nations et des Inuits. Il la considère comme adéquate pour parler du traitement réservé à ces populations, mais il met en garde contre son utilisation plus générale :

66) Nous croyons que le traitement des Premières Nations et des Inuits par le Canada est l'illustration même d'un système raciste discriminant envers les autochtones. Utiliser le

<sup>176</sup> Voir les rapports complémentaires qui se trouvent à la fin du rapport officiel.

Site officiel du Gouvernement du Canada, juin 2021, rapport disponible sur [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2021/parl/x76-1/XC76-1-1-432-6-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/x76-1/XC76-1-1-432-6-fra.pdf).

<sup>177</sup> D'ailleurs, chez les conservateurs, la notion ne fait pas nécessairement l'unanimité au sein du parti, notamment chez les différents candidats à la chefferie. Pour plus d'information à ce propos, voir <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1713347/parti-conservateur-canada-course-leadership-debat-anglais>.

terme « racisme systémique » – dans la mesure où le système est conçu pour discriminer un groupe selon des prémisses racistes – est donc approprié lorsqu’il s’agit de parler de la façon que le gouvernement canadien a traité les nations autochtones au fil du temps. [...] Notons également que **la notion même de « racisme systémique » ne fait pas l’unanimité et qu’il existe une multitude de définitions pour ce concept.** De notre avis, **certaines de ces définitions suivent une logique circulaire et cela a comme effet de semer la confusion et d’orienter le débat**, ce qui nous éloigne de l’objectif qui est de passer des recommandations à l’action pour enrayer le racisme et ces [*sic*] effets sur les différentes communautés racisées. Nous estimons qu’**il est important d’aller au-delà de ce débat sémantique** pour se concentrer sur les victimes de discrimination et **trouver des solutions constructives et pragmatiques.** (Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2021, p. 101-102)

Ainsi, après avoir reconnu la notion en parlant de la réalité autochtone, le BQ souligne son ambiguïté en rappelant qu’il en existe de multiples définitions. Il met aussi de l’avant la charge dialogique du terme en relevant ses effets dans le discours et dans le débat (« semer la confusion et orienter le débat »). En affirmant « qu’il est important d’aller au-delà de ce débat sémantique » pour « trouver des solutions constructives et pragmatiques » – de la même façon que le font le gouvernement caquiste et ses acteurs –, le BQ vient du même coup se positionner lui-même dans le débat sur la formule *racisme systémique*<sup>178</sup>. Notons à ce propos que le BQ est un parti fédéral qui représente uniquement le Québec au sein de la fédération canadienne : « Le Bloc Québécois est un parti politique indépendantiste, implanté exclusivement au Québec. Sa présence à la Chambre des communes permet d’assurer la légitimité et la concordance entre la vision d’un peuple et celle de ses représentantes et représentants élus sur la scène fédérale<sup>179</sup> » (Bloc québécois, s.d.). Il n’est donc pas surprenant que le positionnement du parti et ses arguments aient des similitudes avec ceux que l’on

---

<sup>178</sup> En mai 2023, le chef du parti, Yves-François Blanchet, se positionne plus clairement contre l’utilisation du terme *racisme systémique*, relevant sa charge dialogique en affirmant qu’il « [est] devenu une arme politique contre des gens qui veulent une nation québécoise » (*Ici Radio-Canada*, 22 mai 2023). Ses propos rappellent ceux des chroniqueurs qui se situaient contre la formule vus dans le chapitre 6.

<sup>179</sup> Pour plus d’information sur le Bloc québécois, consulter <https://www.blocquebecois.org/le-parti/>.

retrouve au Québec et s'éloignent légèrement de ceux qui semblent majoritaires dans les autres partis au fédéral.

Enfin, soulignons qu'en tant que sujet d'actualité, le racisme systémique fait partie des enjeux électoraux de la campagne électorale de 2021, signe de son importance à ce moment. Dans leurs plateformes électorales de cette campagne, le PLC, le NPD et le PVC font tous de la lutte contre le racisme systémique l'un de leurs engagements<sup>180</sup>. Du côté du PCC, le racisme, qu'il soit systémique ou autre, ne figure pas dans sa plateforme électorale. Pour le BQ, la lutte contre le racisme est bien présente, et si on ne nomme pas le racisme systémique, on parle tout de même des « problèmes systémiques » que subissent les peuples autochtones.

En définitive, les discours du gouvernement fédéral et des partis d'opposition illustrent la reconnaissance du racisme systémique et une utilisation relativement répandue de la formule au palier fédéral. Soulignons enfin que l'importance de son emploi (et les engagements qui peuvent en émaner) semble être variable selon la place que prend la lutte contre le racisme et les discriminations en général chez les différents partis.

---

<sup>180</sup> Les plateformes électorales en question sont disponibles aux adresses suivantes :

Le Nouveau parti démocratique : <https://www.npd.ca/faire-les-bons-choix>

Le Parti libéral : <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/>

Le Parti vert : [https://www.greenparty.ca/sites/default/files/gpc\\_platform\\_fr\\_v-03.pdf](https://www.greenparty.ca/sites/default/files/gpc_platform_fr_v-03.pdf)

Le Parti conservateur : <https://cpcassets.conservative.ca/wp-content/uploads/2021/09/02152747/59b36cce023c499.pdf>

Le Bloc québécois : <https://www.bloquebecois.org/wp-content/uploads/2021/08/blocqc-Plateforme-2021-planche.pdf>.

## 7.2. L'apport des commissions des droits de la personne

Les Commissions des droits de la personne provinciale et fédérale sont des organismes indépendants des gouvernements qui remplissent leur mission en vertu des Chartes des droits et libertés de la personne et des lois qui en découlent. Au Québec, c'est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui occupe ce rôle, et, au Canada, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). Étant donné que les conséquences du racisme systémique jouent sur l'égalité des personnes, nous considérons que les discours de ces commissions peuvent avoir un rôle structurant dans le débat puisque ces institutions se présentent comme une autorité en matière de droits de la personne. Comme le rappelle la CDPDJ dans une allocution présentée à l'ONU, les commissions exercent leurs fonctions « à la lumière du droit international, porteur d'engagements clairs en matière de promotion et de défense des droits et libertés, mais aussi de lutte au racisme et à la discrimination raciale<sup>181</sup> ». Elles s'inscrivent donc dans le paysage politique par le poids des Chartes des droits et libertés, dont elles relèvent, et du droit international, qui ont un poids législatif. Nous estimons donc qu'elles ont un pouvoir de cadrage et de structuration du débat, et c'est pour cette raison que nous nous intéressons à elles.

Par rapport au racisme systémique, les deux commissions s'inscrivent en opposition avec ceux qui refusent la formule *racisme systémique* et qui ne reconnaissent pas le phénomène qu'elle désigne. Dans cette optique, les discours des commissions sont similaires au discours majoritaire retrouvé dans l'espace médiatique. Toutefois, au sein des commissions, tout comme chez d'autres groupes et organisations

---

<sup>181</sup> Site officiel de la CDPDJ, disponible sur <https://www.cdpedj.qc.ca/fr/actualites/allocution-racisme-systemique-onu>.

liés aux droits humains<sup>182</sup>, ce positionnement n'a pas lieu uniquement en réponse à un débat en cours. Il s'agit plutôt d'une proposition initiale puisque ces deux organisations sont engagées dans la lutte contre le racisme systémique depuis plusieurs années. D'ailleurs, elles réitèrent leur engagement de longue date sur la question sur leurs sites web :

67) Concernée depuis sa création par les enjeux de discrimination systémique et de racisme, la Commission a entrepris en 2020 une démarche entourant la notion de racisme systémique, un phénomène qui affecte les personnes autochtones et les personnes racisées, dont les personnes des communautés noires<sup>183</sup>. (CDPDJ, 2022)

68) En tant qu'organisme national des droits de la personne du Canada, la Commission reconnaît depuis longtemps qu'au Canada le racisme systémique anti-Noir est réel<sup>184</sup>. (CCDP, 2023)

Effectivement, la CDPDJ s'intéresse depuis longtemps aux dimensions systémiques des discriminations et est engagée dans la lutte contre celles-ci. En témoigne, entre autres, son rapport *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*, publié en 2011. Outre cela, en juin 2020, le décès de George Floyd et les mobilisations qui s'en suivent amènent son président et sa vice-présidente à demander au gouvernement provincial de mettre en place une politique contre le racisme et la discrimination systémiques<sup>185</sup>. Quant à la CCDP, sa présidente emploie déjà le terme *racisme systémique* en 2016 dans une allocution présentée au Congrès de

---

<sup>182</sup> Mentionnons *Montréal République* et *Montréal Noir*, évoqués en note 80, mais aussi *La Ligue des droits et libertés* et *Amnistie internationale*, entre autres.

<sup>183</sup> Site officiel de la CDPDJ, disponible sur <https://cdpdj.qc.ca/fr/nos-positions/enjeux/racisme-systemique>.

<sup>184</sup> Notons ici que la formulation « racisme Anti-Noir » que la CCDP utilise est étonnante étant donné que dans son document, elle ne réfère pas uniquement aux personnes noires, mais à tous les groupes racisés.

Site officiel de la CCDP, disponible sur <https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/2023-12/chaque-voix-compte-une-transformation-antiraciste-en-profondeur-111223.pdf>.

<sup>185</sup> Site officiel de la CDPDJ, disponible sur <https://www.cdpdj.qc.ca/fr/actualites/une-politique-nationale-quacba-2>.

l'association du barreau autochtone<sup>186</sup>. L'organisme s'y intéresse plus largement à partir de 2018. L'année suivante, il demande au gouvernement fédéral de Justin Trudeau, à ce moment nouvellement élu, de s'attaquer au problème.

En réponse aux débats ayant cours sur le racisme systémique dans la société ou, du moins, au regard de l'importance que prend ce problème dans l'espace public ces dernières années, les deux commissions produisent des documents sur le racisme systémique. Ainsi, en 2021, la CDPDJ publie son *Document de réflexion sur la notion de racisme systémique*, suivie en 2023 par la CCDP, qui publie alors son *Document de réflexion sur le racisme systémique*<sup>187</sup>. Ceux-ci, par leur titre, laissent entrevoir un traitement différent du sujet, qui peut s'expliquer en partie par la nature controversée du racisme systémique au Québec. Ainsi, la Commission québécoise utilise un « substantif métalinguistique mis en apposition méta-énonciative » (Authier-Revuz, 2012, p. 122) (ici, *la notion*) pour introduire *racisme systémique*, alors que la Commission canadienne l'introduit directement, ce qui l'investit d'un présupposé d'existence. Cela s'explique aussi par le fait que les documents des deux organismes n'ont pas le même objectif. Le document de la CDPDJ propose une contribution métalinguistique en traitant de ce que désigne la formule *racisme systémique*, alors que celui de la CCDP vise plutôt à mettre en lumière la réalité du racisme systémique en soi.

Plus précisément, le document de la CDPDJ, se basant sur la recherche scientifique et comportant plus d'une centaine de pages, fait état des conclusions des

---

<sup>186</sup> Pour l'allocation en question, voir <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/ressources/archives/salle-des-nouvelles/la-ccdp-une-alliee-en-quete-de-justice>.

<sup>187</sup> Site officiel de la CCDP, disponible sur <https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/2023-09/document-de-reflexion-sur-le-racisme-systemique.pdf>.

nombreux rapports de commissions et d'enquêtes ayant mobilisé la notion, tout en revenant sur l'émergence du terme *racisme systémique* en sciences sociales et sur les distinctions à faire avec d'autres termes (comme *race*, *racialisation*, *discrimination*, *racisme institutionnel*, etc.). Il contribue donc au débat entourant la formule *racisme systémique*, et l'annonce explicitement :

69) Il faut situer ce document pour ce qu'il est, c'est-à-dire une contribution au débat nécessaire sur le « racisme systémique », un sujet complexe et source d'oppositions, et préciser l'esprit d'ouverture à l'origine de cette démarche. (CDPDJ, 2021, p. 7)

Le document de la Commission québécoise vient proposer des éléments de définition de la formule puisque, nous l'avons montré, non seulement cette dernière fait l'objet d'interprétations diverses qui ne correspondent pas nécessairement au sens conceptuel qu'elle possède, mais aussi (et nous l'avons mentionné à quelques reprises), ceux qui la remettent en doute avancent souvent qu'il y aurait un manque de clarté dans sa définition. Le discours de la CDPDJ tente ainsi d'apporter une réponse au débat et à le dépoliariser. Elle le rappelle d'ailleurs dans un communiqué annonçant la publication du document :

70) En s'exprimant sur le sujet aujourd'hui, elle **ne cherche pas à alimenter la polarisation, bien au contraire, mais à apporter des éléments pour approfondir la réflexion** en vue d'enrayer les inégalités qui persistent dans notre société. [...] La Commission rend publics ces **éléments de définition** pour **permettre un débat serein et constructif** pour la société québécoise, qui selon nous a la maturité requise et tous les moyens à sa disposition pour le faire. [...] Fermement convaincue de l'importance de bien comprendre la notion de racisme systémique, la Commission a choisi la voie du questionnement et de la réflexion, afin de faire ressortir toute la complexité associée à cette notion ainsi que les enseignements qu'on peut en tirer. Ce pas de recul représente une approche porteuse afin de dépasser les clivages actuels. Mieux saisir ce concept permet d'apporter un éclairage plus fécond sur la réalité québécoise. (CDPDJ, 7 octobre 2021)

Quant au document de la CCDP, qui compte une quinzaine de pages, il a plutôt une visée pragmatique. En s'attardant spécifiquement à la réalité canadienne, il cherche à sensibiliser sur la question du racisme systémique au Canada et à outiller son

destinataire dans la lutte contre celui-ci. La Commission canadienne s'attache elle aussi à définir les différents termes liés au racisme et à en distinguer les différents types, mais sa contribution vise plus précisément à expliquer le concept et le contexte l'entourant et à donner des pistes pour agir contre le racisme systémique (ou « devenir des champions de la lutte contre le racisme ») :

71) L'objectif de ce document de travail est d'**explorer le concept de racisme systémique, y compris le contexte historique du colonialisme canadien**. Ce document donne un aperçu des différents niveaux de racisme dans la société canadienne et examine les mécanismes qui le perpétuent. Le document de travail souligne l'importance de se renseigner sur le racisme systémique au Canada et **propose des outils pour devenir des champions de la lutte contre le racisme**. (CCDP, 2023, p. 2)

De plus, la CCDP est davantage critique que la CDPDJ. Dans l'extrait qui suit, elle rappelle que malgré une reconnaissance plutôt généralisée du racisme systémique et de différents mécanismes pour l'enrayer (au Canada, mais pas seulement), les améliorations réelles en la matière peinent à se faire voir.

72) **Le racisme systémique**, et les répercussions négatives qui en découlent, **a maintes fois été confirmé** par de nombreuses personnes qui en ont souffert, par des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de la personne, par des organisations de la société civile et des communautés autochtones, par des institutions nationales de protection des droits de la personne et, bien souvent, par différents ordres de gouvernement. **Cependant, les avancées vers l'élimination du racisme et de la discrimination systémiques de manière marquée demeurent très difficiles à cerner**. (CCDP, 2023, p. 1)

Dans son document, elle utilise des formulations fortement connotées. On peut le remarquer dans l'exemple 73 avec l'emploi de l'adjectif subjectif évaluatif (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 95) *indiscutable* et de la locution verbale *avoir l'obligation de*, dont la valeur modale déontique implique une injonction (Gosselin, 2023).

73) Il est **indiscutable** que le racisme est une violation des droits de la personne. Qu'il soit conscient ou inconscient, subtil ou évident, il bafoue la dignité humaine et érode la démocratie [...] Le Canada **a l'obligation de** lutter contre le racisme systémique, tant sur le plan national qu'international. Le droit à une vie exempte de discrimination raciale est enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés. (CCDP, 2023, p. 1)

Dans cet exemple, la CCDP rappelle l'obligation légale qu'a le gouvernement de lutter contre le racisme systémique. À ce propos, les commissions canadienne et québécoise soulignent toutes deux que le racisme systémique constitue une violation des droits de la personne, comme le montrent les exemples 73 et 74. Dans l'exemple ci-dessous, la CDPDJ met aussi de l'avant l'utilité du « concept de racisme systémique » en lien avec la préservation de ces droits.

74) Du point de vue de la Charte des droits et libertés de la personne, le racisme systémique est porteur de multiples violations de droits, autant de droits civils, politiques que de droits économiques, sociaux et culturels. Le concept de racisme systémique permet de mettre en lumière, dans différentes sphères de la société, les obstacles à la réalisation des droits dans leur interdépendance. (CDPDJ, 2021, p. 147)

En conséquence, les deux commissions insistent sur l'importance de la reconnaissance du phénomène du racisme systémique. Même si en général, le discours de la CDPDJ, qui, rappelons-le, souhaite dépoliariser le débat, est plus nuancé que celui de la CCDP, il contient tout de même des marques de subjectivité et des éléments prescriptifs, comme le suggère l'emploi des adjectifs *nécessaire* et *fondamentale* dans l'exemple 75, où la Commission réitère la nécessité de reconnaître l'existence de racisme systémique au Québec. S'y dissimule donc une réponse à peine voilée au déni du racisme systémique qu'opère le gouvernement provincial.

75) [U]ne reconnaissance officielle de l'existence du racisme systémique au Québec s'avère **nécessaire** et **fondamentale** compte tenu des enjeux auxquels fait face la société québécoise. (Motion des membres de la Commission, citée dans CDPDJ, 2021, p. 4)

Bref, les discours des commissions québécoise et canadienne des droits de la personne s'inscrivent respectivement dans les débats et les discussions sur le racisme systémique ayant cours au Québec et au Canada ; plus spécifiquement, le déni de ce problème au Québec et, au Canada, sa persistance. Au Québec, comme la formule fait toujours controverse, le document de la Commission québécoise participe au débat à

son propos en tentant de répondre aux questions que ce dernier soulève, notamment en lien avec la définition de *racisme systémique*. Au fédéral, la notion de racisme systémique est reconnue depuis plusieurs années et le travail sur la question est déjà entamé, mais il ne semble pas suffire. Le document de la Commission canadienne vient donc participer à la lutte actuelle contre le racisme systémique au Canada tout en revendiquant un combat plus efficace.

En résumé, l'analyse révèle qu'après plusieurs années de débats à son propos, la formule *racisme systémique* est présente dans la majorité des discours politiques étudiés. Elle met aussi en lumière le tissu dialogique dans lequel ces discours s'inscrivent. Y transparait notamment la distinction de l'usage de la formule chez les gouvernements provincial québécois et fédéral. En effet, le gouvernement Legault refuse de l'employer et utilise plutôt le terme *racisme*. Au fédéral, la notion est reconnue et utilisée depuis plusieurs années par le gouvernement canadien, mais aussi par la majorité des partis, exception faite du BQ, qui la reconnaît avec un sens plus restreint, se rapprochant en cela de la position gouvernementale québécoise. Les commissions des droits de la personne, adoptant toutes deux une posture de sensibilisation et s'inscrivant, dans une plus ou moins grande mesure, dans le débat ayant cours au Québec et dans la lutte contre le racisme systémique, tentent de définir la formule, de revendiquer sa reconnaissance et, ultimement, de revendiquer le combat contre le phénomène. Enfin, si la formule est relativement bien installée dans les discours politiques au fédéral, elle ne l'est pas autant dans les discours politiques québécois, où la polémique qui l'implique se profile en arrière-plan. Bien que le PLQ et QS la reconnaissent et l'utilisent, ce n'est pas le cas du gouvernement provincial et de son parti, la CAQ, ni du PQ ou du PCQ, qui ne la prennent pas en charge et ne

l'utilisent pas dans leurs communications pour parler du racisme, et ce, malgré les critiques du PLQ et de QS, malgré les recommandations des commissions et malgré les pressions ayant lieu à ce propos dans les médias.

## CHAPITRE 8

### CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous nous sommes intéressée à l'expression *racisme systémique* comme formule discursive faisant partie prenante du débat entourant le problème public du racisme systémique au Québec. Dans un cadre d'analyse du discours, nous avons analysé deux types de discours institutionnels, soit les discours médiatiques et politiques, correspondant à deux espaces discursifs de l'espace public québécois. Notre objectif général était de relever les enjeux sociopolitiques portés par cette formule dans l'espace public.

Tout d'abord, nous avons analysé le contexte discursif de la formule en portant notre attention sur sa genèse et sur l'évolution de l'usage de l'expression dans les discours médiatiques entre son apparition dans ceux-ci en 1991 (année de sa première occurrence décelée sur la base de données *Eureka*) et 2020. L'analyse révèle que l'emploi de cette expression a augmenté dans le sillage d'événements précis. Entre 1991 et 2015, son usage dans les discours médiatiques est presque nul. Une première augmentation de son usage a lieu en 2016, puis une deuxième, plus importante, en 2020. En 2016, son emploi se fait en lien avec les revendications militantes pour une commission d'enquête sur le racisme systémique envers les populations autochtones, en premier lieu, puis, en deuxième lieu, envers les populations racisées en général. Les pressions militantes sur la question, couplées à l'adhésion de formations politiques et

de citoyens à cette demande, érigent l'expression *racisme systémique* comme objet de débats et de polémiques en 2016 et en 2017, celle-ci acquérant alors peu à peu un pouvoir politique. L'expression joue alors un rôle structurant dans les débats sur le racisme systémique. Les différents acteurs sociaux s'affrontent sur sa signification et son référent, ce dernier étant remis en doute. Ces débats – et les implications politiques qu'ils sous-tendent – mènent à ce qu'Eid appelle « le naufrage de la consultation sur le racisme et la discrimination systémique au Québec » (2018, p. 132), métaphore forte pour désigner son annulation par le gouvernement Couillard en 2017. Après l'essoufflement des discussions, l'usage de l'expression est en diminution, restant tout de même à des niveaux plus élevés qu'avant 2015 étant donné qu'elle est désormais plus connue. Son usage fait ensuite un bond significatif en 2020, lors de deux moments charnières plus particulièrement, après les décès de George Floyd aux États-Unis et de Joyce Echaquan au Québec, tous deux victimes des conséquences du racisme systémique. L'expression atteint alors sa plus haute fréquence d'emploi à ce jour et, dans ce contexte, constitue une formule discursive : un signe linguistique notoire dans l'espace public québécois. Se chargeant de significations et de connotations multiples, elle agit comme un référent social à la fois partagé et problématique, faisant d'elle un objet polémique.

Nous nous sommes ensuite intéressée à la polémique métalangagière dans laquelle la formule *racisme systémique* est impliquée à travers une analyse des discours médiatiques produits durant le moment discursif entourant le décès de Joyce Echaquan à l'automne 2020. Bien qu'elle soit avant tout d'ordre linguistique, la polémique métalangagière sur *racisme systémique* fait partie de la polémique sociale plus large sur la reconnaissance du phénomène puisque c'est le caractère systémique du racisme

qui y est nié, l'adjectif *systemique* étant le nœud du problème. Sommairement, ceux qui prennent en charge la formule sont assimilables à ceux qui reconnaissent le racisme systémique, en opposition à ceux qui le réfutent et refusent la formule. Le principal défenseur du refus de la formule est le premier ministre Legault, dont la position est à la base du débat en 2020. Avec lui, ceux qui partagent cette position mettent de l'avant l'inadéquation de la formule *racisme systemique* pour nommer le problème en insistant sur la composante individuelle du racisme. De plus, la formule porte des enjeux politiques et idéologiques puisque ceux qui se positionnent contre son emploi la considèrent comme irrespectueuse, voire menaçante pour les valeurs identitaires québécoises. Si cette position est effectivement présente dans le corpus, ce n'est que de façon minoritaire ; elle s'y matérialise surtout par les discours rapportés du premier ministre Legault et de quelques politiciens, joints par une poignée de chroniqueurs. Le corpus fait plutôt montre d'une majorité d'auteurs et de locuteurs qui prennent en charge la formule et reconnaissent le phénomène qu'elle désigne. Les discours médiatiques étudiés agissent ainsi comme un contre-discours face à ceux qui s'opposent à la formule. Suivant l'idée que le refus de la formule provient d'une incompréhension de celle-ci, ces discours visent majoritairement à la définir, en mettant à profit plusieurs moyens argumentatifs. La polémique qui se donne à voir dans les médias a donc une visée de protestation et de revendication – notamment face au discours d'autorité de Legault et à sa façon de gérer le problème – et une visée de persuasion. Les locuteurs tentent d'amener le tiers à reconnaître la composante systémique du racisme et, par le fait même, à accepter la formule et l'existence du phénomène qu'elle désigne. L'analyse de ces discours est donc révélatrice quant aux

enjeux que porte la formule et aux positionnements des différents acteurs du débat sur ceux-ci.

En dernier lieu, après nous être intéressée à l'espace médiatique, nous avons étudié les discours politiques officiels sur le racisme systémique, et ce, au sein des gouvernements québécois et fédéral élus, des principaux partis politiques du Québec et du Canada et des commissions des droits de la personne canadienne et québécoise. Notre objectif était de voir, à partir des sites web de ces institutions et de leurs documents officiels, dans quelle mesure la formule *racisme systémique* y est acceptée et implantée et le racisme systémique en tant que tel, reconnu. Au regard des débats à propos du racisme systémique, nous souhaitons aussi relever la façon dont les différentes institutions traitent du sujet. L'analyse montre que la majorité des partis politiques acceptent la formule et reconnaissent le phénomène qu'elle désigne, certains employant la formule avant même qu'elle ne fasse polémique. C'est notamment le cas du gouvernement libéral fédéral, dont le positionnement sur la formule et les usages contrastent avec ceux du gouvernement provincial caquiste, qui ne l'emploie pas, et ce, malgré les débats à son propos dans l'espace public et malgré le fait que, comme le relèvent les commissions des droits de la personne, le racisme systémique est une violation des droits de la personne qui requiert une reconnaissance officielle et une lutte continue de la part des instances gouvernementales. Au Québec, QS et le PLQ acceptent la formule et s'engagent dans la lutte depuis 2016, alors que le PQ et le PCQ la refusent et nient son référent. Au fédéral, la plupart des partis l'acceptent, bien que le PCC traite peu de racisme en général (systémique ou non) et que le BQ considère que la formule ne s'applique qu'au racisme vécu par les populations autochtones. On peut donc constater qu'en dépit du fait qu'une majorité des acteurs politiques accepte

la formule et reconnaisse la composante systémique du racisme, un clivage important demeure dans la société sur cette question, ce qui en fait un enjeu politique considérable. Pour Taher (2021), rappelons-le, le refus du caractère systémique du racisme est l'une des principales façons dont le racisme est nié<sup>188</sup>. Eid (2018) relève aussi la prévalence de la conception individualisante du racisme dans la société québécoise. Selon lui, « au Québec la notion de racisme fait partie de ces concepts équivoques contestés faisant l'objet de luttes symboliques dans l'espace public afin d'en fixer les significations sociales » (Eid, 2018, p. 135). C'est à cela que semble répondre, au niveau macro, un certain mouvement revendicateur de la reconnaissance du phénomène (un phénomène attesté et documenté depuis plusieurs années dans le domaine scientifique, par ailleurs) que l'analyse laisse paraître, porté par différents acteurs sociaux ; militants, journalistes, politiciens, citoyens, personnalités publiques, scientifiques... Selon nous, c'est d'ailleurs là que réside la principale limite de notre recherche. Il est bien sûr intéressant de voir que les discours médiatiques présentent un contre-discours commun, mais la recherche aurait pu bénéficier d'une analyse plus poussée des discours de l'opposant, qui est potentiellement très présent au sein de la population, alors qu'il ne l'est que très peu dans les espaces étudiés. La polémique laissait aussi entrevoir une certaine violence dans le débat, une dimension qu'il serait judicieux de mettre en lumière. Pour ce faire, il nous semble qu'une analyse des discours sur les réseaux sociaux serait pertinente, donnant possiblement un portrait plus

---

<sup>188</sup> Garneau et Giraudo-Baujeu rappellent d'ailleurs qu'« avant de discuter de façon satisfaisante de la meilleure façon de combattre les oppressions et les inégalités, il conviendrait que soit reconnue préalablement par “toutes les parties” l'existence de rapports sociaux fondés sur la race. Ce n'est qu'en prenant pour légitime le poids déterminant de siècles d'esclavage, du colonialisme et de la ségrégation sur la structuration des sociétés contemporaines, que le racisme pourra être vu, appréhendé et discuté sérieusement par les chercheurs » (2018, p. 13).

complet de la polémique entourant la formule *racisme systémique*. De plus, d'autres moments discursifs auraient pu servir l'analyse ; depuis 2020, le sujet est souvent mis de l'avant dans l'actualité. Par exemple, le débat reprend à l'automne 2021, après la publication du rapport de la coroner sur le décès de Mme Echaquan, publication qui concorde avec l'anniversaire de sa mort. Comme objet discursif, la formule est évolutive dans le temps, ce qui signifie qu'elle sera aussi probablement employée dans le sillage d'autres événements dans le futur et que de nouveaux enjeux s'y grefferont. Ainsi, l'analyse pourrait toujours être étoffée et mise à jour en même temps qu'évoluent les enjeux que la formule sous-tend et les positionnements des différents acteurs à leur sujet. Une analyse avec un plus grand recul dans le temps permettrait un portrait plus exhaustif de la formule *racisme systémique* et, dans une plus grande mesure, des discours sur le racisme au Québec. Cette recherche ouvre donc la voie à d'autres travaux en analyse du discours, car elle soulève plusieurs questions en lien avec la polémique sur le racisme systémique, la violence verbale dans les débats à ce sujet, les discours de déni de racisme et, globalement, les discours sur le racisme en général. Dans une perspective plus sociologique, elle met aussi au jour des questionnements plus larges sur le problème du racisme systémique au Québec et au Canada ainsi que sur sa persistance. Comme démontré, par sa nature systémique, le phénomène du racisme systémique est ancré dans la société, ce qui en fait un problème complexe. Même lorsqu'il n'est pas nié, les mesures prises pour le contrer sont souvent insuffisantes (CCDP, 2023), comme nous avons d'ailleurs pu le remarquer chez le gouvernement canadien et ses différentes instances. Selon Williams *et al.* (2019), les

résistances face au changement et l'« inertie sociale<sup>189</sup> » (2019, p. 117) liées au racisme systémique ne pourront être enrayerées sans une augmentation généralisée de l'empathie envers les personnes racisées et sans un réel désir d'agir de la part des différentes instances politiques<sup>190</sup>.

En définitive, les questions de la nomination du racisme systémique et de la polémique métalangagière autour de la formule *racisme systémique*, en mettant de l'avant des enjeux importants, illustrent la capacité des mots à façonner, à décrire et à construire le réel. L'acceptation ou le refus de la formule *racisme systémique* traduisent non seulement une opinion et un positionnement social – voire politique – de la part des différents acteurs sociaux, mais aussi une façon de percevoir le monde. En ce sens, cette recherche réitère l'intérêt de la notion de formule discursive dans l'analyse de polémiques, de problèmes publics ou, plus largement, de problématiques sociales et politiques ayant de près ou de loin les mots pour objet. À travers ce qu'elles portent comme enjeux et par le pouvoir dont les mots sont investis, les formules ont des effets et des répercussions sociales, participant par le fait même à une certaine transformation du monde. Dans ce cas précis, les incidences de la formule *racisme systémique* sont liées de près à la réalité – et à l'égalité – de tout un pan de la population.

---

<sup>189</sup> Nous traduisons.

<sup>190</sup> À ce propos, Braveman *et al.* soutiennent aussi que « la lutte contre le racisme systémique requerra de modifier les systèmes, les lois, les politiques et les pratiques d'une manière qui sera efficace, durable à long terme et qui touchera de nombreuses personnes [...] pour produire un changement soutenu ou fondamental » (2022, p. 176-177 (nous traduisons)).

## RÉFÉRENCES

Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.

Amossy, Ruth (2018), *Une formule dans la guerre des mots. « La délégitimation d'Israël »*, Paris, Classiques Garnier.

Amossy, Ruth (2021), *L'argumentation dans le discours* (4<sup>e</sup> éd.), Paris, Armand Colin.

Amossy Ruth et Marcel Burger (2011), « Introduction : la polémique médiatisée », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 31, p. 7-24, disponible sur <https://doi.org/10.4000/semen.9072>.

Amossy, Ruth, Alice Krieg-Planque et Paola Paissa (dir.) (2014), *Repères DoRiF*, n° 5 (*La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles*), disponible sur [www.dorif.it/reperes/category/5-la-formule-en-discours-perspectives-argumentatives-et-culturelles/](http://www.dorif.it/reperes/category/5-la-formule-en-discours-perspectives-argumentatives-et-culturelles/).

Assemblée nationale (5 octobre 2021), « Conférence de presse de M. François Legault, premier ministre », disponible sur [www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-77251.html?appelant=MC](http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-77251.html?appelant=MC).

Austin, John L. (2003), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil. [Titre original : *How to do things with words*, Cambridge, Harvard University Press, 1970 [1<sup>re</sup> éd., 1965].

Authier-Revuz, Jacqueline (2003), « Le fait autonymique : langage, langue et discours. Quelques repères », dans Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury et Sandrine Reboul-Touré (dir.), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 67-99.

Authier-Revuz, Jacqueline (2012), *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas [1<sup>re</sup> éd., 1995].

Bataille, Philippe, Marie McAndrew et Maryse Potvin (1998), « Racisme et antiracisme au Québec : analyse et approches nouvelles », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 31, p. 115-144.

Beagan, Brenda L., Stephanie R. Bizzeth et Josephine Etowa (2023), « Interpersonal, institutional, and structural racism in Canadian nursing: A culture of silence », *The Canadian journal of nursing research / Revue canadienne de recherche en sciences infirmières*, vol. 55, n° 2, p. 195-205, disponible sur [doi.org/10.1177/08445621221110140](https://doi.org/10.1177/08445621221110140).

Beauchamp, Sarika (2023), *Contre le racisme systémique dans la profession infirmière au Québec : un projet nécessaire et possible: regard ethnographique inspiré de Frantz Fanon sur les archives récentes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, mémoire de maîtrise, McGill University, disponible sur [www.proquest.com/docview/3110360453?%20Theses&fromopenview=true&pq-origsite=gscholar&sourcetype=Dissertations%20](https://www.proquest.com/docview/3110360453?%20Theses&fromopenview=true&pq-origsite=gscholar&sourcetype=Dissertations%20).

Bélanger, Éric et Jean-François Godbout (2022), « Les clivages politiques et le système partisan du Québec au 21<sup>e</sup> siècle », *Recherches sociographiques*, vol. 63, n° 1-2, p. 27-55, disponible sur [doi.org/10.7202/1092381ar](https://doi.org/10.7202/1092381ar).

Bentabbel, Rafik et Emmanuel Guay (2017), « Le système de justice contre les personnes racisées », *Relations*, n° 793, p. 34-35.

Bernard Barbeau, Geneviève (2014), *Le dossier Maclean's et le Québec bashing Analyse sociodiscursive d'une affaire médiatique controversée*, thèse de doctorat, Université Laval, disponible sur [hdl.handle.net/20.500.11794/24786](https://hdl.handle.net/20.500.11794/24786).

Bernard Barbeau, Geneviève (2015), *Québec bashing : analyse du discours entourant l'affaire Maclean's*, Montréal, Nota bene.

Bilge, Sirma et Mathieu Forcier (2016), « La racialisation », *Revue Droits et libertés*, vol. 35, n° 2, p. 13-14.

Birkner, Nina et York-Gothard Mix (2014), « Qu'est-ce que l'espace public : Histoire du mot et du concept », *Dix-huitième siècle*, n° 46, p. 285-307, disponible sur [shs.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2014-1-page-285?lang=fr](https://shs.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2014-1-page-285?lang=fr).

Bisping, Sophie (2024), « Confronting our failures: Tensions in remedying systemic discrimination in Canada », *International Journal of Discrimination and the Law*, vol. 24, n° 4, p. 313-337.

Blanchard, Philippe (2009), « Agenda », dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 24-31, disponible sur [doi.org/10.3917/scpo.filli.2009.01.0024](https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2009.01.0024).

Boily, Frédéric et André Lecours (2023), « La Coalition Avenir Québec est-elle une nouvelle Union nationale ? », *Bulletin d'Histoire Politique*, vol. 30, n° 3, p. 61-81.

Bonilla-Silva, Eduardo (1997), « Rethinking racism: Toward a structural interpretation », *American sociological review*, n° 526, p. 465-480.

Bonnafous, Simone (1992), « Le terme “intégration” dans le journal *Le Monde* : sens et non-sens », *Hommes & migrations*, n° 1154, p. 24-30.

Boucher, Geoffroy, François Fournier et Sandy Torres (2024), *Une exploration des inégalités sociales, économiques et de santé*, Observatoire des inégalités, disponible sur [observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2024/09/Une-exploration-des-inegalites-sociales-economiques-et-de-sante.pdf](https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2024/09/Une-exploration-des-inegalites-sociales-economiques-et-de-sante.pdf).

Bourdieu, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Bourdieu, Pierre (1996), *Sur la télévision*, Paris, Raison d'agir.

Bourdieu, Pierre (2001), *Langage et pouvoir symbolique* [Édition revue et augmentée], Paris, Fayard.

Boutet, Josiane (1986), « Pluriaccentuation et polysémie sociale », dans *Travaux du Centre de recherches sémiologiques*, n° 50, p. 46-64.

Boutet, Josiane (2016), *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.

Braveman, Paula A. et al. (2022), « Systemic And Structural Racism: Definitions, Examples, Health Damages, And Approaches To Dismantling: Study examines definitions, examples, health damages, and dismantling systemic and structural racism », *Health affairs*, vol. 41, n° 2, p. 171-178.

Brun, Solène (2024) « Race, racialisation, racism », *Cahiers pédagogiques*, n° 595, vol. 6, p. 50-51, disponible sur [doi.org/10.3917/cape.595.0050](https://doi.org/10.3917/cape.595.0050).

Brunette, Edith (2020), « L'évitement comme politique de gestion des débats au Conseil des arts du Canada : le cas de l'appropriation culturelle et du racisme systémique », *Éthique publique*, vol. 22, n° 1, disponible sur [doi.org/10.4000/ethiquepublique.5208](https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.5208).

Bureau du principe de Joyce (s. d.), *Qu'est-ce que le principe de Joyce ?*, disponible sur [principedejoyce.com/fr/index#quoi](https://principedejoyce.com/fr/index#quoi).

Bloc québécois (s.d.), *À propos du Bloc québécois*, disponible sur [blocquebecois.org/le-parti](https://blocquebecois.org/le-parti).

Caceus, Stacey et Consuelo Vásquez (2024), « Qui a dit racisme systémique ? Négociation sémantique dans l'accompagnement d'une initiative de gestion de la

diversité en contexte organisationnel », *Communication. Information médias théories pratiques*, vol. 41, n° 2, disponible sur [doi.org/10.4000/12yez](https://doi.org/10.4000/12yez).

Calabrese, Laura (2015), « Reformulation et non-reformulation du mot *islamophobie*. Une analyse des dynamiques de la nomination dans les commentaires des lecteurs », *Langue française*, n° 188, vol. 4, p. 91-104.

Calabrese, Laura (2018), « Faut-il dire migrant ou réfugié ? Débat lexico-sémantique autour d'un problème public », *Langages*, n° 210, vol. 2, p. 105-105.

Calabrese, Laura (6 février 2020), « Carte blanche : du pouvoir fantasmé ou pas des mots », *Médiathèque nouvelle*, disponible sur [www.mediathèque.be/focus/carte-blanche-du-pouvoir-fantasme-ou-pas-des-mots/](http://www.mediathèque.be/focus/carte-blanche-du-pouvoir-fantasme-ou-pas-des-mots/) [1<sup>re</sup> éd., 2005].

Calabrese, Laura et Marie-Hélène Hermand (2020), « La construction et la circulation d'un référent social : les eurorégions dans le discours médiatique », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, vol. 48, disponible sur [journals.openedition.org/semen/13929](http://journals.openedition.org/semen/13929).

Calabrese, Laura et Marie Veniard (dir.) (2018), *Penser les mots, dire la migration* (vol. 204), Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan.

Capitaine, Brieg (2018), « Expressions ordinaires et politiques du racisme anti-autochtone au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, n° 2, p. 77-99, disponible sur [doi.org/10.7202/1066814ar](https://doi.org/10.7202/1066814ar).

Carmichael, Stokely et Charles Hamilton (1967), *Black Power. The Politics of Liberation in America*, New York, Vintage.

Cerrato Debenedetti, Marie-Christine (2014) « Une politique esquivée : la lutte contre les discriminations ethnoraciales », dans *Migrations société*, vol. 155, n° 5, p. 153-164.

Charaudeau, Patrick (2011), *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, 2<sup>e</sup> éd., Louvain-la-Neuve. De Boeck Supérieur [1<sup>re</sup> éd., 2005].

Charaudeau, Patrick (2017), *Le débat public : entre controverse et polémique : enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*, Limoges, Lambert-Lucas.

Charest, Mathieu (2010), « Mécontentement populaire et pratiques d'interpellations du SPVM depuis 2005 : doit-on garder le camp après la tempête ? », *Rapport de recherche*, Montréal, Service de Police de la Ville de Montréal, disponible sur [spvm.qc.ca/upload/documentations/Mecontentement\\_populaire\\_mise\\_a\\_jour\\_2008.pdf](http://spvm.qc.ca/upload/documentations/Mecontentement_populaire_mise_a_jour_2008.pdf).

Clair, Matthew et Jeffrey S. Denis (2015), « Sociology of racism », dans James D. Wright (dir.), *The International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*,

n° 19, p. 857-863, disponible sur [projects.iq.harvard.edu/files/deib-explorer/files/sociology\\_of\\_racism.pdf](http://projects.iq.harvard.edu/files/deib-explorer/files/sociology_of_racism.pdf).

Clark, Scott (2019), *Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale canadien. Causes et réponses*, ministère de la Justice Canada, disponible sur <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/cjs-oip/index.html>.

Clavien, Gaétan (2003), « Polémique(s) et discours raciste », *Recherches en communication*, vol. 20, p. 101-108.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2021), *Document de réflexion sur la notion de « racisme systémique »* (Cat. 2.120-1.36), disponible sur [www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/document\\_reflexion-racisme-systemique.pdf](http://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/document_reflexion-racisme-systemique.pdf).

Commission ontarienne des droits de la personne (2005), *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, disponible sur [www3.ohrc.on.ca/fr/politique-et-directives-sur-le-racisme-et-la-discrimination-raciale](http://www3.ohrc.on.ca/fr/politique-et-directives-sur-le-racisme-et-la-discrimination-raciale).

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) (1996), *Vers un ressourcement, Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, vol. 3, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, disponible sur [www.collectionscanada.ca/webarchives/20071115211319/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm\\_f.html](http://www.collectionscanada.ca/webarchives/20071115211319/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html).

Courtine, Jean-Jacques (1981), « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, p. 9-128

Cox, Rachel (2020), « Épiphénomène ou brique de l'édifice du racisme systémique ? Étude empirique des décisions en matière de harcèlement psychologique à caractère raciste (2004-2020) », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2, p. 101-125.

Dacheux, Éric (dir.) (2008), « L'espace public : un concept clé de la démocratie », *L'Espace public*, Paris, CNRS, p. 7-30.

Dacheux, Éric (2011), « Bernard MIÈGE (2010), L'espace public contemporain », *Communication*, vol. 29, n° 1, disponible sur [journals.openedition.org/communication/2554](http://journals.openedition.org/communication/2554).

Dahlgren, Peter (1995), *Television and the Public Sphere*, Londres, Sage Publications.

Dekdouk, Walid (2017), « Défigement et détournement dans le texte de San-Antonio ». *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 186, n° 2, p. 141-149, disponible sur [doi.org/10.3917/ela.186.0141](https://doi.org/10.3917/ela.186.0141).

Delgado, Richard et Jean Stefancic (1998), « Critical Race Theory: Past, Present, and Future », *Current Legal Problems*, vol. 51, n° 1, p. 467-491, disponible sur [doi.org/10.1093/clp/51.1.467](https://doi.org/10.1093/clp/51.1.467).

Desrosiers, Éric (1998), « Nationalisme et racisme. Dix ans de discours du Parti québécois (1981-1990) », *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 3, p. 143-164, disponible sur [doi.org/10.7202/040132ar](https://doi.org/10.7202/040132ar).

Dhume, Fabrice (2016), « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, n° 163, p. 33-46, disponible sur [doi.org/10.3917/migra.163.0033](https://doi.org/10.3917/migra.163.0033).

Dhume, Fabrice (2024), « Racisme : problème et controverses », *Cahiers pédagogiques*, vol. 595, n° 6, p. 48-50, disponible sur [doi.org/10.3917/cape.595.0048](https://doi.org/10.3917/cape.595.0048).

Doane, Ashley W. (2006), « What is Racism? Racial Discourse and Racial Politics », *Critical Sociology*, vol. 32, n° 2-3, p. 255-274.

Eid, Paul (2012), « Les inégalités “ethnoraciales” dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, p. 415-450.

Eid, Paul (2018), « Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de “blanchité” pour la sociologie du racisme », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, n° 2, p. 125-149, disponible sur [doi.org/10.7202/1066816ar](https://doi.org/10.7202/1066816ar).

Elchacar, Mireille (2022), « De Indien à Autochtone : évolution des dénominations génériques des peuples autochtones du Québec », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 15, p. 174-202, disponible sur [doi.org/10.17118/11143/19985](https://doi.org/10.17118/11143/19985).

El-Hage, Habib (dir.) (2021), *Racisme et antiracisme : agir en milieu de l'éducation*, acte du colloque, tenu virtuellement les 24 et 25 septembre 2020, *Les cahiers de l'IRIPI*, n° 2, Montréal, Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, disponible sur [eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/38271/cahiers-iripi-2-racisme-antiracisme-2021.pdf?sequence=2&isAllowed=y#page=46](https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/38271/cahiers-iripi-2-racisme-antiracisme-2021.pdf?sequence=2&isAllowed=y#page=46).

Elias, Sean et Joe R. Feagin (2016), *Racial Theories in Social Science: A Systemic Racism Critique*, New York, Routledge, disponible sur [doi.org/10.4324/9781315628288](https://doi.org/10.4324/9781315628288).

Encyclopédie canadienne (s. d.), *Loi sur les Indiens*, disponible sur [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens).

Falardeau, Marie-Chantal, Raymond Corriveau et Normand Landry (2025), « Six thèmes pour mieux cerner l'éducation aux médias », dans Jason Luckerhoff (dir.), *Médias et société: La perspective de la communication sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Faye, Jean-Pierre (1972a), *Théorie du récit. Introduction aux « langages totalitaires »*, Paris, Hermann.

Faye, Jean-Pierre (1972b), *Langages totalitaires. Critique de la raison/l'économie /Narrative*, Paris, Hermann.

Feagin, Joe R. (2000), *Racist America: Roots, current realities, and future reparations*, Londres, Routledge.

Feagin, Joe R. (2006), *Systemic Racism: A Theory of Oppression*, Londres, Routledge.

Feagin, Joe R. (2023), « Le racisme systémique et son cadre racial blanc : une perspective critique », *Socio*, n° 18, p. 77-91, disponible sur [journals.openedition.org/socio/14658](https://journals.openedition.org/socio/14658).

Fiala, Pierre et Marianne Ebel (1983a), *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980). Discours institutionnels et langage quotidien. La médiatisation des conflits*, thèses de doctorat, Lausanne, Université de Neuchâtel.

Fiala, Pierre et Marianne Ebel (1983b), *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, Arguments, contextes (1969-1981)*, Lausanne, Institut de science politique.

Findlay, Tammy (2022), « Intersectionalities of opportunism: Justin Trudeau and the politics of “diversity” », *International Journal of Canadian Studies*, vol. 60, p. 40-59.

Firode, Alain (2011), « Pensée et langage chez Karl Popper et Lev Vygotski », *Recherches en éducation*, n° HS3.

Fleras, Augie (2012), *Unequal relations: an introduction to race, ethnic, and Aboriginal dynamics in Canada*, 7<sup>e</sup> éd., Toronto, Pearson [1<sup>re</sup> éd., 1992].

Fleras, Augie (2014), *Racisms in a multicultural Canada: paradoxes, politics, and resistance*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press.

Fleras, Augie et Jean K. Lock (2001), *Media and minorities representing diversity in a multicultural Canada*, Toronto, Thompson Educational.

Fracchiolla, Béatrice (2015), « Violence verbale dans le discours des mouvements antagonistes : le cas de “Mariage pour tous” et “Manif pour tous” », *Argumentation et analyse du discours*, n° 14.

François, Bastien et Érik Neveu (1999), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Garneau, Stéphanie et Grégory Giraudo-Baujeu (2018), « Présentation : pour une sociologie du racisme », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, n° 2, p. 5-25, disponible sur [doi.org/10.7202/1066811ar](https://doi.org/10.7202/1066811ar).

Garric, Nathalie et Julien Longhi (2013), « Atteindre l'interdiscours par la circulation des discours et du sens. Langage et société », vol. 144, n° 2, p. 65-83, disponible sur [doi.org/10.3917/lis.144.0065](https://doi.org/10.3917/lis.144.0065).

Glaphyra, Georges (2024), *Nos portes ne sont pas toujours ouvertes : analyse du travail social scolaire en lien avec le racisme systémique*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, disponible sur [ruor.uottawa.ca/items/3ba49104-ef6b-4019-af2c-9a056d508c40/full](https://ruor.uottawa.ca/items/3ba49104-ef6b-4019-af2c-9a056d508c40/full).

Gouvernement du Québec (2019), *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès : rapport synthèse*, Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, disponible sur <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/4001553>.

Gosselin, Laurent (2023), « Les locutions auxiliaires modales à base nominale », *Langue française*, vol. 217, n° 1, p. 41-61.

Guay, Emanuel (2020), « Les inégalités ethnoraciales face au système de justice pénale et la démocratie : une analyse du cas canadien », *Lien social et Politiques*, n° 84, p. 223-238, disponible sur [doi.org/10.7202/1069451ar](https://doi.org/10.7202/1069451ar).

Habermas Jürgen (1993), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Helly, Denise (2008), « Lutte contre les discriminations au Canada : le secteur privé, la faille du multiculturalisme », dans Altay Manço (dir), *Diversité culturelle et marché de l'emploi*, Paris, L'Harmattan, p. 17-36.

Hirsch, Sivane et Sabrina Moisan (2022), « Étudier les génocides, guide pédagogique », disponible sur [www.education-genocide.ca/genocides/genocide-des-peuples-autochtones-au-canada/](http://www.education-genocide.ca/genocides/genocide-des-peuples-autochtones-au-canada/).

Imboua, Ginette (2012), *Discrimination raciale au sein des femmes immigrantes sur le marché du travail : le cas des minorités visibles et des minorités non-visibles de Montréal*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, disponible sur [hdl.handle.net/10393/26039](https://hdl.handle.net/10393/26039).

Ingold, Juliane, Stéphane Jullien et Geneviève de Weck (2005), « Introduction des référents dans le discours en fonction du degré de connaissance partagée avec l'interlocuteur: quelques données concernant des enfants dysphasiques et tout-venant », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, vol. 42, n° 105-121, disponible sur [doi.org/10.26034/tranel.2005.2626](https://doi.org/10.26034/tranel.2005.2626).

Jackiewicz, Agata (2017), « Outils notionnels pour l'analyse des controverses », *Questions de communication*, vol. 31, n° 1, p. 137-159.

Jérôme, Laurent (2021), « Mot du directeur : de Recherches amérindiennes au Québec à Revue d'études autochtones : au-delà du changement de nom », *Revue d'études autochtones*, vol. 51, n° 1, p. 3-5, disponible sur [doi.org/10.7202/1092135ar](https://doi.org/10.7202/1092135ar).

Kamel, Géhane (2021), *Rapport d'enquête, loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, pour la protection de la vie humaine concernant le décès de Joyce Echaquan (2020-00275)*, Bureau du coroner du Québec, disponible sur [www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes\\_publicques/2020-EP00275-9.pdf](http://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes_publicques/2020-EP00275-9.pdf).

Kelly, Sara (2021), *Forum autochtone urbain : Lutter contre le racisme systémique dans les soins de santé*, National Association of Friendship Centres, disponible sur [coilink.org/20.500.12592/s8z2kf](https://coilink.org/20.500.12592/s8z2kf).

Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

Krieg-Planque, Alice (2000), *Émergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 13 - Paris-Nord, disponible sur [www.sudoc.abes.fr/cbs/DB=2.1/SRCH?IKT=12&TRM=055156924](http://www.sudoc.abes.fr/cbs/DB=2.1/SRCH?IKT=12&TRM=055156924).

Krieg-Planque, Alice (2002), « L'adjectif "ethnique" entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 11, p. 103-121.

Krieg-Planque, Alice (2003), *« Purification ethnique ». Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions.

Krieg-Planque, Alice (2006), « "Formules" et "lieux discursifs" : propositions pour l'analyse du discours politique (entretien avec Alice Krieg-Planque, par Philippe Schepens) », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, vol. 21, disponible sur [journals.openedition.org/semen/1938](http://journals.openedition.org/semen/1938).

Krieg-Planque, Alice (2007), « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples d'une "manière de faire" en analyse du discours », dans Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys.

Krieg-Planque, Alice (2009), « La notion de "formule" en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 21.

Krieg-Planque, Alice (2017), *Analyser les discours institutionnels*, 2<sup>e</sup> éd., Malakoff Armand Colin [1<sup>re</sup> éd., 2012].

Krieg-Planque, Alice (2019), « Amossy, Ruth. 2018. Une formule dans la guerre des mots. “La délégitimation d’Israël” (Paris : Classiques Garnier) », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 23, disponible sur <http://journals.openedition.org/aad/3838>.

Krieg-Planque, Alice et Claire Oger (2010), « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, p. 91-96.

Labasse, Bertrand (2020), *La valeur des informations. Ressorts et contraintes du marché des idées*, Ottawa, Les presses de l’Université d’Ottawa, disponible sur [library.oapen.org/handle/20.500.12657/45984](http://library.oapen.org/handle/20.500.12657/45984).

Labelle, Hélène (2020), *Jouter sur les mots : typologie et étude combinatoire d’arguments des controverses lexicales dans les médias francophones*, thèse de doctorat, Ottawa, Université d’Ottawa, disponible sur <https://ruor.uottawa.ca/items/131befbf-6bbb-4ec6-b24a-f0cddf7de26a>.

Lang, Cady (29 septembre 2020), « President Trump has attacked Critical Race Theory. Here’s what we know about the intellectual movement », *Time*, disponible sur [time.com/5891138/critical-race-theory-explained](https://time.com/5891138/critical-race-theory-explained).

Lekas Helen-Maria, Kerstin Pahl, Crystal Fuller (2020), « Rethinking Cultural Competence: Shifting to Cultural Humility », *Health Services Insights*, vol. 13, disponible sur [doi:10.1177/1178632920970580](https://doi.org/10.1177/1178632920970580).

Lefevre-Radelli, Léa (2019), « L’expérience des étudiants autochtones à l’université: racisme systémique, stratégies d’adaptation et espoir de changement social », thèse, Université de Nantes.

Lefevre-Radelli, Léa (2021), « Prendre en compte les effets du racisme systémique pour assurer une meilleure sécurisation culturelle des étudiants autochtones », *Revue de la persévérance et de la réussite scolaires chez les Premiers Peuples*, vol. 4, disponible sur [educ.info/xmlui/handle/11515/38155](http://educ.info/xmlui/handle/11515/38155).

Lévesque, Isabelle (2024), « “Racisme systémique” et ses usages institutionnels : une analyse des discours des institutions politiques et publiques québécoises et canadiennes », *Criminologie, Forensique et Sécurité*, vol. 2, n° 2, disponible sur [doi.org/10.26034/la.cfs.2024.4615](https://doi.org/10.26034/la.cfs.2024.4615).

Lévesque, Isabelle et Geneviève Bernard Barbeau (2022), « La polémique métalangagière autour de la formule racisme systémique », *Circula : revue d’idéologies linguistiques*, n° 15, p. 31-47, disponible sur [doi.org/10.17118/11143/19978](https://doi.org/10.17118/11143/19978).

Liard, Lara, (2025), « De l'expérience du racisme ordinaire à l'identification des discriminations systémiques. Le cas d'étudiant·e·s afro-descendant·e·s en Suisse », mémoire de maîtrise, Lausanne, Université de Lausanne, disponible sur [serval.unil.ch/resource/serval:BIB\\_S\\_53881.P001/REF.pdf](http://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_S_53881.P001/REF.pdf).

L'Italien-Savard, Isabelle (2012), « Pourquoi enseigner le discours journalistique au collégial ? Entrevue avec François Marcotte », *Québec français*, n° 166, p. 31-33, disponible sur [id.erudit.org/iderudit/67261ac](http://id.erudit.org/iderudit/67261ac).

Lits, Marc (2014), « L'espace public : concept fondateur de la communication », *Hermès, La Revue*, vol. 70, n° 3, p. 77-81, disponible sur [doi.org/10.3917/herm.070.0075](https://doi.org/10.3917/herm.070.0075).

Longhi, Julien (2008), *Objets discursifs et doxa. Essai de sémantique discursive*, Paris, L'Harmattan.

Magnan, Marie-Odile (2023), « La voix des étudiantes et étudiants noirs au sujet des rapports sociaux de race à l'université au Québec », *Relais. La revue de vulgarisation scientifique sur la réussite en enseignement supérieur*, n° 1, disponible sur [archivesoruesquebec.ca/id/eprint/318/](http://archivesoruesquebec.ca/id/eprint/318/).

Maingueneau, Dominique (2012), « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 9, disponible sur [journals.openedition.org/aad/1354](http://journals.openedition.org/aad/1354).

Maingueneau, Dominique (2021), *Discours et analyse du discours : une introduction*, 2<sup>e</sup> éd., Malakoff, Armand Colin [1<sup>re</sup> éd., 2014].

Matheson, Kimberly *et al.* (2022), « Canada's Colonial Genocide of Indigenous Peoples: A Review of the Psychosocial and Neurobiological Processes Linking Trauma and Intergenerational Outcomes », *International Journal of Environmental Research and Public Health* 19, n° 11, disponible sur [doi.org/10.3390/ijerph19116455](https://doi.org/10.3390/ijerph19116455).

Mayaffre, Damon (2009), « Alice Krieg-Planque – La notion de “formule” en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, 145 pages », *Corpus*, n° 8, disponible sur [journals.openedition.org/corpus/1775](http://journals.openedition.org/corpus/1775).

Micheli, Raphaël (2011), « Quand l'affrontement porte sur les mots *en tant que mots* : polémique et réflexivité langagière », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 31, disponible sur [doi.org/10.4000/semen.9164](https://doi.org/10.4000/semen.9164).

Micheli, Raphaël (2013), « Les querelles de mots dans le discours politique : modèle d'analyse et étude de cas à partir d'une polémique sur le mot “rigueur” », *Argumentation et analyse du discours*, n° 10, disponible sur [journals.openedition.org/aad/1446](http://journals.openedition.org/aad/1446).

Miège, Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Miège, Bernard (2024), « Mutations et indéterminations de l'Espace Public contemporain », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, vol. 24, n° 4, p. 5-15, disponible sur [lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2024/varia/mutations-et-indeeterminations-de-lespace-public-contemporain/](https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2024/varia/mutations-et-indeeterminations-de-lespace-public-contemporain/).

Moirand, Sophie (2007), *Les Discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France.

Molinari, Chiara (2014), « Issu de la diversité : une formule aux contours polémiques », *Repères DoRif*, n° 5 (*La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles* sous la direction de Ruth Amossy, Alice Krieg-Planque et Paola Paissa).

Moscou, Kathy, Aeda Bhagaloo Yemesi Oniluelfsia et Zaman Ayah Said (2023), « Broken Promises: Racism and Access to Medicines in Canada », *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities*, disponible sur [doi.org/10.1007/s40615-023-01598-2](https://doi.org/10.1007/s40615-023-01598-2).

Mudde, Laura (2018), « Structural Genocide and Institutionalized Racism in Canada: The Department of Indian Affairs and Framing of Indigenous Peoples », *Alberta Academic Review*, vol. 1, n° 1, p. 15-37, disponible sur [journals.library.ualberta.ca/aar/index.php/aar/article/download/10/2](https://journals.library.ualberta.ca/aar/index.php/aar/article/download/10/2).

Mukhopadhyay, Baijayanta, Vivetha Thambinathan et Elizabeth Anne Kinsella (2025), « Towards anti-racist futures: a scoping review exploring educational interventions that address systemic racism in post graduate medical education, » *Advances in health sciences education*, vol. 30, n° 2, p. 359-381, disponible sur [doi.org/10.1007/s10459-024-10343-1](https://doi.org/10.1007/s10459-024-10343-1).

Munihiri-Kagiye, Gertrude (1999), *La discrimination systémique en Ontario : le cas des femmes des « minorités visibles » immigrantes*, thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, disponible sur [dx.doi.org/10.20381/ruor-15853](https://dx.doi.org/10.20381/ruor-15853).

Neveu, Érik (2022), *Sociologie politique des problèmes publics*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin [1<sup>re</sup> éd., 2015].

Neveu, Érik (2024), *Sociologie du journalisme*, 6<sup>e</sup> éd., Ville, La Découverte, [1<sup>re</sup> éd., 2001], disponible sur [shs-cairn-info.biblioproxy.uqtr.ca/sociologie-du-journalisme--9782348083938?lang=fr](https://shs-cairn-info.biblioproxy.uqtr.ca/sociologie-du-journalisme--9782348083938?lang=fr).

O'Bomsawin, Suzie, Will Prosper, Haroum Bouazzi et Gérard Bouchard (4 mai 2016), « Pour une commission sur le racisme systémique », *La Presse+*, disponible sur [plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b\\_\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b__7C__0.html).

Observatoire international sur le racisme et les discriminations (2012), *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, vol. 8, n° 2, disponible sur [www.migrantworkersrights.net/en/resources/bulletin-de-l-observatoire-international-sur-le-rac](http://www.migrantworkersrights.net/en/resources/bulletin-de-l-observatoire-international-sur-le-rac).

Observatoire international sur le racisme et les discriminations (2015), *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, vol. 10, n° 1, disponible sur [cjf.qc.ca/wp-content/uploads/userfiles/file/Accueil\\_CJF/2015/Sept-2015/Bulletin\\_CRIEC\\_Observatoire-Ete2015.pdf?srsId=AfmBOopARYP7EHGtZohCUWEZbD3X8xaJFwHrBgywHOA5yfD\\_zKTeOcaV](http://cjf.qc.ca/wp-content/uploads/userfiles/file/Accueil_CJF/2015/Sept-2015/Bulletin_CRIEC_Observatoire-Ete2015.pdf?srsId=AfmBOopARYP7EHGtZohCUWEZbD3X8xaJFwHrBgywHOA5yfD_zKTeOcaV).

Office québécois de la langue française (2019), « Réseau social », dans *La vitrine linguistique* de l'Office québécois de la langue française, disponible sur [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26503112/reseau-social](http://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26503112/reseau-social).

Oger, Claire et Caroline Ollivier-Yaniv (2003), « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique*, n° 71, p. 125-145, disponible sur [journals.openedition.org/mots/8423](http://journals.openedition.org/mots/8423).

Otmani, Rim (2020), « Discrimination à l'embauche et sentiment de racisme : le cas des médecins algériens à Montréal », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2, p. 82-100, disponible sur <https://doi.org/10.7202/1076646ar>.

Paquet, Vincent (2021), « L'idéologie : Mieux comprendre son influence sur l'élection québécoise », *Gadfly*, « La politique et la gouvernance », disponible sur [journals.lib.sfu.ca/index.php/gadfly/issue/view/261](http://journals.lib.sfu.ca/index.php/gadfly/issue/view/261).

Paveau, Marie-Anne (2006), *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.

Petiot, Geneviève (1990), « Entre consensus et les divergences : Liberté(s) dans les discours politiques », dans Claudine Normand (dir.), *La quadrature du sens*, Paris, Presses universitaires de France, p. 213-226.

Phillips-Beck, Wanda *et al.* (2020), « Confronting Racism within the Canadian Healthcare System: Systemic Exclusion of First Nations from Quality and Consistent Care », *International journal of environmental research and public health*, vol. 17, n° 22, disponible sur [doi.org/10.3390/ijerph17228343](https://doi.org/10.3390/ijerph17228343).

Pierre, Myrlande et Pierre Bosset (dir.) (2020), *Racisme et discrimination systémiques dans le Québec contemporain*, numéro thématique de *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2.

Piguet, Marie-France (1996), *Classe. Histoire du mot et genèse du concept des Physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Potvin, Maryse (1997), « Les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec : entre la communauté “réelle” et la communauté “représentée” », *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n° 2, p. 77-101.

Potvin, Maryse (1999), « Les dérapages racistes à l’égard du Québec au Canada anglais depuis 1995 », *Politique et Sociétés*, vol. 18, n° 2, p. 101-132, disponible sur [doi.org/10.7202/040175ar](https://doi.org/10.7202/040175ar).

Potvin, Maryse, et Isabelle Le Bourdais (2024), « Convergences populistes et conspirationnistes dans les discours de trois groupes identitaires québécois et du chroniqueur Mathieu Bock-Côté sur la Loi 21 et le racisme systémique », *Politique et Sociétés*, vol. 43, n° 3, disponible sur [www.erudit.org/en/journals/ps/2024-v43-n3-ps09336/1111455ar/abstract/](http://www.erudit.org/en/journals/ps/2024-v43-n3-ps09336/1111455ar/abstract/).

Pruvost, Jean (2017), Figement, défigement : des figures à la linguistique », *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 186, n° 2, p. 133-136, disponible sur [doi.org/10.3917/ela.186.0133](https://doi.org/10.3917/ela.186.0133).

Rainville, Paul-Étienne (2020), « De l’égalité formelle à l’égalité réelle : l’approche systémique du racisme et les luttes pour les droits humains au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2, p. 228-240.

Rey, Alain (1989), « Révolution », *histoire d’un mot*, Paris, Gallimard.

Rinck, Fanny, Francis Grossmann et Françoise Boch (2013), « Observer le rôle des guillemets dans un corpus : une voie d’accès à l’énonciation ? » dans Muriel Barbazan (dir.), *Énonciation, texte, grammaire*, Presses Universitaires de Rennes, p. 135-148.

Rosier, Laurence (2019), « Touche pas à ma langue : réformes, polémiques et violence verbale sur fond d’enjeux idéologiques », *Le discours et la langue*, vol. 11, n° 1, (*Les défis de l’écriture inclusive sous la dir. de Laurence Rosier et Alain Rabatel*), p. 5-20, Louvain-la-Neuve, Éditions EME.

Rosier, Laurence (2025), « Analyse du discours et critiques politiques : du genre à l’écriture inclusive », *Langue française*, vol. 2, p. 125-142, disponible sur [shs.cairn.info/revue-langue-francaise-2025-2-page-125?lang=fr](https://shs.cairn.info/revue-langue-francaise-2025-2-page-125?lang=fr).

Sabbagh, Daniel (2022), « Le “racisme systémique” : un conglomérat problématique », *Mouvements*, vol. HS, n° 2, p. 56-74, disponible sur [shs.cairn.info/revue-mouvements-2022-HS-page-56?lang=fr](https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2022-HS-page-56?lang=fr).

Salamanca Cardona, Manuel (2018), « Les agences de placement à Montréal et le travail immigrant : une composante du racisme systémique au Québec ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, n° 2, p. 49-76, disponible sur [doi.org/10.7202/1066813ar](https://doi.org/10.7202/1066813ar).

Searle, John. R. (1996), *Les actes de langage*, Paris, Hermann. [Titre original *Speech Acts*, Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press, 1972].

Séguin, Michael et Sébastien Arcand (2024), « Gestionnaires de confession musulmane et parcours en emploi : des entraves organisationnelles aux stratégies individuelles », *Politique et Sociétés*, vol. 43, n° 1, p. 141-171, disponible sur [doi.org/10.7202/1101765ar](https://doi.org/10.7202/1101765ar).

Sinclair, Murray (2017), audiences du Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC), n° 075, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 2 octobre 2017, p. 1-2., disponible sur [www.ourcommons.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CHPC/reunion-75/temoignages](http://www.ourcommons.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CHPC/reunion-75/temoignages).

Sinha, Vandna *et al.* (2021), « Substantive Equality and Jordan's Principle: Challenges and Complexities », *Journal of Law and Social Policy*, vol. 35, p. 21-43, disponible sur [doi.org/10.60082/0829-3929.1422](https://doi.org/10.60082/0829-3929.1422).

St-Louis, Jean-Charles *et al.* (2024), « Introduction : race, racisme et islamophobie », *Politique et Sociétés*, vol. 43, n° 1, p. 3-12, disponible sur [doi.org/10.7202/1110577ar](https://doi.org/10.7202/1110577ar).

Subramaniam, Manoj (28 janvier 2025), « Indigenous narratives, sovereignty and narrative sovereignty », *The link newspaper*, disponible sur [thelinknewspaper.ca/article/indigenous-narratives-sovereignty-and-narrative-sovereignty](http://thelinknewspaper.ca/article/indigenous-narratives-sovereignty-and-narrative-sovereignty).

Calabrese, Laura (6 février 2020), « Carte blanche : du pouvoir fantasmé ou pas des mots », *Médiathèque nouvelle*, disponible sur [www.mediatheque.be/focus/carte-blanche-du-pouvoir-fantasme-ou-pas-des-mots/](http://www.mediatheque.be/focus/carte-blanche-du-pouvoir-fantasme-ou-pas-des-mots/) [1<sup>re</sup> éd., 2005].

Taguieff, Pierre-André (1984), « Les présuppositions définitionnelles d'un indéfinissable : le racisme », *Mots. Les langages du politique*, vol. 8, p. 71-107.

Taher, Saaz (2021), « Dénier du racisme au Québec : post-racialisme, injustices épistémiques et actes de discours », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, disponible sur [papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/27694](http://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/27694).

Taher, Saaz (2024), « Les paroles des femmes musulmanes et les dénonciations du racisme sont-elles audibles ? Analyse discursive des auditions publiques sur le projet de Loi sur la laïcité de l'État au Québec », *Politique et Sociétés*, vol. 43, n° 1 (*Race, racisme et islamophobie au Québec : défis théoriques, expériences et résistances*, sous la dir. de Taher Saaz *et al.*) p. 39-74, disponible sur [doi.org/10.7202/1108193ar](https://doi.org/10.7202/1108193ar).

Taher Saaz *et al.* (dir.) (2024), *Race, racism et islamophobie au Québec : défis théoriques, expériences et résistances*, numéro thématique de *Politiques et société*, vol. 43, n° 1.

Thésée, Gina (2021), « Déconstruire la recherche en éducation en contextes de racialisation : débusquer le racisme épistémologique », *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation*, vol. 44, n° 1, p. C11-C131, disponible sur [doi.org/10.53967/cje-rce.v44i1.4717](https://doi.org/10.53967/cje-rce.v44i1.4717).

Torres, Sandy (2022), *Les personnes autochtones moins nanties pendant la pandémie : répercussions, besoins et perspectives* » (rapport du projet Résilience), Observatoire des inégalités, disponible sur [observatoiredesinegalites.com/les-personnes-autochtones-moins-nanties-pendant-la-pandemie-repercussions-besoins-et-perspectives/](https://observatoiredesinegalites.com/les-personnes-autochtones-moins-nanties-pendant-la-pandemie-repercussions-besoins-et-perspectives/).

Tournier, Maurice (1992), *Des mots sur la grève. Propos d'étymologie sociale*, Paris, Inalff Klincksieck.

Usito (2025), Cajolet-Laganière, Hélène, Pierre Martel et Chantal-Édith Masson (dir.), Sherbrooke, Université de Sherbrooke, disponible sur <https://usito.usherbrooke.ca/>.

Walton, Douglas (2006), *Fundamentals of Critical Argumentation*, Cambridge (Royaume-Uni), Presses de l'Université de Cambridge.

Williams, David R., Jourdyn A. Lawrence, et Brigette A. Davis (2019), « Racism and health: evidence and needed research. Annual review of public health », vol. 40, n° 1, p. 105-125.

Wingfield, Adia Harvey (2013), « Comment on Feagin and Elias », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 6, p. 989-993.

Zambrano-Alvarado, Jocelyn I. et Miguel I. Uyaguari-Diaz (2024), « Insights into water insecurity in Indigenous communities in Canada: assessing microbial risks and innovative solutions, a multifaceted review », *PeerJ*, vol. 12, disponible sur [doi.org/10.7717/peerj.18277](https://doi.org/10.7717/peerj.18277).

Zoghliami, Khaoula (2024), « “Parfois on écrase notre égo pour ne pas dire les choses” : fardeau de la représentation et pratiques affectives racialisées », *Politique et Sociétés*, vol. 43, n° 1, p. 75-113, disponible sur [doi.org/10.7202/1110578ar](https://doi.org/10.7202/1110578ar).